This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

BIBLIOTHECA S. J.
Maison Saint-Augustin
ENGHIEN

Digitized by Google

BIBLIOTHECA S. J.
Maison Saint-Augustin
ENGHIEN

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

AD289/37

Digitized by Google

Digitized by Google

SOUVENIRS

DE LA

FLANDRE-WALLONNE

Digitized by Google

DOUAI. — IMPRIMERIE L. CRÉPIN.

Digitized by Google

SOUVENIRS

DE LA

FLANDRE-WALLONNE

RECHERCHES HISTORIQUES

DE CHOIX ET DOCUMENTS

RELATIFS A DOUAI ET AU NORD DE LA FRANCE

Publiés par

UNE RÉUNION D'AMATEURS ET D'ARCHÉOLOGUES

BIBLIOTHÈQUE S. J
Les Fontaines
60 - CHANTILLY

TOME DIXIÈME.

DOUAI
L. CRÉPIN, LIBRAIRE,
23, Rue de la Madeleine, 23.

PARIS
DUMOULIN, LIBRAIRE,
13, Quai des Augustins, 13.

1870

REPRODUCTION & TRADUCTION RÉSERVÉES.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOUVENIRS

DE LA

FLANDRE-WALLONNE

COUP D'OEIL

SUR

QUELQUES ANCIENNES SEIGNEURIES

X.

CANTIN (a).

Ce village porte un nom cher aux Douaisiens. Que des récits enfantés par la légende et la fantaisie aient contribué beaucoup à l'éclosion de cet amour populaire : cela n'est point douteux ; mais l'étude de l'histoire locale découvrira peut-être la véritable source de cette affection dans les rapports intimes que la succession des siècles a noués entre notre ville et ce village,

(a) *Les recherches sur la seigneurie de Cantin, que nous publions dans ce Recueil, font partie d'un travail étendu, que M. Fx Brassart, notre collabora-*

Digitized by Google

qu'on peut appeler essentiellement douaisien. Non seulement ils ont obéi de tout temps au même prince, mais encore Cantin a eu pour seigneurs des châtelains de Douai, des cadets de cette maison, des gentilshommes douaisiens, et durant presque tout le XVIIIe siècle des membres d'une des vieilles familles de notre bourgeoisie. Aux temps reculés de la féodalité, Cantin était notre avant-poste du côté du Hainaut et du Cambrésis; tous les villages qui l'entouraient, Bugnicourt, Villers-au-Tertre, Roucourt, Gœulzin, Férin, étaient étrangers à la châtellenie de Douai et au comté de Flandre. Nos bourgeois possédaient à Cantin beaucoup de terres, des censes et des maisons de campagne. Témoin l'anecdote suivante, qu'on trouve dans les chroniques de Douai.

Vers 1350, le sire d'*Escouve* (mot que le P. Buzelin traduit par *Escauvei regulus*; c'est peut-être d'*Escoive)*, qui avait défié la ville de Douai, s'avance jusqu'à la Maladrerie (hors la porte N.-D.) à la tête de 80 hommes à cheval, et tue un laboureur et plusieurs chevaux. Voyant que personne ne sortait pour le combattre, il se rend à Cantin, pénètre dans deux censes appartenant à des bourgeois notables de Douai, *Martin de Goy* et *Jacquemon de Courcelles* (V. Fief des Par-

---

teur, a entrepris sur l'histoire féodale de Douai et de la châtellenie.

Nous sommes heureux de pouvoir, avec l'assentiment de l'auteur, offrir à nos lecteurs ce chapitre détaché, qui contient des renseignements curieux sur le château-fort de Cantin, la légende de Gayant etc. (Note du Comité de rédaction.)

Digitized by Google

chonniers de Cantin), « tue bien 700 bestes à lainne, et bien 18 autres bestes, tant bestes à cornes que chevaulx, » et détruit tous les meubles. (*Chronique douaisienne* de Jacques Lhoste; XVIe siècle. — Buzelin. *Annales Gallo-Flandriæ*; p. 346, D.)

Cette prédilection des douaisiens s'explique encore par la situation singulière de notre ville, qui serrée de tous côtés par l'Artois et l'Ostrevant, ne trouvait à ses portes qu'un très petit nombre de villages amis (Sin, une partie de Waziers, Montigny); la confiscation, prélude ordinaire ou conséquence inévitable de toute guerre, atteignait les biens que les bourgeois de Douai possédaient à Lambres, Cuincy, Esquerchin et autres localités de l'Artois, ou à Dechy, Lalaing, etc., villages de l'Ostrevant, chaque fois que le souverain de Douai entrait en lutte contre l'un des princes voisins.

En 1789, Cantin dépendait du diocèse d'Arras, de la châtellenie et de la gouvernance de Douai; on y comptait 110 feux. — Aujourd'hui c'est une importante commune de notre arrondissement, située à 7 kilomètres de Douai, sur la route impériale de Lille à Paris, et renfermant 1038 habitants.

§ 1er. *La cure de Cantin donnée à l'abbé d'Anchin, 1079. Cantin dépendant du domaine du Souverain de Douai. Construction du château, 1149. La seigneurie de Cantin inféodée au châtelain de Douai. La Loi de Cantin en 1247. — Fief de Wavrin à Cantin; acquis par l'abbaye de Flines en 1270.*

Le nom de ce village est cité pour la première fois

Digitized by Google

en 1065, dans la charte de restauration de l'Abbaye d'Hasnon: « *In Cawentin*, de culturis decima I. »

Il apparaît en 1079, dans le titre de fondation de la célèbre abbaye d'Anchin: Gérard II, évêque de Cambrai (et d'Arras), à la prière du doyen Hugues, abandonne l'autel de *Cawentinium*, exempt de tout droit de personnat, pour servir au soulagement des pauvres. L'abbé d'Anchin resta, jusqu'en 1789, le collateur de la cure de Saint-Martin de Cantin. En outre l'abbaye possédait dans ce village une importante seigneurie, à laquelle était attaché le droit de haute justice, avec une cense (1), des terres etc. ; le pilori d'Anchin se trouvait à l'angle de la route de Douai et de la rue de l'Eglise. Anchin acquit (de 1240 à 1270) la dîme de la paroisse, qui aux tristes temps de la féodalité naissante était devenue, là comme ailleurs, un fief ; la majeure partie de cette dîme était tenue du sire de Gœulzin, vassal lui-même du puissant sire d'Oisy. (Archives d'Anchin.)

La construction du château-fort de Cantin, destiné à devenir fameux dans les romans et les légendes, eut lieu en 1149 (2) ; son fondateur fut le comte de Flandre, Thierry, qui l'érigea pour opposer une bar-

(1) C'est la ferme Coquelet, rue de l'Eglise, tenant au château moderne de Cantin.

(2) Il était moins ancien que les autres châteaux-forts qui avoisinaient notre ville, ceux de Roucourt, Villers-au-Tertre, Montigny, Rache, Lalaing et Warlaing, dont l'origine semble remonter jusqu'aux premiers temps de la féodalité. Le château-fort de Roucourt fut rasé en 1151 ; ceux de Villers-au-Tertre et de Montigny furent transformés en maisons seigneuriales; quant aux trois autres, ils subsistèrent comme postes militaires jusqu'en l'année 1674, époque où Louis XIV les fit sauter, pour ne point éparpiller ses forces dans la garde de toutes ces petites forteresses.

Digitized by Google

rière à son rival le comte de Hainaut, devenu depuis peu maître de l'ancien comté d'Ostrevant. Tous ces détails se trouvent rapportés dans la chronique de Saint-Aubert de Cambrai, rédigée par un contemporain, Lambert de Watreloos ; ils avaient échappé jusqu'ici à l'attention des amateurs de l'histoire locale :

« 1149. Vers le mois d'août. — Mgr. le comte de Flandre érigea un château-fort à *Cauhantim*, aux pieds du Mont-Saint-Remy, malgré les réclamations du comte de Hainaut. Alors ce dernier appela à son aide Henri, évêque de Liége, son seigneur, le comte de Namur, son beau-père, et Nicolas, évêque de Cambrai, qui accoururent chacun de leur côté, à la tête d'une armée, désireux d'aider le comte de Hainaut à détruire l'ouvrage du comte de Flandre. Mais quoiqu'ils se fussent rejoints en ce lieu, ils ne surent en déloger le comte de Frandre ni l'empêcher de terminer son œuvre. Aussi chacun d'eux s'en retourna-t-il ignomineusement dans ses états. L'hiver arriva ensuite, qui fut rigoureux. » (Recueil des hist. des Gaules et de la France. XIII, 502, c.)

Au XIIe siècle, le nom de Cantin est porté par des gentilshommes qui y possédaient quelque fief ou terre. En 1111, Otran de Caventin est témoin à un traité entre le chapitre de Saint-Amé et le chevalier Nicolas d'Aubigny au sujet du village de La Comté. Autres témoins : Wautier ci-devant châtelain (de Douai), Enguerrand de Guelesin, etc. (Cartul. de Saint-Amé, f° 19 r°.)

Vers 1181, *Alard de Cawentin* est témoin à un accord entre l'abbaye de Saint-Amand et le sire de Lambres, au sujet d'un droit de terrage en la vallée de

Digitized by Google

Lambres, (sur la limite des terroirs de Sin , Férin et Lambres) ; il figure dans l'acte après les chevaliers Gérard , prévôt de Douai , Robert de Montigny et Pierre de Douai. (*Liber Albus* de Saint-Amand, f° 222 v°; aux archives dépar.)

En l'année 1185, vers Pâques, Philippe, comte de Flandre et de Vermandois , alors en guerre contre le Roi de France et le comte de Hainaut, met une garnison dans son château-fort de *Cawentin* , ainsi qu'à Douai, Lécluse, Cateau-Cambrésis, etc., pour défendre le comté de Flandre contre les entreprises du comte de Hainaut (1).

A cette époque le souverain de Douai avait déjà inféodé au châtelain de cette ville la garde du château de Cantin, avec des terres et une seigneurie vicomtière dans le village. En effet *Michel châtelain de Douai*, mort vers 1190, légua à Saint-Amé une rente de deux muids de blé par an , à recevoir en sa grange de *Cauwentin*, ainsi que un demi-marc de rente sur des terres sises audit lieu; cette libéralité fut ratifiée le 1er octobre 1199 par *Wautier, châtelain de Douai* , fils du précédent (que nous appelons Wautier V dans notre histoire des châtelains); toutefois il ordonna que la rente en blé serait perçue non pas à Cantin , mais dans ses domaines de Sin , où le blé est meilleur. Wautier V, mort vers 1208, légua aussi à St-Amé un marc de rente sur les biens qu'il laissait à *Cauwentin.*

A Wautier V, époux d'Agnès de Beaumez, suc-

(1) Chronique de Gilbert de Mons, auteur contemporain. — P. 145 de l'édition du marquis du Chasteler ; Bruxelles , 1784. Lisez *Cawentin*, au lieu de : *Cawercin.*

Digitized by Google

céda son fils, *Wautier VI, châtelain de Douai*, dont la femme s'appelait *Hawit* ou *Havide*. Au mois de septembre 1232, les chevaliers Wautier, châtelain de Douai, et *Gossuin de Jauche*, prévôt de Saint-Amand, en présence de leurs hommes, Mahiu de le Val et Gossuin, maire de Cantin, déchargent un certain Jean Parent du service féodal et de l'hommage que ce dernier leur devait à cause d'une part de dîme à Cantin, tenue en fief desdits chevaliers. C'était l'acte préliminaire pour parvenir à une acquisition que l'abbaye d'Anchin voulait faire : en effet au mois de décembre 1236, devant l'évêque d'Arras, comparut Jean Parent, clerc, fils de feu Hugues *Car-de-Vake* (chair de vache; nom d'une famille bien connue de l'Artois), qui, du consentement de sa sœur et future héritière Béatrix, résigna au profit d'Anchin un tiers de dîme qu'il possédait, de son héritage, au terroir de la paroisse de Cantin. Tout cela reçut, en janvier 1236 (v. st.), l'approbation de la comtesse Jeanne, suzeraine des chevaliers sus-nommés. Enfin au mois de février 1237 (v. st.), le jour de la Purification N.-D., Agnès, prévôte de Saint-Amand-en-Pévèle, dame de Rongi, veuve du chevalier Gossuin, approuva ce qu'avait fait son défunt mari. (Archives d'Anchin.)

En août 1237, le châtelain Wautier VI, du consentement de sa femme et de ses enfants « ki lor aege ont », vend à l'Abbaye-des-Prés lez Douai cinq muids de terre à *Flechières* (ancien village à clocher, situé sur la Sensée, entre Cantin et Arleux, et réuni à Cantin lors de la Révolution), en la seigneurie de l'abbesse de Maubeuge, et sous la juridiction de l'échevinage d'Erchin.

Digitized by Google

Le même, en décembre 1241, donne à l'abbaye d'Anchin, deux muids de sa terre de Cantin, *juxta viam Molendinariam*, qu'il reprit aussitôt en fief-lige de l'abbé, selon la coutume de Flandre, à tenir à perpétuité par celui de ses hoirs qui serait châtelain de Douai. Wautier, son fils aîné, ratifia ce contrat. Le châtelain avait eu l'autorisation des comtes Thomas et Jeanne, ses suzerains, par actes datés de Douai, la veille de quasimodo et le dimanche de quasimodo de cet an 1241.

La loi de Cantin fut rédigée en février 1247 (v. st.); elle commence ainsi: *Chest chou que li chastelains de Douay et me sires Hellin de Wavrin ont otriiet as Eskievins de Cantin* (1). A cette époque Wautier VI et le chevalier Hellin de Wavrin étaient donc co-seigneurs de Cantin; ce dernier avait remplacé le chevalier Gossuin de Jauche, que nous venons de voir en 1232 et 1236, seigneur de Cantin en partie.

Avant de continuer l'histoire de la seigneurie de Cantin proprement dite, disons quel fut le sort du fief possédé par les maisons de Jauche et et de Wavrin.

Jauche de Saint-Amand : De..... à la fasce de....., au lambel à 5 pendants de..... D'après le sceau équestre du chevalier Gossuin de Jauche, pendant à l'acte de 1232, et d'après celui de sa veuve pendant à l'acte de 1237. (Archives d'Anchin.)

Wavrin Haponlieu: De..... à l'écu en cœur de.....,

(1) V. l'analyse des articles de cette antique coutume dans le travail de M. ailliar, *Lois des bourgs et villages du nord de la France, de 1201 à 1250*; p. 39. Caen, 1859. — Une copie de la fin du XIIIe siècle, avec des additions, repose à Lille dans le fonds de Flines.

Digitized by Google

au lambel à 5 pendants de..... (Sceau de 1258, dans le fonds d'Anchin.)

Selon nous, ce fief avait été détaché de la seigneurie de Cantin, quelque temps après l'inféodation de celle-ci, au châtelain de Douai; à Gossuin de Jauche, chevalier, prévôt féodal de Saint-Amand, mort vers 1237, succéda *Hellin de Wavrin, chevalier, sire de Haponliu* (Harponlieu, près de Dourges), qui, en janvier 1241 (v. st), pour le salut de son âme, affranchit à perpétuité de toutes servitudes, tailles, corvées, relief, etc., 4 rasières de terre labourable, au terroir de *Cawentin*, appartenant à l'abbaye de Saint-Amand.

1258, avril. « Jou Hellins, chevalier, sires de Haponliu..... » Après débat entre l'abbaye d'Anchin et lui, qui demandait relief à merci ès terres de l'abbaye au terroir de Cantin, il renonce à tous les droits qu'il pourrait prétendre. Son sceau montre un écu en cœur et un lambel à 5 pendants ; sur le contre sceau, 3 pendants (à cause de la petitesse de l'écu).

Divers documents que nous avons pu consulter, combinés avec la généalogie de Wavrin, publiée par M. Goethals (Bruxelles 1866), nous permettent de donner de nouveaux renseignements sur un membre de cette illustre maison.

Hellin de Wavrin était fils cadet de Hellin II, sire de Wavrin, sénéchal de Flandre, mort vers 1222, et d'une dame nommée Isabelle ; il était petit-fils de Robert Ier, sire de Wavrin, sénéchal de Flandre dès 1191, mort en 1201, et de sa femme Sibille de Flandres, dame de Lillers et de Saint-Venant (fille unique de Pierre de Flandres, d'abord *Elu* de Cambrai 1167-1174, puis chevalier, sire de Lillers et de

Digitized by Google

Saint-Venant, mort vers 1177, après avoir épousé la veuve du comte de Nevers) ; enfin il était arrière-petit-fils de Hellin Ier, sire de Wavrin , sénéchal de Flandre en 1165, mort à la croisade en 1191, et d'une dame nommée Torselle.

Le frère aîné de notre Hellin de Wavrin était Robert II, sire de Wavrin , Lillers et Saint-Venant , Sénéchal de Flandre, qui fleurissait en 1235 et 1245. Les deux frères, en leur qualité de grands seigneurs du comté de Flandre , furent appelés par le Roi de France à garantir l'observation du traité relatif aux d'Avesnes et aux Dampierre , enfants de deux lits de la comtesse Marguerite; dans sa charte datée de Paris, en janvier 1245 (v. st.), le cadet s'intitule : *Helluinus de Wavrin*, *frater senescalli Flandrie* ; son sceau est aux armes de Wavrin, brisées d'un lambel de 4 pendants.

Robert , sénéchal de Flandre , et *Mgr. Herlin de Wavrin* sont témoins , avec les principaux seigneurs des comtés de Flandre et de Hainaut , au contrat de mariage projeté entre Guy de Dampierre, fils de la la comtesse Marguerite, et Mahaut de Béthune , fille aînée et héritière du sire de Béthune. A Saint-Amand, 1245 (v. st.) , le jour de la purification N.-D. (2 février) (1).

Au mois d'août 1247, ils sont encore témoins au mariage de Guillaume de Dampierre, comte de Flan-

(1) Lettres de la comtesse Marguerite , produites aux Preuves du fameux Mémoire de Me. Jean d'Auffay , en faveur de Mlle de Bourgogne contre Louis XI. — Ces lettres, indiquées comme reposant à Lille en 1479 , ne paraissent plus s'y trouver. (V. l'*Inven. Som. I*, p. 10.)

Digitized by Google

dre, fils aîné de la comtesse Marguerite, avec Béatrice, fille du duc de Brabant. (J. de Saint-Génois. *Invent. analy. des chartes des comtes de Flandre ;* n° 68. Gand, 1843-6.)

En 1248, *Hellin de Wavrin, chevalier*, en sa qualité d'*avoué* d'Elisabeth, dame de Moreaumez, veuve de Robert, avoué d'Arras et sire de Béthune, figure au traité conclu entre Guy, fils de la comtesse Marguerite, et Mahaut, sa femme, fille aînée et héritière dudit Robert de Béthune, d'une part; et ladite veuve, à raison de son douaire, d'autre part. (Inventaire des arch. de la ch. des comptes à Lille. N° 970.)

En 1257, le sénéchal et son frère Hellin (*Robertus dapifer Flandrie, Hellinus de Wavrin, frater suus*) assistent comme témoins (avec Mgr. Guy, comte de Flandre, le sire de Dampierre, son frère etc.) Mathilde, dame de Reninghes, chatelaine de St-Omer, quand cette dame fit des libéralités à l'abbaye de Rosendale (lez-Malines), dotée par noble homme de bonne mémoire Williaume, châtelain de St-Omer, oncle de la dite dame. *Dominica 1ª adventus Domini* (2 décembre) 1257. (Archives de la Ch. des comptes à Lille.— Le Mire et Foppens. III, 99).

Toutes ces citations montrent assez quel haut rang occupait Hellin de Wavrin, chevalier, seigneur de Harponlieu et de Bourcheul (à Dourges) et possesseur du fief de Wavrin à Cantin. Il avait contracté une illustre alliance en épousant *Isabeau de Béthune*, fille puinée du sire de Béthune et d'Isabeau de Moreaumez (cités plus haut) ; il était devenu ainsi le beau-frère de Guy, comte de Flandre. (*Goethals* ; p. 33.)

Digitized by Google

Nous pensons qu'Hellin de Wavrin, mourut vers l'an 1260.

Il avait eu plusieurs enfants, notamment :

1° *Robert de Wavrin*, sire d'Harponlieu, qui épousa une dame nommée Sybille. Il fit son testament en août 1269, où il nomme *Mahaut et Isabelle de Wavrin*, ses sœurs, messeigneurs le sénéchal (Robert II) et le connétable, ses oncles, Mgr Michel, aussi son oncle, et Iolande, dame de Harnes, sa femme. — Ce seigneur paraît être mort jeune et sans postérité. Il avait probablement tenu le fief que son père possédait à Cantin.

2° *Sibille de Wavrin*, qui hérita après son frère des seigneuries d'Harponlieu et de Bourcheuil, ainsi que du fief de Cantin. Cette dame épousa en premières noces Bauduin de Rume, chevalier, fils de Jean de Rume et de Béatrix d'Antoing ; en secondes noces (vers 1280) elle se remaria à Jean, chevalier, sire de Maignelers.

Nous empruntons encore ces renseignements à l'ouvrage de M. Gœthals (page 34), si précieux par l'abondance des documents historiques et généalogiques qu'il renferme.

En février 1270 (v. st.) Mgr. Bauduin de Rume et Sibille, sa femme, dame de *Haponliu*, « de par lequele li iretages vient, » vendirent à leur suzeraine, la comtesse Marguerite, leur fief de Cantin, ainsi désigné : un *manage* (manoir, maison seigneuriale), avec 27 muids de terre, rentes, cens, terrages, entrées et issues, au village de Cantin. La comtesse donna ce bien à l'abbaye de Flines, dont elle était la fondatrice, en prenant soin de le mettre hors fief, c'est-à-dire de

Digitized by Google

l'affranchir du service militaire et des autres charges féodales. (Archives de l'abbaye de Flines.)

Les religieuses de Flines ne jouirent point immédiatement du bien que leur avait donné la comtesse, attendu qu'il était tenu en douaire par Isabeau de Béthune, veuve d'Hellin de Wavrin ; mais leur bienfaitrice voulut les indemniser tant que durerait l'obstacle apporté à leur jouissance. Témoin l'acte ci-après, cité par Saint-Génois, *Monum. Anc.* I, 660 (v. Goethals, pp. 33 et 34) : « Don par la comtesse Marguerite aux abbesse et couvent de l'Honneur N.-D. lez Flines, ordre de Citeaux, et mandement au Receveur de Flandre de faire exactement ce paiement en une fois, *jusqu'à ce que le douaire dont madame Isabeau d'Harponlieu, veuve de Mgr Hellin de Wavrin, jouissait à Cantin, soit rentré à ces religieuses.* 1276. » L'évênement se fit attendre jusque vers le commencement du siècle suivant : car Isabeau de Béthune, remariée à Hugues, sire d'Antoing et d'Espinoy, prévot de Douai, vivait encore en 1299. (Goethals, p. 34).

Nous avons trouvé à Lille, dans le fonds de Flines un chirographe de l'an 1294, « le devenres devant le Saint-Andriu », passé en *le court (tribunal), l'abbeesse de Felines et Mgr d'Antoing en le ville de Cantin*, où il est fait mention d'*eskievins* jugeant à la conjure de *li Justice l'abbeesse et Mgr d'Antoing.*— Le sire d'Antoing exerçait les droits d'usufruit qu'avait retenus à Cantin Isabeau de Béthune, sa femme.

Ici finit l'histoire de la seigneurie de Wavrin à Cantin. L'abbaye de Flines conserva jusqu'en 1789

Digitized by Google

de grands biens et une importante juridiction dans ce village. (1).

Cette digression terminée, nous allons reprendre la série des possesseurs de la seigneurie de Cantin.

§ 2. *Seigneurs de Cantin, d'une branche cadette de la maison de Douai. Accroissement des possessions d'Anchin et de Flines à Cantin. Jean de Cantin* dit *Boutier, vaillant chevalier de l'armée française, 1303 ; escarmouche sous les murs de Douai. Décadence et extinction de la branche de Cantin. — La seigneurie passe dans les maisons des Wastines et de Halluin.— Démolition du château-fort de Cantin, 1379.*

Après la mort de Wautier VI, châtelain de Douai, arrivée vers 1250, Cantin échut à *Pierre de Douai, chevalier*, cadet de cette maison, dont la postérité prit le nom de *Cantin* et porta : *De Douai* (de sinople au chef d'hermines) *au lambel pour brisure.*

On a souvent répété qu'à l'origine les seigneuries de Montigny en Ostrevant et de Cantin étaient réunies; que Cantin avait été détaché au profit d'une branche cadette de la maison de Montigny, laquelle aurait pris le nom de Cantin, en conservant les armoiries de Montigny (de sinople au lion d'argent, armé et lampassé de gueules), qu'elles brisait de billettes d'argent.

(1) La *cour* ou cense de Flines à Cantin, sur la grand'route de Douai à Cambrai, à gauche, est aujourd'hui la ferme de M. Brachelet, maire de Cantin; elle appartient aux héritiers des fameux Paulée et Vanlerberghe, en leur temps grands acquéreurs de biens d'abbayes. — Dans la vaste cour de la ferme, on remarque des écussons frustes.

Digitized by Google

(1) Nous ignorons ce qui a donné naissance à ces assertions contredites par les documents.

Pierre de Douai est cité comme l'un des fils du châtelain Wautier VI, dans un acte de l'an 1247 (V. st.), vers le mois février (*Pierot, le fils le castelain de Douai*). V. archives de la ville.

1257. juillet. « Jou *Pieres de Douai*, chevaliers, fius au castelain Wautier de Douai.... » Après débats avec l'abbaye d'Anchin, il renonce aux droits seigneuriaux qu'il réclamait sur des terres à Cantin appartenant à l'abbaye. Son sceau représente un chef d'hermines au lambel à 4 pendants. De la légende il ne reste plus que ces lettres :.... Petri jv.... (*juniorís*).

Au mois d'août 1259, il affranchit à jamais de toutes tailles, corvées etc, la *terre des Frions* que possédait à Cantin la bonne-maison des Lèpreux de Douai; ladite terre contenant 22 rasières, en plusieurs pièces, dont 14 étaient situées en la seigneurie de Mgr Pierre de Douai, et les 8 autres en celle de Mgr Hellin de Wavrin.

En avril 1263, *Pierre de Douai, chevalier*, confère la même exemption à l'abbaye de St-Amand, pour cinq rasières sises audit lieu. (Liber albus ; fo 226).

Dans un acte du mois de juin 1276, il est parlé de la fille de Mgr. Pierre de Douai, qui avait épousé un bourgeois de Douai : « *Baudes d'Arras* (en 1274 il était échevin), *ki a à femme la fille Mgr Pieron de*

(1) Ce sont les armes de la maison de Thiant, issue de celle de Montigny en Ostrevant.

Digitized by Google

Douai , et Hues Prouvos , ki maint au Bray , doivent à Wicart li Monniier, bourgois de Douai, 25 livres 10 sous de parisis, *pour 2 kierkes 1/2 d'alun qu'il leur a vendu* ». Chirog. aux archives de la ville. Guilmot. *Ext. manus.* III, p. 1168.

1280, mai. « Mesire Pieres de Douay, chevalier », vend à l'abbaye de Flines « 8 rasières 1/2 quarentaine de terre ahanaule, el pire entre l'Aubiel et le terre ahanaule, à Cantin, tenant au manoir (court, *curtis*, cense) de l'abie ; » les formalités pour mettre ce bien hors fief furent accomplies par Watier de Gant, que Mikius de le Deule, bailli de Douai, mit en son lieu ; des garanties furent données au cas où « Jehane, li femme le castelain de Douai (Wautier VII, frère du seigneur de Cantin) et medame Maroie, femme celui Mgr Pieron » réclameraient leur *douwaire* sur le bien vendu. Témoins (comme feudataires du château de Douai) : Mikius de le Deule, bailli de Douai, Bauduin de Vesignon et Jehan de le Val de Cantin. (Arch. de Flines).

Nous rapportons à ce personnage l'anecdote du combat qui eut lieu en 1282 dans la maison du Temple de Douai : Mgr Pierre de Douai et Jean des Wastines, chevaliers, assaillirent les Templiers ; frère Raoult, maître de la maison de Douai, en défendant sa propre vie, tua Jean des Wastines ; messire Pierre, convaincu d'avoir tiré l'épée et poursuivi l'un des frères du Temple, fut condamné par les échevins à 10 livres d'amende. (1).

(1) Archives de la ville, Cartul. K. f° 1. — Fait rappelé dans le *Mémoire* analysé à la Table Chronol., n° 867.

Digitized by Google

A cette époque, on trouve à Douai un individu qualifié *châtelain de Cantin*. Témoins les extraits suivants :

« 1268 (v. st.), 7 mars. Testament de Robert Boinebroke, paroissien de Saint-Nicolas, qui laisse à Jakemon, son fils, sa maison qui siet *à le Posterne* (vers la poterne Saint-Nicolas), qui siet joignant au tenement *Jehan, castelain de Cantin*. · Chirog. aux archives de la ville. Guilmot. *Ext. manus*. II, 1105.- 1291. Rente sur la grande maison Evrard de Saint-Venant le jovene, ki fu *castelain de Cantin*, *dehuers le porte Saint-Nicolai si con va en l'A unoit* (première rue à droite, en sortant par l'ancienne poterne Saint-Nicolas). Cartulaire Jehan De France, aux archives des hospices.— 1324. Rente appartenant aux Lépreux, sur une maison près du Four-des-Eaux (rue du Grand-Bail), *dou don le castelain de Cantin*. Cœuilloir de rentes des malades. » Jean, châtelain de Cantin, nous paraît être quelque bailli ou officier de la seigneurie de Cantin.

Le chevalier Pierre de Douai, mort vers 1285, eut pour successeur à la seigneurie de Cantin, son fils *Jehan de Cawentin*, *chevalier*, dit *Messire Boutier* (*bouterius*, *échanson*) *de Cantin*, vaillant guerrier dont le nom se rencontre dans les chroniques du temps. (1).

En avril 1289, *Jehan Boutier de Cawentin*, *che-*

(1) « Ce Iehan de Cantin (ou plutôt Pierre de Douai, son père), illustre par sa naissance et ses faits d'armes, est celui à qui on a attribué les prouesses du *Géant de Douai*. Voyez le Roman de la Belle-Hélène et les almanachs imprimés chez Vilette ». Note ajoutée par Guilmot à ses *Ext. manus*. I, 51. Le lecteur jugera lui-même

Digitized by Google

valier, *fius Mgr Pieron de Douai, chevalier*, (*ki jadis fu*), s'empressa de confirmer l'acte du mois d'août 1259, en faveur des Lépreux de Douai.

Ce seigneur se prêta volontiers aux désirs qu'avaient les religieux de Flines et d'Anchin, d'agrandir leurs possessions de Cantin.

1287, « el mois de février, le nuit N.-D. Candeler ».—« Iou *Jehans Boutiers*, *sires de Chantin*,.... ai vendu et esrachié de men fief tenu du comte de Flandre, 4 muids de terre ahanable, à le Fosse Chastelain, au Flos de Courchieles, au pire du Bieffre » ; l'abbaye de Flines est mise en possession desdites terres, sauf réserves faites « au reis de le haute-justice qui est au comte ». Présents : « Willaume de le Mote, chevalier, adonc bailliu de Lille et de Douay » ; et comme hommes, « pers du vendeur » : Bauduin de Mortagne, chevalier, Jehan de le Vile, Pieron de le Mote, Leurent dou Bru. Lesquels le recordèrent à leurs pers : Grars de Bierseis, Tassars, ses frères, Robiers li maires de Coustices, Robiers d'Astices, Mikius dou Rius, Jehan dou Moliniel et Mikiel de le Hoete ; en celui mois le venredi prochain devant le jour Saint-Pierre ensivant apriès ».

1290, « aoust, demierkes apriès le mi-aoust. » — « Iou *Iehans Boutiers*, *chevaliers*, *sires de Chantin*.., ai vendu et esrachiet de men fief ke jou tieng du comte de Flandre, 4 muis de terre ahanaule, à la voie du Molin-de-Wesde, à l'Epinete, à tenir frankement au rès de le haute justice et de le basse, lesqueles sont audit comte. » Il assigne en garantie des terres sises

de l'exactitude de ce commentaire, par les extraits du roman que nous mettrons tout à l'heure sous ses yeux.

Digitized by Google

à la voie du Molin-le-Comte, au Warembierc etc. Présents : Adan Blahiet, bailli de Douai, et comme hommes du comte, *pers* du vendeur : « Mgr. Watier, castelain de Douay, Medame Izabiel, castelaine de Raisce, Mgr. Evrart d'Aubi, Gérart de Biersés, Iehan de Markete, Iehan dou Buvrui, Werin de Gendecourt, Bauduin de Douay et Phelippon dou Celier. » Le sire de Cantin scelle d'un grand sceau au chef d'hermines brisé d'un lambel à 3 pendants. Légende : † § *Iehans cevaliers sires de Cantin.*

Le comte Guy, comme suzerain, confirma ces ventes, sous la réserve de sa justice; mais plus tard il accorda à l'abbaye les droits de haute-justice sur les lesdites terres, « par complaisance sans doute pour dame Marie de Dampierre, sa sœur, pour laquelle Marguerite, sa mère, avait fondé cette abbaye de Flines. » (Procès à la Gouvernance de Douai entre l'abbaye et le s_{gr}. de Cantin, 1751-5.)

Grâces à toutes ces acquisitions, les religieuses eurent bientôt une seigneurie presqu'aussi importante que celle du sire de Cantin ; elles avaient leur cour, justice et échevinage indépendants. Vers la fin de ce XIIIe siècle, les limites des 2 seigneuries furent fixées d'un commun accord en présence des échevins de chaque s^gr. : « Bonnes à rassir entre les mons et les rues où li église de Félines a le justiche et celles de *Mesires Iehans Boutiers.* Li doi eskievinage sont présent (1). » Nous verrons plus tard les dames de Flines plaider au parlement de Flandres pour con-

(1) Rotulus en parch. fin du XIIIe siècle, commençant : *Chest li bries del frankises de Cantin.* (Arch. de l'abbaye de Flines.) C'est là qu'est copiée la Loi de Cantin, du mois de fév. 1247.

Digitized by Google

tester à leur voisin, à l'ayant cause de messire Jehan Boutier, jusqu'au titre de *s^gr^. de Cantin.*

En mai 1296, il consent à un agrandissement de la *court* ou cense d'Anchin. « Iou *Iehans Boutier*, *chevaliers*, *sires de Cantin*.... Robiers de Brebière tenoit un manoir de mi, en le vile de Cantin, joignant à le court d'Anchin; » ledit Robert le donne à l'abbaye, en présence du seigneur et des échevins de Cantin. Messire Iehan renonce à la rente que lui devait le manoir, l'affranchit, autorise l'abbaye à le joindre « as aises de ledit court, » et termine ainsi : « Prie à men très haut et très chier seigneur Guy, comte de Flandres et marquis de Namur, ke il me contraigne mi et mes hoirs à ce accomplir. »

En 1299, il renouvela les prétentions des sires de Cantin pour lever le droit de *relief* ou *request à merchi* sur des terres de l'abbaye, lors du décès de chaque abbé; mais sur le vu de l'accord fait entre l'abbaye d'Anchin et *messire Pierre de Douay*, son père (juillet 1257), il reconnut son tort, par lettres du 1er décembre. De plus, pour enlever tout prétexte à des discussions futures, il réclama lui-même la confirmation, par son suzerain, des priviléges d'Anchin : 1299, décembre, le lundi prochain devant *Nouel.* « Iou *Iehans Boutiers*, *chevalier*, *sires de Cantin.* Prie men très haut, très noble et très chier seigneur Mgr. le comte de Flandre, de confirmer, comme sire souverain, les lettres que l'abbaye a de *men chier père Mgr. Piéron*, *jadis seigneur de Cantin*, et de mi, scélées de nos seiaux, d'endroit le mortemain ke nous demandions sur les héritages d'Anchin, à *Canthin.*

Digitized by Google

On retrouve pendant aux trois chartes de 1296 et 1299, le même sceau de Messire Iehan Boutier, de 1290.

Les actes du mois de décembre 1299 prouvent que ce chevalier suivait alors le parti des Flamands, quoique Lille et bien des villes de Flandres fussent tombées au pouvoir du roi Philippe-le-Bel, dès l'an 1297 ; mais Douai obéissait encore au comte de Flandre, et cette ville n'ouvrit ses portes aux gens du roi de France que le 7 janvier suivant (7 janvier 1300, nouveau style); le sire de Cantin passa alors, comme tous les nobles Wallons, au service de Philippe-le-Bel, qu'il n'abandonna point, même lors des revers ; il s'y distingua, comme nous allons le voir.

A la suite du désastre de Courtray (11 juillet 1302) et de la capitulation de Lille devant les Flamands victorieux (6 août), les Douaisiens s'empressèrent un peu trop d'ouvrir leurs portes aux vainqueurs (11 août); comme l'Artois tenait le parti de la France, notre ville, dans laquelle était une garnison Flamande, se trouva exposée à des attaques continuelles. Le sire de Cantin, resté fidèle à la France, comme presque tous les gentillommes du pays, se distingua dans l'une de ces attaques, hors la porte d'Arras, à la tête des éclaireurs.

Les chefs de l'armée française ayant résolu d'entreprendre quelque chose contre Douai, d'où sortaient des gens qui ravageaient les moissons des villages de l'Artois, très proches de cette ville, on partit d'Arras le 1er août 1303. Là étaient : Mesire Miles de Noiers, mareschiaux (maréchal de France), li quens (comte) de Joegni, li quens de Forois, Mesire Iehans de Pont-

Digitized by Google

Vaire en Viane, et bien avoec aus XXVe armures de fer à cheval, sans les piétons. Et chevauchièrent devant le vile de Douay. Et estoit venus à chelui jour li castelains de Lens (l'un des valeureux chefs de l'armée française) et se bataille (corps d'armée) à l'un des lès de le vile, et Ymbers de Roumagne (*alias*, le Roumain, de Roumans, gouverneur de Lécluse près Douai) et se bataille à un autre lès. Et quant chil de Douay virent le mareschal venir, se issirent bien XXX armures de fer à cheval et un peu de piétons, à l'encontre des coureurs. Et avoient li descouvreur courut devant le vile, pour le vile esmouvoir. Si assaulèrent chil de le vile as decouvreurs, et à chel assauler *Mesire Boutiers de Cantin*, mesire Robers de Gant et uns varlet con apeloit Jonglet, portèrent de *coup de glave*, chascun le sien, *mort*, emmi le camp (1): et là fu mort chius Jonglet, et mesire Robers de Gant y fu pris, et au Ve jour li coupèrent le teste et le dépechièrent par pièches. » C'était alors le supplice réservé aux traitres et aux félons; le chevalier Robert de Gand le subit parce que, dans les idées du temps, son obstination à servir la France, après que Gand, sa patrie, avait abandonné le parti du roi, le constituait en état de trahison. Le même supplice attendait le sire de de Cantin, s'il se fut laissé prendre.

« A che pongneich, en eut mors de chiaus de Douai XXX ou plus et XVI pris : car il avoient peu eslongiet le vile, leur issue faisant; si que les batailles,

(1) Passage très obscur : cela veut-il dire que chacun des trois chevaucheurs tuèrent un homme du premier coup de glaive ? Il est probable que l'éditeur de cette intéressante chronique a mal lû, ou que le manuscrit est très défectueux.

Digitized by Google

qui estoient ordenées de par le mareschal, ne se murent.

« Et quant li mareschiaus vit chou, se fit retraire ses gens. Et un peu après, chil de Douay le sivièrent tressi à l'*abbéie de Lambres* (1), et là arrestèrent. Et li mareschiaus et ses gens s'en vinrent che jour meisme à Arras : car il pensoient bien que s'il fussent retourné, que chil de Douai ne les eussent mie atendus (2). »

« Noble homme Messire *Iehans* dit *Bouthier*, chevalier, jadis sire de Cantin et de *Hamel* » (en partie seulement) est mentionné comme défuut, dans un titre de 1334 (cité ci-après). En mariant sa sa fille, *demiselle Ysabel de Cantin*, décédée également avant 1334, avec noble homme Guillaume de la Baunne, écuier, il avait *mis en la main* de celui-ci (pour la dot de sa fille) 72 rasiéres de terre à Cantin, en *mortwage*, jusqu'au rachat que pourrait faire l'héritier de la seignerie de Cantin. Il est probable que le valeureux chevalier reposait depuis assez longtemps déjà dans la tombe, lorsqu'en 1334 on fit ce *record*.

(1) On a imprimé : *l'abbéie des Tombes* ; c'est encore une erreur. Il faut lire : l'*abbéie de Lambres*, c'est-à-dire la *court* ou grande cense que l'abbaye de St-André du Cateau-Cambresis possédait à Lambres, près de l'église, sur la rive gauche de la Scarpe.

(2) Chronique Wallonne de la guerre entre Philippe-le-Bel et Gui de Dampierre, 1294-1304. Publiée par le chanoine de Smet dans le *Corpus Chroniq. Flandr.* IV, pp. 443 à 502. Bruxelles, Hayez, 1865.— Le manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles (n° 14, 564), d'après lequel cette publication a été faite, doit être extrêmement défectueux, si on en juge par les nombreuses erreurs, les non-sens qui se rencontrent dans l'ouvrage imprimé.

Cette chronique est du plus haut intérêt pour l'histoire des provinces Wallonnes, durant cette guerre ; elle détruit bien des erreurs créditées par les chroniqueurs flamands. Il est vraiment regrettable qu'on n'en ait pas un texte meilleur : il y a là un travail à refaire.

Digitized by Google

Son successeur dans la seigneurie de Cantin et dans le fief d'Hamel fut son fils *Iehan de Cantin*, *écuier*. C'est peut-être lui qui figure avec cette seule qualification, *Iehan de Cantin*, parmi les hommes de fief du roi de son castel de Douai, jugeant à Douai le 16 avril 1311. Il ne suivit point les traces de son vaillant père et il laissa perdre les traditions chevaleresques de sa maison; il est en effet le seul, qui après douze générations de chevaliers, après une illustration de plus de 300 ans, se soit contenté du titre d'écuier que lui donnait sa naissance, sans avoir cherché à conquérir la dignité qu'avait méritée ses ancêtres. Le XIVe siècle est du reste remarquable par la décadence de beaucoup des premières maisons qui avaient brillé sous les comtes de Flandre depuis le XIe siècle; presque partout les châtelains des villes disparaissent ou tombent dans l'abaissement. C'est une époque de transition, où grâce à la faveur des rois et des princes, dont le pouvoir grandit et repousse tout contrôle, des familles nouvelles vont surgir en grand nombre et s'élever sur les débris des anciennes races.

Iehan de Cantin, *écuier*, *seigneur de Cantin*, renonça le 22 juin 1334, devant les échevins dudit lieu, à son droit de rachat des 72 rasières que *son feu père* avait données en dot à *sa feue sœur Yzabel de Cantin ;* ces terres appartenaient alors à *Jehan des Wastines*, chevalier, seigneur des Wastines (et d'Estrées près de Cantin), qui les avait achetées (1).

(1) Ces lettres en chirographe, qui reposaient au ferme de la Seigneurie de Cantin, sont copiées dans des lettres des maieur et échevins dudit lieu, du 20 avril 1450 (V. st.), contenant vente des 72 rasières. (Arch. des Hospices. Fonds des chartriers. N° 115 de l'*Invent.* de 1839 et n° 399 de l'*Invent. supp. manus.*)

Digitized by Google

Iehan de Cantin, *écuier*, vivait encore en 1349, comme le constate un acte du 11 octobre, passé devant maire et juges de sa *tenance* (fief) d'Hamel.

Il semble s'être éteint sans prospérité et avoir eu pour héritiers des membres de la famille des Wastines : en effet son fief d'Hamel appartenait en 1363 à *Allard des Wastines* et *Porres des Wastines*, son fils, écuiers, et à la même époque Cantin était possédé par un autre membre de cette famille, ainsi que nous allons le constater.

Des Wastines : D'argent à la bordure d'azur.

Halluin : D'argent à 3 lions de sable, couronnés, armés et lampassés d'or.

Le dernier jour de février 1361 (v. st.), « *Jacquemes de Halluin*, chevalier, sire de *Canthin*, et *Marie des Wastines, dame dudit lieu*, se compagne et espeuse », amortirent 42 rasières à Cantin, appartenant à la Commune-Aumône (Bourse-Commune) des pauvres de la ville de Douai, à la charge de fournir *homme vivant et morant*, au décès duquel serait dû un droit de relief de 25 sols parisis. Cet accord mit fin à des prétentions que lesdits seigneur et dame rappellent en y renonçant : « .... Com^e^ el terroir de Canthin soient situés certaines terres ahanables, qui jadis furent feu *Iehan del Marquiet*, bourgeois de Douay, et puis *Marien*, se femme, et en après *Ricard dou Marquiet*, et *Emmelot*, sa fille,.... en le tenance que avons et avoir povons audit terroir de Canthin, de notre héritage, et que tenons en fief du roi notre sire, de son chastel de Douai.... » Ces lettres furent certifiées et authentiquées, le 8 mars 1361 (v. st.) par *Jacquemes Li Preudoms*, lieutenant du gouverneur de

Digitized by Google

la province et garde du scel des bailliages de Lille, Douai, etc. Les échevins de Douai les vidimèrent, le 11 octobre 1371, affirmant qu'elles étaient « saines et entiéres, non chancelées ni corrompues, et séelées des seaulx de *Hault hom*e *et noble M*r *Jaque de Halluin,* chlr, s gr de *Canthin*, et Madame *Marie des Wastines*, *dame dud*t *lieu*, se compaigne et espeuse ». (Arch. des Hospices. Fonds de la Bourse Comunune; n° 3.)

Le style alors en usage dans les lettres et contrats permet de croire que la sgrie de Cantin venait aux époux sus-nommés du coté de Marie des Wastines. Les données de l'acte suivant fortifient cette opinion.

L'an 1379, le 1er août, *Jaques de Halluyn*, chlr, et *Jehan de Halluyn,* écuier, son fils, vendirent à la ville de Douai, moyent 1000 livres « toute le pierre de nre chastel de Cantin, tant en maçonnerie come hors maçonnerie, de fons en comble, en fossez, en murailles, en tours, en solages, en portes, édefices, closures dudt lieu et pourpris ». Il n'y eut de réserve que pour « un chelier et un puch qui sont en le court dudit chastel »; chose assez curieuse, ce puits existe encore aujourd'hui, indiquant ainsi très exactement l'emplacement de l'ancien château-fort de Cantin ; il est connu sous le nom de *Fontaine-Gayant.* La ville de Douai stipula le terme de *huit années* pour opérer la démolition du château et l'enlèvement des pierres ; ce qui démontre quelle était l'importance de la forteresse. Ces étoffes de pierre, comme on disait autrefois, auront servi à construire notre fameux beffroi, à l'érection duquel on travailla depuis 1375 environ jusqu'en 1410.

Marie des Wastines, la dame de Cantin, était morte

Digitized by Google

à l'époque de la vente du château-fort, et son fils *Jean de Halluin* stipule en l'acte comme héritier de sa mère.

Le comte de Flandre, redevenu souverain de Douai aux lieu et place du roi de France, approuva cette vente par lettres datées de Gand, 4 août 1379.

Maintenant que nous avons vu disparaître la forteresse féodale de Cantin, dont les débris vont former un monument municipal, qui bravera les siècles et les révolutions, interrogeons sa légende et laissons parler le roman.

§ 3. *Roman de la Belle Hélène de Constantinople, poëme du XIIIe siècle. Le château de Cantin, la tour de* Rivière *ou Douai ; les souterrains ; le* Gayant *ou Géant de Douai et son frère Malore dit Pierre de Cantin. Le roi Moradin ou St Maurant tue le Gayant ; prise des châteaux de Cantin et de Rivière. Fondation des églises de St Maurant et de St Pierre de Douai.*

Le château de Cantin, Gayant, St Maurant, ces vieux souvenirs douaisiens ont leur histoire (toute de fantaisie) dans le *Roman de la Belle Hélène de Constantinople*, qui longtemps a été très populaire, ainsi que le démontrent les nombreuses réimpressions qui en ont été faites depuis 1528 jusqu'à nos jours.

Comme tous les vieux romans de chevalerie, il fut composé en vers, pour être plus aisément récité ou même chanté publiquement. Au commencement du dernier siécle, il s'en trouvait un manuscrit sur papier in f° dans la précieuse bibliothèque de Foucault

Digitized by Google

(1) dont le catalogue, rédigé par Galland, (2) contenait un titre spécial : *Poëtes françois anciens et modernes*, réservé aux ouvrages mss. de ce genre. Dans la communication qu'il fit à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, (3) Galland constata que, bien que l'écriture du mss. fût selon lui du XVIe ou tout au plus d'environ la fin du XVe siècle, le style était plus ancien ; c'était donc assurément une copie. Voici le titre : *Le Livre d'Elène, mère St Martin et Brison*, et voici le début :

Seigneurs, plaise vous oïr bonne canchon,
Je crois que de meilleur dire ne pourroit-on.

Ceci marque, ajoute Galland, « que c'est une pièce de jonglerie, composée pour être récitée dans des assemblées de grands seigneurs. Elle est variée de différents récits vifs et agréables ».

On lisait à la fin : « Cy finerai mon *Chronique d'Elaine*, lequel a été *orthographié* par le commandement et requeste de ma très-noble et puissante *Loyse, dame de Créquy*, Canaples et de plusieurs autres terres et seignouries. *Alexandri manu propria.* »

A quelle époque vivait la dame de Créquy, pour laquelle le manuscripteur Alexandre avait reproduit le roman de la Belle Hélène ? on voit, dans la généalogie de la maison de Créquy, insérée dans le Diction-

(1) Intendant de la Généralité de Caen ; antiquaire, membre honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; mort conseiller d'Etat, à Paris, en 1721.

(2) Orientaliste et numismate ; se fixa quelque temps à Caen, auprès de l'intendant Foucault ; en 1701, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; en 1706, revint habiter Paris, où il mourut professeur au Collège de France en 1715.

(3) Mémoires de littérature tirés des Registres de l'Académie etc. T. II, p. 677. Paris, 1736.

Digitized by Google

naire de Moréri, si utile pour ces sortes de recherches qu'*une seule dame de Créquy* a porté le prénom de Louise : c'est *Louise de la Tour*, fille de Bertrand, sire de la Tour, comte de Boulogne et d'Auvergne, seconde femme de Jean V, sire de Créquy, Fessin et Canaples, chlr de la Toison d'or, 1er chambellan de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne ; mort fort âgé en 1474 ; elle l'avait épousé en 1430. Ces renseignements nous reportent à la première moitié du XVe siècle. C'est donc faute d'investigations suffisantes que Galland, induit en erreur par ce nom d'*Alexandre* (le manuscripteur de la dame de Créquy), a cru pouvoir attribuer le roman de la Belle Hélène au célèbre *Alexandre de Paris*, né vers le milieu du XIIe siècle, et reprocher à Fauchet de n'en avoir point fait mention dans la liste des œuvres de cet ancien poëte français.

Dès 1528, ce roman fut livré à l'impression, mais publié avec le sans gêne des éditeurs d'alors : aux vers on substitua une prose aussi plate que possible ; il parut sous ce titre : *Le Romant de la Belle Hélayne de Constantinople, mère de saint Martin de Tours en Tourayne et de Saint Brice, son frère*. Lyon, Arnoullet, 1528, petit in-f° gothique de 40 ff. avec fig. en bois. Cette édition est fort rare ; il s'en conserve un exemplaire à Paris, dans la Bibliothèque de l'Arsenal, (1) où nous n'avons pu en avoir communication. Mais on a mis à notre disposition des éditions postérieures, celle de Paris, 1586, qui est recherchée, celle de Troyes, 1738, etc. ; de sorte que nous avons pu constater que plus elles étaient modernes, plus elles étaient défectueuses, grâce à la manie de chaque nouvel éditeur de rajeunir le style.

(1) Brunet. *Manuel du Libraire*

Digitized by Google

C'est donc l'édition de 1586 (Paris, Nicolas Bonfons, in-4°, de 42 ff. numérotés, plus 2 ff. contenant la table et une figure) que nous suivons pour faire l'analyse et les extraits de la partie du roman qui se rapporte à notre pays. Il faut arriver au f° 32 v° et au chapitre XXV, pour trouver ce qui nous intéresse :

« *Comme nos gens se partirent de la Cité de Plaisance, et viendrent en Flandre, qui estoit Sarrazine, et fut conquise, et de la mort* DU GÉANT. » Tel est le titre de ce chapitre.

L'armée chrétienne, partie de la cité de Plaisance, avec la bénédiction du Pape, arrive par mer jusqu'en Flandre et débarque au port de l'Ecluse, dont elle s'empare. « Et vindrent à Bruges, où *le roy Morendin* estoit, qui estoit seigneur du païs : lequel sortit hors sur nos gens, et là eut si grande bataille que Henry d'Angleterre fut prins et mené prisonnier : et là fut quatre mois, dont Anthoine fut moult (*dolent* ; mot oublié) et assiégea Bruges. Et puis s'advisa que l'Évesque de Tours leur avoit promis qu'il leur ameneroit les deux enfants (Martin et Brice) avecques grand secours, quand besoin en seroit, si escrivit lettres et les envoya à Tours. Et quand l'Evesque et Martin les virent et ouyrent parler que Henry, leur père, estoit en si grand danger : l'Evesque manda gens de toutes parts, tant qu'ils furent bien quinze mille. »

Les Chrétiens donnent contre Bruges un assaut infructueux. « Lors vint un messager, qui dit que, faute de vivres, seroit qui remède n'y mettroit : car il y avoit *un chasteau à cinq lieües de Tournay, au chemin de Bruges,* dont un Sarrazin estoit Seigneur, que l'on nommoit *Malostru*, et estoit court et gros, car il

Digitized by Google

n'avoit que trois pieds de haut : mais oncques homme ne chevaucha mieux cheval, ne tira de l'arc, qu'il faisoit : et un qui fut Seigneur de *l'Isle* (Lille), que l'on nommoit *Bernicles*, luy et Malostru estoient ensemble et desrobboient tous les vivres que l'on amenoit de Tournay à l'ost : et estoit l'Isle adonc Sarrazine. Et quand nos gens le sceurent, ils partirent leur ost et y allèrent : l'Evesque et Martin vindrent au chasteau de Malostru. »

On livre bataille : l'évêque fait prisonnier Bernicles, Martin tue Malostru, et le château de ce dernier tombe au pouvoir des Chrétiens. « Et pource qu'il (Malostru) estoit si *fort* et si *court,* voulurent l'Evesque et Martin que le chasteau eut nom *Coultray.* Dont encores a le nom ». Quant à Bernicles, converti et baptisé, on lui rendit son château, « qui depuis eut nom *l'Isle de Bruz*, au lieu où *Liédric* tua depuis *le Géant* et reconquit depuis tout le pays qui estoit Sarrazin. »

« Adonc se partirent l'Evesque et Martin, et tous leurs gens, et rendirent tout à Bernicles, et s'en allèrent en l'ost du roy Anthoine, où on leur fit grand chère. »

Enfin Brice et Martin donnent l'assaut à la cité de Bruges, s'en emparent et délivrent le roi Henri, leur père : « *Le Roy Moradin* fut si enclos, qu'il ne sceut par où fuir, et convint se convertir, et creut en Dieu, et se fit baptiser, et eut nom *Morant de Rivière :* ainsi que vous orez cy après. »

Hâtons-nous de dire, pour faire voir jusqu'où pouvaient aller les licences politiques du romancier, que c'est notre *St Maurand*, le dévot fils du duc Adalbaut et de Ste Rictrude, qui est ainsi métamorphosé en roi

Digitized by Google

Moradin, en Sarrazin rénégat, devenu Morant de *Rivière,* c'est-à-dire de *Douai*, comme on verra tout-à l'heure.

« Lors ne furent pas longuement en la Cité (de Bruges), que Henri dist qu'il vouloit aller vers Tours, et qu'il avoit nouvelle d'Heleine et quelle estoit vers ce quartier-là. Adonc dist *Morant* qu'il y avoit *un Géant* (*un Gayant*, com^e^ on disait au XIIIe siècle) delà *Breneuil* (peut-être l'antique château du *Bruile*, à Tournai) sept lieües : et si a *un sien frère en un aütre chasteau assez près*, qu'on appelle *Quentin,* (1) lesquels sont moult fèlons et hayent Chrétiens sur tous terriens. Si vous prie que nous les assaillions devant qne vous partiez d'ici ! Car si on les laisse derrière, ils viendront gaster tout mon pays, parce que je croy en la Loy de Dieu !

« Or, se partirent nos gens de Bruges, c'est à sçavoir: Anthoine, Henry, l'Evesque, Martin, Brice et *Morant*, lequel les mena eux et leurs gens jusques à *la tour du Géant* (la Vieille-tour de Douai), qui estoit mout forte place (la place-forte de Douai), et estoit enclose d'eau et de murs, et n'y pouvoit-on entrer que d'un costé, et de quatre hommes de front. Lors se logèrent devant leurs tentes. Et quand *le Géant* les vit, il jura Mahom qu'il les feroit bien vuider.

« Or, avoit-il en *ce Chasteau* trois yssues, dont l'une estoit devers Hénault, et l'autre devers Cambray, et l'autre devers *Noble* (*Nobiliacum*) qui maintenant est appelée *Ars* (Arras).... »

Le Géant faisait de fréquentes sorties par l'une ou

(1) *Cantain* et *Cantin,* dans l'édition de Troyes, 1738.— L'orthographe de *Quentin* se trouve dans Carpentier, p. 72.

Digitized by Google

l'autre de ces issues, tombait à l'improviste sur les Chrétiens et disparaissait tout-à-coup après leur avoir causé grand dommage. Les assiégeants sont inquiets et surpris : le roi Henri veut s'en aller voir Hélène ; c'est Morant qui les décide à continuer le siège.

« Et fut sur un soir. Lors vint un valet accourant, qui dist que *le Géant* estoit revenu en l'ost. Adonc *le Roy Morant* saillit sus, aussi fit Brice et Martin : et coururent sus aux payens, par telle manière qu'ils les firent reculer jues au bois. Adonc dist Brice qu'on se retirast et qu'il estoit trop tard de les suivre plus avant. Mais *Morant* dist qu'il les suivroit ou qu'il mourroit en la peine, et sauroit où ils entreroient. Lors entra au bois....»

Le Géant échappe, mais plusieurs de ces gens sont pris. L'un d'eux se convertit et évite ainsi la mort : « Et quand il vit que tous les autres furent tous morts, il dist qu'il diroit telle chose, dont *le Géant* seroit moult dolent : et on lui demanda de son estat, et il leur dist où les issues estoient, et qu'*il y en avoit une qui sailloit du chasteau de Quentin* (voilà donc l'origine du prétendu souterrain de Douai à Cantin, mentionné dans les fables sur Gayant), où *Maiore, son frère*, demouroit : et par ceste issue luy venoient tous les vivres qu'avoit *ledict Géant*, et l'autre estoit par où il vuidoit, et estoit le lieu vers *Noble*, et par ce lieu vuidoit bien souvent, et le tiers (le 3e souterrain) leur pouvoit bien peu nuire, mais qu'ils le tinssent là.

« Quand Henry et Anthoine l'ouyrent, ils en furent mout joyeux : et incontinent ils partirent leur ost et allèrent assiéger *Quentin*. Quand *Maiore, qui estoit*

Digitized by Google

frère du Géant, vit ce, il en fut fort dolent. Et quand *son frère* le sceut, il cuida tout vif enrager, car nuls vivres ne luy pouvoient plus venir. Lors Anthoine et *Morant* ont assiégé *Quentin*.

« Et dist l'Evesque de Tours qu'il iroit vers *Noble* prestement pour trouver l'autre issue. . . . » L'issue du souterrain est découverte. « Lors manda des pierres et ouvriers, et fit faire un *fort chasteau* tout à la ronde de ceste issue, et le chasteau qui y fut faict est celuy qui maintenant se nomme Lux (*Lens*) en Artois. Là fut l'Evesque en temps.

« Et Henry, Henry (*sic* ; c'est Anthoine ou Morant), Brice et Martin mirent le premier siège de *Quentin*, *où le Géant venoit bien souvent pour visiter son frère*. Et quand vindrent un jour sur les murs, ils virent *les bannières de Flandres* sur les prez. Si s'écria *le Turc* et dist : *Moradin*, faux renié que tu es, me cuides-tu mal faire ? tu brasses bien pour toy mauvais brouet : car si tu ne te parts d'icy, je te feray tout ton pays destruire d'icy à Bourges (*Bruges*).

Morant courroucé jure devant Dieu qu'il ne mangera de pain avant qu'il n'ait tué le Géant. « Lors fit crier *Morant* à l'assaut et fit eschelles dresser pour monter, mais les murs étoient si hauts qu'on n'y pouvoit advenir. Et ceux de dedans jettoient pierres snr noz gens, tant qu'ils les renversoient aux fons des fossez. « Désespéré, *Morant* monte au haut d'une échelle, se fait isser par ses gens au bout de leur lances, empoigne les créneaux et saute dans la place.

« *Le Géant* défendit que nul ne lui touchast, sinon luy tant seulement. Lors vint à luy avec un grand faussart, pour luy fendre la teste jusques en terre :

Digitized by Google

mais avant qu'il peust son coup avaller, *Morant* luy couppa une cuisse tout jus, de son espée, tant que *le Géant* cheut par terre. Et *Morant* luy dist : Chien ! tes dieu n'ont point de puissance non plus qu'un chien! Lors rehaussa son espée et luy couppa un des bras. Lors cria *le Géant* mout hideusement : et là saigna tant *le Géant* qu'il en mourut. »

Le roman, ainsi qu'on vient de le voir, conserve *au Géant* ou *Gayant de Douai* le rôle ordinaire attribué aux géants ou monstres pendant le moyen-âge : alors un géant, c'était toujours un payen, un sarrazin, une sorte de Goliath, que quelque David finissait par abattre ; ici, c'est St Maurand qui tue le monstre. Si donc les auteurs des fables populaires (1) touchant l'origine de notre Gayant ont emprunté au roman de la Belle Hélène son chateau de Cantin, sa tour de Douai et le souterrain d'une lieue et plus qui reliait les deux forteresses, ils ont évité d'aller trop loin dans ce système d'emprunts, et pour cause : leur Fable n'aurait

(1) Elles sont d'invention toute moderne, attendu qu'elles ne remontent pas au delà de 1801. V. la comédie héroïque, en 3 actes et en prose, représentée pour la première fois sur le théâtre de Douai, le 22 juillet 1801, à la réapparition de Gayant après la Révolution ; elle a pour titre : *Douai délivré des Barbares par Jéhan Gélon, surnommé Gayant, fait historique sous la date de 881. (Etrennes Douaisiennes..... 1818-9. N° 1371 de la Bibliogr. douais.)* V. aussi *Gayant ressuscité, poême héroï-comique* de 1801; celui-ci n'est qu'une édition revue et augmentée par son auteur, Séraphin Bernard, du poême paru en 1779, à la 1re restauration de Gayant, sous le titre: *La procession de Douai ou Gayant ressussité.* (Quenson. *Gayant....* etc, p. 138). Il est à remarquer que poême de 1779 ne contient qu'une vague allusion aux *exploits* de Gayant, expliquée par cette note : « Suivant la tradition populaire, Gayant a défendu Douai » ; mais dans l'édition de 1801, l'auteur a ajouté des vers qui s'harmonisent avec la fable de la comédie héroïque de cette même année 1801.

Digitized by Google

euaucune chance d'être acceuillie favorablement, si elle avait abouti à la découverte d'un passé détestable à la charge du personnage fictif que tout bon Douaisien entoure de son amour.

Voici venir la conclusion. A la vue du Géant agonissant, les Sarrazins fuient, *Malore*, frère du Géant, se rend à *Morant* et manifeste l'intention de se convertir : « Lors vindrent (Morant et Malore) ouvrir la porte (du château de Cantin) et laissèrent nos gens entrer..... Lors entrèrent nos gens au chasteau et firent grand quantité de Payens convertis, et les autres on les mit à mort. Et quand tout fut achevé, on manda nouvelles au Roy Henry et à ses deux enfans, et à l'Evesque qui estoit à l'autre côté (à Lens). Lors coururent tous à *Quentin* mout joyeux et là firent très grand chère et grand honneur à *Morant*.

« Adonc requist *Malore* baptesme, au nom de Dieu, et on luy ottroia. Adonc le baptisa l'Evesque, et eut nom *Pierre* : et fut celui qui depuis fit fonder *l'Eglise de saint Pierre de Douay*.

« Et quand les convertis furent tous baptisez, *Malore* dist qu'il meneroit nos gens *par la cité* au *chasteau de son frère* (à Douai). Lors entra dedans, et nos gens après, tant qu'ils virent *la tour* où *Pierre* entra premièrement. Et luy fut demandé de son frére s'il estoit demouré à *Quentin*, et leur dist que ouy : adonc saillirent nos gens au chasteau et prindrent chacun le sien. Adonc crièrent-ils et dirent : Nous sommes trahis ! mais il ne leur valut rien : car tous furent morts, ceux qui ne voulurent croire en Dieu, et fut la place conquise.

« Adonc pria *Morant* qu'on lui donnast *la tour*

Digitized by Google

(de Douai) pour faire demeure, et on luy accorda, et tout pour ce que *le chasteau estoit sur rivière*, (1) et y demoura si longuement qu'il devint très preud'homme, tant qu'il vesquit : et *encores est son Eglise à Louay, que l'on nomme Saint Morant* (église St Amé).

« Et *Pierre de Quentin* fit fonder ladite Eglise (de St Pierre de Douai) et fut tout son vivant preud'homme et vray Chrestien. »

Ici finit le chapitre XXV, auquel succède le chapitre intitulé : « *Comme noz gens se partirent de* Quentin *et vindrent au Royaume d'Escosse : et comment il fust conquis* », et débutant ainsi : « Si reviendrons et dirons de noz gens, qui se partirent de *Quentin* et du *Chasteau de Rivière*, et s'en vindrent à *Breneuil*, parmy *Bruyes*.....» etc. F° 35, v°.

A quelle époque remonte cette « pièce de jonglerie » comme disait l'académicien Galland? Il est évident d'après ce que nous avons rapporté plus haut, que l'attribution qu'il en a faite au poëte Alexandre de Paris, célèbre dès le commencement du XIIIe siècle, ne doit pas être acceptée. (2) Ce n'est qu'avec la plus grande réserve, que nous hazarderons des hypothèses, vu l'absence du document principal, à savoir l'œuvre versifiée. Selon nous, le roman date de la fin

(1) Il y a ici quelque chose d'omis, et qui était sans doute relatif à l'étymologie de *Douai*, qui vient de *rivière*.

(2) Roquefort, dans la Biogr. univ. de Michaud, 1811, à l'article *Alexandre*, à pensé autrement ; mais le ton de l'affirmative dont il a usé lui a fait commettre un énorme anachronisme : « *Alexandre* commença à se faire connaître par les romans *(sic)* d'*Elène, mère de St-Martin*, et *Brison*, fait *(sic)* par le commandement de *Loyse, dame de Créqui-Canaple* » Or le poëte vivait en 1210 et la dame de Créqui en 1450 !

Digitized by Google

du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe ; car il diffère profondèment des vieux romans de chevalerie du XIIe siècle et des temps antérieurs, où l'on trouve sous des enjolivements poétiques, un fonds de vérité historique ; (1) tandis qu'ici la fantaisie règne en maitresse absolue. Quant à l'auteur, il nous paraît être Wallon ou picard, un compatriote ou un voisin ; nous croyons en trouver la preuve dans les détails qu'il donne sur Douai, Cantin, Arras, Lens, Lille etc.

(1) V. notamment le *Roman de Raoul de Cambrai*, la *Chanson d'Antioche* etc.

Digitized by Google

COMMENT ON ENTENDAIT

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE

en 1589

Dans les Lettres-patentes de Philippe II, portant création d'un collége de Jésuites, à Valenciennes (Bruxelles, 18 mars 1589), lequel était doté avec les biens confisqués sur les Valenciennois qui n'avaient pas voulu se remettre sous le joug espagnol, on trouve ce passage suivant :

«.... Lesdits pères debvront continuellement avoir audit collége, pour l'établissement d'iceluy et pour deuement le furnir, le nombre de 10 personnages pour le moins de leur Société, bien qualifiés pour l'exercice des debvoirs de leurs vacations, desquels les 6 debveront instruire la jeunesse qui fréquentera leurs escolles, et ce par 6 classes, asçavoir : des figures, de la 1re partie, la sintaxe, l'art versificatoire, de la rhétoricque et de la dialectique, adjoustant tels bons autheurs que ils trouveront convenir en tels exercices, que ils ont accoustumé bailler à la jeunesse, tant pour la piété chrétienne que bonnes lettres ès aultres lieux esquels ils tiennent semblables escolles.....

« Et *afin que les précepteurs susdis ne soient inutilement establis* et que les pères et mères ne demeurent en faulte d'envoier leurs enffans à leurs escolles,

Digitized by Google

nous avons authorisez et authorisons par cestes lesdits prévost, jurez et eschevins, de povoir *contraindre*, si mestier est, *les pères et mères*, mambours, tuteurs et aultres, de quelle qualité ou conditions que ils soient, aiant charge de jeusnes fils qui auront attaint l'eaige de 7 ans, *et l'estat, qualité et faculté desquels ils trouveront le pouvoir comporter*, à ce qu'ils aient *à envoier lesdits enffans ausdites escolles*, et à les furnir de livres et choses nécessaires, pour les fréquenter jusques à l'eaige de 14 ans complets, ou si longtemps qu'ils trouveront convenir, auquel effect lesdits de Valentienne pourront, de nostre part et authorité, faire et édicter telles publications et soubz telles peines et amendes qu'ils trouveront convenir, exécutant nos officiers les édits, placcarts et mandemens sur ce cy devant faitz... (1) »

Ainsi, la raison principale de cette dérogation à la liberté, de cette atteinte à l'autorité du père de famille, c'est de procurer des élèves au collége des bons pères ! Le gouvernement de Philippe II se préoccupe bien moins de savoir les enfants à l'école, que de les mettre entre les mains des Jésuites.

Inutile de faire remarquer qu'à côté de l'*obligation* ne se trouve nullement *la gratuité*. Au contraire, la mesure tyrannique n'atteint que les classes aisées. Quant aux familles pauvres, elles continueront à vivre dans l'ignorance : c'est le moindre souci du gouvernement espagnol.

Fr B.

(1) Simon Le Boucq, *Hist. eccl. de la ville de Valenc.*, p. 158.

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE

DE LA MAISON

DE TENREMONDE

INTRODUCTION.

La maison de Tenremonde, qui vient de s'éteindre, mériterait à elle seule une histoire particulière, mais il n'entre pas dans notre plan de l'entreprendre, la charge nous paraît trop lourde (1). Cependant aidé des savantes recherches et des nombreuses et précieuses notes que M. Henri Fremaux avait rassemblées sur cette illustre famille et qu'il a eu l'obligeance de nous communiquer, nous avons pu en établir une généalogie complète.

Elle se trouve liée à tous les événements dont la Flandre-Wallonne fut le théâtre depuis le commencement du 14e siècle, par les différentes positions que ses membres occupèrent; nous les trouvons, en effet, dès 1337, remplissant les premières charges municipales à Lille et à Tournai, des fonctions à la cour des ducs de Bourgogne et des Rois de France; et si la noblesse de cette famille n'a pas une origine chevaleresque, car elle fut anoblie en 1391, ses alliances avec

(1) Nous n'avons pu, malgré nos vives instances, obtenir en communication les archives privées de cette famille.

Digitized by Google

les principales maisons du pays et l'illustration de ses membres la placent au nombre des plus remarquables de nos contrées. Beaucoup de familles qui prétendent remonter aux commencements de la féodalité seraient loin de pouvoir établir sur titres une pareille généalogie et de montrer d'aussi belles alliances. Ils possédèrent de nombreuses et importantes seigneuries parmi lesquelles il nous suffira de citer comme exemple la terre de Mérignies. Elle fut achetée en 1440 par Henri de Tenremonde et M. Victor de Tenremonde, le dernier de sa race, après en avoir hérité par une transmission héréditaire non interrompue, y mourut le 9 février 1864, dans le château que ses ancêtres y avaient fait bâtir. On rencontrerait difficilement en France une propriété qui soit restée dans les mêmes mains pendant plus de quatre siècles.

Armes. — Plumeté d'or et de sable.

I. *N..... de Tenremonde,* marié à *N.... de Vendeville,* fille de Pierre ou Pieron *de Vendeville* qui est appelé aoeus(1) de Baudon *de Tenremonde*, dans une charte (2) de Franke *Vatier,* bailli de Lille, où il est dit qu'il posséda 4 bonniers 1/2 de terres à Frelinghien de 1268 à 1272.

Dont Baudon qui suit.

II. Baudon ou Bauduin *de Tenremonde*, bourgeois de Lille en 1272, marié à N....

Il laissa 3 enfants.

(1) Aoeus, corruption du mot latin *Avus*, ayeul.

(2) Bibliothèque de Lille, MS. no 251. Cartulaire de la collégiale de St-Pierre à Lille, no 564. Année 1296.

Digitized by Google

1° Willaume *de Tenremonde*, qui suit.

2° Gilles *de Tenremonde* qui releva la bourgeoisie de Lille en 1312 (1), et mourut avant 1349. Marguerite *Despierre*, sa veuve, eut un procès avec Marie *Joie*, sa belle-fille, touchant la jouissance du fief de Mouvaux, qui relevait du s^r de Raineval et de la Motte de Lambersart; une sentence du bailli de Lille donna gain de cause à Marie *Joie* en vertu de son contrat de mariage; l'affaire ayant été portée en appel, le Parlement de Paris par jugement (2) du 8 avril 1349, confirma cette sentence et condamna Marguerite *Despierre* à payer les dépens taxés à 14 livres 10 sols parisis, suivant lettre (3) du 12 mars 1352.

Gilles *de Tenremonde* laissa de Marguerite *Despierre*, Bauduin *de Tenremonde*, qui releva la bourgeoisie de Lille, en 1343, après avoir épousé vers 1342, Marie Joie (4), dont on ignore s'il laissa des enfants.

3° N.... *de Tenremonde*, mariée vers 1305 à Alard *Vreté* (5), qui releva la bourgeoisie de Lille, en 1305; fils de N.... et de Péronne de *Warenghien*; leur fils, Alard *Vreté*, releva la bourgeoisie de Lille en 1326. Un autre Alard *Vreté* avait été reward de la ville de

(1) Archives municipales de Lille, 1er reg. aux bourgeois, folio 15 verso. Les fils de bourgeois de cette ville était tenus conformément aux anciennes lois et coutumes de la ville sous peine de déchéance de leurs franchises communales de faire le relief de leur bourgeoisie dans la première année de leur mariage.

(2) Archives de l'Empire. Reg. côté X. 11 (jugés du Parlement de Paris, folio 256).

(3) Archives de l'Empire. Reg. côté X. 13 (lettres et arrêts du Parlement de Paris), folio 216.

(4) *Joie* portait : de gueules à 5 lozanges d'or posés en bande chargé en chef à droite d'un aigle d'argent béqué et membré de sable.

(5) *Vreté* portait lozangé d'or et de sable au chef de gueules.

Digitized by Google

Lille en 1241, et cette famille a fourni 13 rois de l'Epinette.

III. Willaume ou Guillaume *de Tenremonde* releva la bourgeoisie de Lille en 1305 (1) et mourut avant 1331. Il avait épousé vers 1304, N.... *de Courtray* (2), fille de Jehan, rewart, puis prévôt de Lille en 1280 et de Katherine N.... N.... *de Courtray* mourut peu après son mariage ne laissant qu'un fils.

Jean *de Tenremonde*, qui suit.

IV. Jean de *Tenremonde* né en 1305, prévôt de Lille, fut destitué de cette fonction par lettres du roi Philippe de Valois, datées du 14 février 1337 (3), et remplacé par Enguerrand *Delattre;* bailli de Tournai en juin 1352 (4), puis de Lille avec le grade de sergent-d'armes du roi de France en juin 1353 (5), 1354 et 1356 il avait hérité du chef de sa mère suivant un partage passé devant les échevins de Lille en 1306 (6), réglant la succession de Jean *de Courtray*, son grand-père, à l'encontre de Pierre, Thomas, Bertoul et Jacques de Courtray, ses oncles. Le 14 janvier 1331, il acheta de Marie *de Warenghien*, veuve d'Etienne *Leplayet*, avec le consentement des enfants de cette dite dame, une rente annuelle sur l'héritage de Pierre *de Templemars* de 30 sols d'argent fin, d'un

(1) Archives municipales de Lille 1er registre aux bourgeois folio 3e recto folio 88 verso.

(2) *De Courtrai :* portoit de sable à 3 aigles d'or becquetés et patés de gueule. 2 et 1.

(3) Voir la table chronologique des archives de Douai, dressée d'après les travaux de M. Guilmot par Pilate-Prévost, page 91 article 427.

(4) Archives de l'Empire registre côté X 13 folio 242 et X 15 46.

(5) Livre de Roisin publié en 1842 pages 163, 394, 398.

(6) Manuscrit de la bibliothèque de Lille n° 295.

Digitized by Google

chapon et d'une ouvelée de demi havot de blé (1). Jean *de Tenremonde* releva la bourgeoisie de Lille en 1336 (2) quelques mois après son mariage avec Sainte *Canard* (3), fille de Gilles ou Lottart, bourgeois de Lille, s^r de Grimaretz à Esquermes, roi de l'Epinette en 1333, sergent d'armes du roi de France en 1344, fondateur de l'hospice de Grimaretz, rue Basse à Lille, en 1337, mort le 6 mai 1356 (4), et de Jeanne *le Prévost*, sa première femme. Sainte *Canard*, tutrice de ses enfants mineurs, en février 1362 (5), mourut du 24 mars au 5 avril 1399, elle possédait deux rentes viagères sur la ville de Lille de 33^l et 19^l 16^s, reversibles sur sa fille Isabelle et sa bru, Marie *le Vinenthier*.

Jean de Tenremonde et Sainte Canard eurent 7 enfants.

1° Jean *de Tenremonde*, échevin de Lille en 1370, juré ou conseiller de la ville de Lille en 1378-1380 (6), homme de fief de la salle de Lille, scella un jugement du bailliage de cette ville le 16 septembre 1371 (7), servit au comte de Flandre, le 13 mars 1373, le rapport et denombrement du fief du Gars, situé à Wazemmes (8) et mourut avant l'année 1395. Il avait relevé la bour-

(1) Archives du département du Nord, cartulaire de Flines côté 1295, 3153 folio 11^c XLII.

(2) Archives municipales de Lille, 1er registre aux bourgeois, folio 47, verso.

(3) *Canard*, portait d'argent à la croix ancrée de gueules.

(4) On voyait encore son tombeau surmonté de sa statue dans l'ancienne chapelle des Cordeliers au XVIe siècle.

(5) Archives de l'Empire registre côté X 17, folios 304 et 132.

(6) Papiers de l'Hôtel de Lille.

(7) Archives départ. du Nord. Fonds de la Ch. des comptes à Lille, charte n° 10518 relative à la seigneurie de Tourcoing, B. 9 3.

(8) Voir la notice sur ce fief à la suite de cette généalogie.

Digitized by Google

geoisie de Lille en 1366, (1) après avoir épousé Jeanne *de Thumesnil* (2) fille de Jean, qui avait relevé la bourgeoisie de Lille en 1343, et Isabelle *de Pontreward*. Jean *de Tenremonde* et sa femme se firent don mutuellement de leurs biens par acte du 8 mars 1366 (3), et ne laissèrent que deux filles. A: Pieronne *de Tenremonde*, bourgeoise de Lille, paya le droit d'escars à cette dite ville, sur les biens par elle apportés à son mari George *Clenquet* (4) non bourgeois, qu'elle venait d'épouser, suivant un accord fait en Halle le 19 octobre 1395 (5). Georges Clenquet acheta la bourgeoisie de Lille le 11 décembre 1395, fut appaiseur en 1396, 1404, 08 et 14, échevin en 1397, 1403, 06, 11, 15, juré en 1398, gard'orphène en 1399, 1401, 07, 09, commis aux comptes de la hanse (6) en 1405, 13, voir juré en 1412 (7), mourut

(1) Archives de Lille, registre aux bourgeois, f° 50 r°.

(2) Jeanne de *Thumesnil*, devenue veuve, se remaria à Guillaume *de Warenghien*, s^r de Fontaine à Croix, décédé entre 1408 et 1415, et paya droit de nouvel acquêt en 1416 pour ses fiefs : 1o de la Croix situé à Bondues, contenant en 1373, 19 bonniers de terres, les rentes féodales consistoient en 2 muids de blé, 5 rasières d'avoine, 33 sols d'argent; 2° de Fontaine situé à Croix, relevant tous deux de la salle de Lille. Elle mourut le 16 octobre 1436 ou 1437, laissant de son second mariage une fille Marguerite de Warenghien, mariée vers 1407 à Georges Verdière, tige des s^rs de Péronne en Mélantois.

(3) Archives départementales du Nord, notes sur la famille *Hangouart* par Rudghers, héraut d'armes.

(4) La famille *Clenquet* était originaire du quartier de Pévèle; Jean *Clenquet* possédait la s^rie de Mouchin en 1355, un autre Jean *Clenquet* et sa femme, Marie *Gommer*, vendirent le 28 janvier 1405 la s^rie de Mouchin à Hugues de *Quartes*, conseiller du Roi de France, la famille Clenquet portait d'or au chef d'argent vairé de gueules.

(5) Archives de Lille, compte de la ville, année 1395, au chapitre des escassemens.

(6) Quatre membres du magistrat de Lille étaient chargés de la gestion des finances de la ville dont ils rendaient compte annuellement aux commissaires du souverain, on les appelait commis aux comptes de la hanse ou le plus souvent comptes de la hanse.

(7) Papiers de la loi de Lille.

Digitized by Google

avant 1419, et sa femme avant 1412. B : Martine *de Tenremonde*, femme de Jean *le Watier* de Douai, jouissait en 1396 et 1414 d'une rente viagère sur la ville de Lille, sur sa tête et sur celle de sa mère, Jeanne *de Thumesnil*, et mourut vers 1415.

2° Jacques *de Tenremonde* releva la bourgeoisie de Lille en 1369, mourut avant la fin de 1371, et sa veuve N.... se remaria vers le mois de janvier 1372, avec Jean *de Premesque*, non bourgeois, qui paya en 1372 le droit d'escars à la ville de Lille, sur les apports de sa femme.

3° Guillaume *de Tenremonde* qui suit.

4° Henri *de Tenremonde* qui releva la bourgeoisie de Lille en 1373, fut nommé gard'orphène de cette dite ville en 1375, 82, 83, 84, juré ou conseiller en 1378, 81, 93, 96, 1400, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10 et 1418, échevin en 1387, 94, 98, commis aux comptes de la hanse, 1388, 90, voir juré, 1395, 97, 99. Il possédait en 1417, 1° un fief situé à Mouveaux, tenu de la Motte de Lambersart, consistant en 3 muids de blé, 17 rasières d'avoine (1) et 5 capons de rentes annuelles; 2° le fief de la Hallerie, situé à la Chapelle d'Armentières (voir la notice sur ce fief à la suite de cette généalogie); 3° le fief de Bargues, situé à Wattignies, tenu du châtelain de Lille (2); en 1389, il appartenait à Triforin *Joye*. Il fut mis hors pain, ainsi que son frère

(1) La rasière de Lille pour le blé contenait 70 litres 141 m, l'havot de blé 17 litres 535 m et le quaregnon ou carreau de blé 4 litres 384 m, la rasière d'avoine 78 litres 393 m, l'havot d'avoine, 19 litres 398 m et le quaregnon 4 litres 900 m ; il fallait environ 10 rasières, 1 muid, 4 havots pour 1 rasière et 4 carreau pour 1 havot.

(2) Archives départementales du Nord, reg. côte L 127 folios 74, 83, 95.

Digitized by Google

Guillaume, par leur mère, le 24 octobre 1368 (1). Jean *Scohier* (2), dans la généalogie de cette famille, qu'il dressa en 1581, et après lui, tous les généalogistes ne lui donnent qu'une femme, Marie *Frémault* (3); cependant Henri *de Tenremonde* était marié en 1384 avec Marie *le Winentier*, fille et héritière de Jean, il eut même un procès à soutenir conjointement avec Allard *le Winentier*, son beau-frère et Jean *Levie*, à l'occasion du fief d'Angrin situé à Lesquin, contre Perronnelle *Desbordes*, veuve d'Allard *de Plateria*, contre Allard *de Plateria*, tuteur des enfants de la dite veuve et contre le procureur de l'Evêque de Tournay. Ces derniers ayant été condamnés par une sentence du bailli de Vermandois, rendue au siége de St-Quentin, en appelèrent au Parlement de Paris, qui confirma la sentence par un arrêt du 30 janvier 1384 (4). Marie *le Winentier* étant morte du 24 septembre 1397 au 24 mars 1399, Henri *de Tenremonde* épousa en 3es noces avant 1401, Marie *Warin* (5) qui, devenue veuve, eut des démêlés avec Guillaume *de Tenremonde*, son neveu, pour un compte d'argent et de marchandise que celui-ci avait avec son mari, l'affaire vint devant la Halle des échevins de Lille où son neveu étant condamné, en

(1) Bibliothèque impériale, Paris, manus : Scohier, in-4° tome II folio 171.

(2) Archives départementales du Nord, documents généalogiques, pièce n° 38, original sur parchemin, grand format orné d'un grand nombre de blasons.

(3) *Fremault*: portait de gueules à trois fermaux d'or 2 et 1.

(4) Archives de l'Empire, registre côté X 31, jugés du Parlement de Paris, 1380 à 1384, folio 267.

(5) *Warin* portait écartelé au 1er et 4e de gueules à la fasce d'hermines chargée de 2 merlettes en chef et d'une merlette en pointe, au 2e et 3e, d'or à 3 aigles de sable, Marie *Warin* avait pour frère Jean, échevin de Lille en 1407, et était tante de Jean *Warin*, roi de l'Epinette en 1436, échevin de Lille en 1437, mayeur en 1441 et rewart en 1443.

Digitized by Google

appela au Parlement de Paris qui ordonna, par lettre du 10 janvier 1422 (1), que cette affaire serait examinée après le jour du Lætare 1422. Les registres du Parlement ne parlent pas davantage de ce procès. Marie *Warin* mourut vers 1435, et son mari était décédé vers 1418, laissant 3 enfants.

A — Jeanne *de Tenremonde*, morte le 4 février 1451, mariée à Lille le 6 mai 1406, reçut le jour de ses noces des présents de vins du magistrat de Lille et des joûtes eurent lieu sur le marché de cette ville le jour de son mariage (2). Elle avait épousé Hubert *Gommer* (3), roi de l'Epinette en 1407, échevin en 1407, 10, 14, voir juré en 1408, gard-orphène en 1413, commis aux comptes de la hanse en 1411 et 1416, l'un des quatre commissaires du souverain pour le renouvellement de la loi de Lille en 1418, bailli de cette ville la même année et conseiller du duc de Bourgogne jusqu'à sa mort arrivée en 1435. Il avait relevé sa bourgeoisie de Lille le 19 juin 1406 et avait reçu un présent de 32 lots de vin du magistrat de Lille, le 2 mai 1408, à l'occasion du prix qu'il avait gagné aux joutes de Bruges. Hubert *Gommer* était fils de Bauduin, roi de l'Epinette en 1368, échevin de Lille en 1370, 78, 81, commis aux comptes de la hanse en 1362, 75, 77, 79, juré en 1376, voir juré en 1382, l'un des huit hommes en 1383, et de Laurence *Escarlatte*, morte en 1391. Il possédait du chef de sa mère le fief de Basinghien à Loos (4). Il fut enterré dans

(1) Archives de l'Empire, reg. côté X 63, lettres, jugés et arrêts du parlement de Paris, 1417 à 1423, fo 323.

(2) Archives de Lille, compte de la ville, année 1406, chapitre des présents de vin.

(3) *Gommer*, portait de sable parsemé de 22 billettes d'or à la fasce d'or chargée de 4 aigles de gueules rangés; le scel dont il se servait en 1429, portait en plus une étoile à 5 raies placée au chef dextre de l'écu, on y lisait la légende suivante: S. Hvbert *Govmer*, et avait pour cimier un col de boucq (Archives départementales du Nord, charte de la Chambre des comptes de Lille, 19 août 1429).

(4) Le droit de nouvel acquêt pour le fief de Basinghien avait été payé en 1389 par son père, Bauduin Gommer.

Digitized by Google

l'ancienne église de St-Etienne de Lille (1) où l'on voyait l'inscription suivante, surmontée de ses armes et de celles de sa femme

« Chy devant gist Hubert Gommer, escuier, en son temps, « conseiller de Mr le Duc de Bourgogne et XXXVIII ans « son bailly de Lille, qui trespassa l'an mil CCCC et LV le « IIIIe jour de juing et emprès luy gist dale Jenne de Tenre- « monde, sa femme, qui trespassa le IIIIe jour de febvrier « MCCCC et cinquante; lesquels conjoins eurent XIX « emfans.

« Priez à Dieu pour leurs âmes. »

B — Catherine *de Tenremonde*, dame de la Hallerie et de le Court en 1475, fille d'Henri et de Marie Fremault, sa 1re femme, épousa Maître George d'Ostende (2), sr de Joyeulx penser, secrétaire de Jean sans-peur et de Philippe le bon, ducs de Bourgogne, en 1414 et 1428, puis de Charles VII, roi de France, fut promu à l'office de garde des Chartes de Flandre et Artois, par lettres données à Gand le 26 août 1433 (3), en remplacement de Maître Jean de le Keythulle décédé.

C — Pierre *de Tenremonde*, issu du 3e lit, sr de la Hallerie et de Bargues qu'il hérita de son père, releva la bourgeoisie de Lille le 29 octobre 1426 (4), fut nommé juré de la ville de Lille le 1er novembre 1426, appaiseur en 1427, échevin en 1435 (5), Pierre *de Tenremonde*, quelques années plus tard, ayant été armé chevalier, prit cette qualité le 16 janvier 1442 (6), dans le rapport et dénombrement

(1) Bibliothèque de la ville d'Arras, MSS. no 738, fo 62.

(2) Voir sur cette famille un fragment que nous donnerons à la suite de la généalogie de Tenremonde.

(3) Archives du Nord, registre de la Chambre des comptes de Lille, année 1433 à 1440, fo XXXIII.

(4) Archives de Lille. 2e registre aux bourgeois, folio 127 vo.

(5) Archives de Lille, reg. aux papiers de la loy de la ville de Lille.

(6) Registre aux rapports et dénombrements des fiefs tenus de Loys de Luxembourg, comte de St-Pol et chastelain de Lille à cause de sa chastellenie de Lille, court et halle de Phalempin, fo 38.

Digitized by Google

du fief de Bargues, sis à Wattignies et à Ferrères. Ce fief relevait du châtelain de Lille à X livres de relief, et contenait 19 cens de terres, plus 5 muids, 7 rasières, 3 havos de froment, 2 rasières, 1 havot d'avoine, 13 chapons et 42 gros en argent de rentes annuelles qui se lèvent sur 30 bonniers de terres. Pierre *de Tenremonde* mourut en 1446 (1), laissant d'un mariage, contracté en 1426, avec N... un fils nommé Antoine *de Tenremonde* qui servit le relief du fief de la Hallerie au duc de Bourgogne, le 26 novembre 1456. Il possédait aussi à la même époque le fief de le Court, situé à Pérenchies, ce fief relevant du châtelain de Lille devait dix livres de relief et contenait 8 bonniers 2 cents de terres (2). Il est probable que cet Antoine de Tenremonde mourut sans laisser de postérité, car en 1475 sa tante Catherine possédait les deux fiefs dont il vient d'être parlé.

5° Jeanne *de Tenremonde.*

6° Sainte *de Tenremonde* qui, conjoinctement avec son père et sa sœur Jeanne, rapportée ci-devant, avait à soutenir, devant le Parlement de Paris, en juillet 1361, un procès qui lui avait été intenté par Gossard *Amand* (3).

7° Isabelle *de Tenremonde*, décédée sans alliance du 24 septembre 1397 au 23 mars 1399 (4).

V. Guillaume ou Willaume *de Tenremonde*, juré ou conseiller de la ville de Lille en 1381, 84, 94, échevin en 1385, 89, mayeur en 1392 et rewart en 1388, 90, 91, 93, avait relevé la bourgeoisie de cette ville en 1371 (5).

(1) Archives de Lille, compte de la ville, années 1445-1447, au chapitre des rentes sur la ville.

(2) Archives de l'Empire Q 835, archives du Nord, L 106, f° CLIIII, le fief de le Court appartenait en 1441 à Pierre de Tenremonde, et en 1389 et 1417 il appartenait à Gérard Dugardin.

(3) Archives de l'Empire, registre côté X 17, folio 22.

(4) Archives de Lille, comptes de la ville, années 1397 et 1399.

(5) Archives de Lille, 2e reg. aux bourgeois, folio 153.

Digitized by Google

Il fut anobli par le roi Charles VI, suivant lettres patentes données à Paris au mois de février 1391 et enregistrées à la Chambre des comptes de Paris et au trésor des chartes de la Chancellerie royale de France (1). Nous le voyons arriver aux premières dignités dans l'administration dans la Flandre-Wallonne où il exerçait les fonctions de premier lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille en 1399 (2).

Tristan *Canart* ayant pris l'argenterie de Robert *Canart* frappé de paralysie générale et d'idiotisme le 1er novembre 1388, malgré l'opposition de sa femme Jeanne *Lebaille*, issue d'une des plus notables familles de Lille, et l'ayant déposé dans la maison de Guillaume *de Tenremonde*, cette dame, devenue veuve, intenta un procès à sa belle-sœur, Marie *Canart* et à ses quatre neveux, Jean *Canart* et Gilbert *de Carnin*, écuyer, fils et gendre de feu Tristan *Canart*, à Guillaume et Henri *de Tenremonde*, et les fit condamner devant le Parlement de Paris (3), par arrêt prononcé le 15 février 1393, à lui rembourser la valeur de son argenterie estimée 100 marcs d'argent (soit 25 kilog. d'argent, représentant au prix actuel de notre époque, environ 5,000 fr.).

Guillaume *de Tenremonde* avait épousé Jeanne

(1) Archives de l'Empire, registre côté J. J. 140, fo 85. Carta, L. XIX.

(2) Archives départementales du Nord, charte de la Chambre des comptes de Lille, 3 avril 1399, après Pâques, original en parchemin.

(3) Archives de l'empire, reg. côté X, 40 (lettres, jugés et arrêts du Parlement de Paris, 1392 à 1393, fo 312.

Digitized by Google

Draghon (1), décédée après 1412, fille de Jean, bailli en 1398 de Jean *Canart*, évêque d'Arras, et d'Isabelle *Dugardin*; il vendit conjoinctement avec sa femme, *une maison, séans en la rue du Pont du Castiel* à Robert *Rollant*, coustellier à Lille par acte du 13 novembre 1404 (2), et mourut du 8 janvier au 7 juillet 1412 (3), laissant 8 enfants de sa femme.

1° Jean *de Tenremonde* (4), écuyer, commis aux comptes de la hanse, en 1399, 1404, échevin de Lille en 1401, 06, 09, 13, 18, 21, juré en 1402, 03, 10, 11, 14, 20, voir juré en 1417, 19, appaiseur en 1407, 23, 31, l'un des huit hommes en 1422 (5), puis bailli de Lille (6), releva la bourgeoisie de cette ville le 3 avril 1395 (7) et reçut du magistrat de Lille 48 lots de vin, le 28 octobre de la même année, à l'occasion de la célébration de son mariage avec Isabelle *de Pacy* (8),

(1) *Draghon*, portait coupé au 1er d'azur au dragon d'argent au 2e d'argent à 3 étrilles... posées 2 et 1, manuscrit de la Bibliothèque d'Arras, n° 738, folio 48, épitaphe et quartiers de Wallerand le *Prévost*, petit-fils de Jeanne *Draghon* et escuier tranchant de M. le comte de St-Pol. Les généalogistes donnent par erreur à Jeanne *Draghon* les armes suivantes: d'or à la bande de sable, chargée à gauche d'une étoile à 6 raies de sable.

(2) Bibliothèque de Lille, MSS n° 243, reg. aux lettres passés par devant eschevins de la ville de Lille en l'eschevinage du 1er novembre 1404 au 1er 1405.

(3) Archives de Lille, compte de la ville, année 1412. au chap. des rentes.

(4) Tous les généalogistes le font à tort mourir jeune et sans alliance.

(5) Bibliothèque de Lille, manuscrit n° 269.

(6) Bibliothèque de Lille, manuscrit n° 295, vol. supplémentaire non repris au catalogue.

(7) Archives de Lille, 2e registre aux bourgeois, folio 54 verso.

(8) *Pacy* portait d'argent au sautoir d'azur cantonné de 4 lionceaux de gueules 1, 2 et 1, ou de gueules à la croix de vair, cantonnée de 4 lionceaux d'or ?

Digitized by Google

fille de maître Jean, clerc de la recette de Paris, puis receveur d'Orléans en 1380 et 83 (1), clerc notaire royal à Paris en 1385, greffier de la Chambre des comptes de Lille en 1386, lors de l'institution de cette Chambre, maître de la Chambre des comptes et conseiller du duc de Bourgogne en 1389, jusqu'à sa mort arrivée en 1413, commissaire au renouvellement de la loi de Lille en 1389 à 1411 (2) et de Perronnelle *Lakaresmelle*, veuve de Laurent *Dumolinet*, receveur de Paris en 1375 et 1379 (3). Jean *de Tenremonde* avait eu au commencement de son mariage quelques discussions d'intérêts avec son beau-père, relativement aux successions de sa belle-mère et de Jeanne, mère de celle-ci; cette affaire fut terminée par l'entremise de Jean *Canart*, évêque d'Arras, amé et féal chancelier de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, d'après la charte d'accord donnée par ce prince à Arras, le 6 avril 1396 après Pâques (4).

2° Guillaume *de Tenremonde*, que les généalogistes citent à tort comme ayant fait ses preuves en 1394 pour être reçu dans l'ordre de Rhodes; on sait, en effet, que pour être reçu dans cet Ordre, il fallait faire preuve de 4 quartiers de noblesse du côté paternel et autant du côté maternel, ce qui pouvait porter la preuve de noblesse au delà de cent ans, et était tout à fait impossible pour Guillaume, dont le père venait d'être anobli en 1390, et dont la mère ne paraît pas appartenir à une famille noble. Guillaume *de Tenre-*

(1) Archives de l'Empire, reg. KK 11, (recettes du trésor royal, 1374 à 1389,) folios 80 et 142.

(2) Bibliothèque de Lille, manuscrit numéro 269.

(3) Archives de l'Empire, registre KK 11 folio 22.

(4) Archives du département du Nord, reg. des chartes de la Chambre des comptes 1393 à 1399, folio XXXVIII.

Digitized by Google

monde (1) releva la bourgeoisie de Lille en 1425 (2), fut échevin de cette ville en 1427, appaiseur en 1428, juré ou conseiller en 1429, 33, et 35. Rewart en 1432 (3), il avait aussi été nommé roi de l'Epinette en 1422, et mourut en 1436 (4), après avoir épousé Marguerite *Hangouart*, fille de Jean (5), rewart de Lille en 1385, mayeur en 1384 et 1401, roi de l'Epinette en 1382, et d'Agnès *Fourligniet*, sa 2e femme, décédée après 1453, tous deux inhumés dans l'église paroissiale de St-Maurice (6). Marguerite *Hangouart* épousa en deuxièmes noces Jean *de Wavrin*, chevalier, sr du Forestel et des Fontaines, gouverneur de Lillers, conseiller et chambellan du duc Philippe le Bon en 1464, bâtard légitimé de Messire Robert, sr de Wavrin, et de Michelle *Nariez*, suivant lettres de légitimation données par Philippe le Bon, en mai 1437, moyennant finance taxée à 50 francs de 32 gros de Flandre (7), et par le roi Charles VII en octobre 1447. Jean, bâtard de Wavrin, bail et mari de Marguerite *Hangouart*, veuve de Guillaume *de Tenremonde*, ayant eu un procès avec Jean *Delespierre*, le perdit et se laissa condamner ainsi que sa femme, par défaut, sui-

(1) Il portait les armes des Tenremonde chargées en chef d'une coquille d'argent pour brisure.

(2) Archives de Lille, 2e registre aux bourgeois, folio 155 ro.

(3) Archives de Lille, registre aux papiers de la loi.

(4) Registre de la ville de Lille, 1436, folio 369.

(5) La famille *Hangouart* était une des plus anciennes de la bourgeoisie de Lille, elle remontait au commencement du XIIIe siècle, et fut anoblie en 1555. Le dernier représentant mâle de cette famille périt à la bataille d'Iéna en octobre 1806. Il était fils de François-Augustin-Anne-Hubert, dernier marquis d'*Hangouart* et baron d'Avelin, cette famille portait de sable à l'aigle éployé d'argent lampassé membré et becqué d'or.

(6) Généalogie imprimée de la famille *Hangouart*.

(7) Archives départementales du Nord, reg. des chartes de la Chambre des comptes de Lille, 1433-1440, fo CXII.

Digitized by Google

vant arrêt prononcé par le Parlement de Paris, le 7 septembre 1441 (1). Envoyé à Rome par Philippe le Bon, comme ambassadeur, avec l'Evêque de Tournai, pour s'entendre avec le pape Pie II sur le projet d'une croisade que ce duc de Bourgogne avait envie d'entreprendre contre les Turcs, il revint en 1463. Nommé commissaire au renouvellement de la loi de Lille en 1455, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 69, et mourut après 1475 (2).

3° Jacques *de Tenremonde*, auteur de la branche des seigneurs du Gardin, qui sera rapportée à la suite de cette généalogie.

4° Henri *de Tenremonde* qui suit.

5° Sainte *de Tenremonde*, mariée vers 1390 à Gérard *Tuelaine* (3) ou *Thieulaine*, fils de Jean, échevin de Lille en 1376-82, voir juré en 1379-83, juré en 1384-85, décédé en 1386, et de Willemine *le Nepveu*. Gérard *Thieulaine* releva la bourgeoisie de Lille en 1390, fut conseiller ou juré de cette ville en 1390-91, 92-93, 96-97, 1400-01-02-04-10-12-13-16-19-30-31-36; Garde d'orphène en 1394 et 1417, commis aux comptes de la hanse en 1395, échevin en 1403-11-15-33 et l'un des huit hommes (4) en 1434. Il fut enterré avec sa femme dans la Chapelle sainte Barbe de l'ancienne église Saint-Etienne au côté dextre du mur (5) où on voyait leur épitaphe ainsi conçue :

(1) Archives de l'Empire, reg. coté X. 71. f° 97.

(2) Voir l'histoire de la Maison de Wavrin, etc., par M. Félix-Victor Goethals. Bruxelles, 1866, page 48.

(3) *Thieulaine*, portait fascé de huit pièces d'argent et d'azur à la bande de gueules chargée de 3 allerions d'or.

(4) Les huit hommes étaient spécialement chargés de défendre les intérêts des pauvres et de surveiller l'emploi des deniers de la ville ; ils étaient choisis par les quatre curés des quatre anciennes paroisses de Lille.

(5) Bibliothèque de la ville d'Arras, manuscrit n° 738 (écrit vers 1566).

Digitized by Google

« Chy gist Grard Thieulaine, bourgois de Lille, qui « trespassa l'an MCCCCXXXIX, le XIXe de janvier. « Gy gist demiselle Sainte de Tenremonde, femme et « espeuse aud. Grard, qui trespassa l'an MCCCCXVIII, « le IIe jour du mois de novembre. »

Grard *Thieulaine* laissa 4 fils et 1 fille parmi lesquels : 1° Jacques *Thieulaine*, dont descendaient les bourgeois de Lille de ce nom, s^rs d'Aigremont et du Fermont, eteints vers la fin du XVIIe siècle; 2° Daniel *Thieulaine*, bourgeois de Lille, le 27 octobre 1431, juré de cette ville en 1432-33-34-37, échevin en 1435, voir juré en 1436 (1), roi de l'Epinette en 1437, anobli par Charles VII, roi de France, suivant lettres patentes (2) données à Angers le 23 janvier 1440, enregistrees à la à la Chambre des comptes de Paris, nommé le 28 juin 1438, conseiller et maître général des monnaies du duc de Bourgogne, mort à Lille le 15 octobre 1458, inhumé près de son père dans la Chapelle Ste-Barbe (3). C'est de lui que descendaient les Thieulaine d'Arras dont la branche s'éteignit vers le commencement du XIXe siècle.

6° Marie *de Tenremonde* épousa en 1404, Jacques *Le Prevost* (4), s^r de Flequières à Wattignies, roi de l'Epinette en 1408, maire de Lille en 1423, appaiseur en 1424, l'un des huit hommes en 1432, échevin en

(1) Archives de Lille, registre aux papiers de la loy.

(2) Bibliothèque impériale, manuscrit n° 9333/8, Baluze.

(3) Daniel *Thieulaine* avait acquis la seigneurie de Lesquin, mouvant du châtelain de Lille et le fief de la haute Anglée à Esquermes mouvant de la salle de Lille. Il est à remarquer que dès la fin du XIVe siècle la moitié des fiefs de la Flandre-Wallonne étaient possédés par des bourgeois et les campagnards, néanmoins les fiefs importants étaient entre les mains de la vieille noblesse qui finit par les aliéner insensiblement.

(4) Le *Prévost*; portait d'azur, au lion issant d'or chargé d'un lambel d'argent.

Digitized by Google

1438. Il avait relevé sa bourgeoisie de Lille le 5 janvier 1405 et était fils de Thomas, décédé en 1400, et de Jeanne *Escarlatte*. Jacques *le Prevost* (1) mourut avant le mois de juin 1439, après avoir épousé en deuxièmes noces Marie *de Clary* dont il n'eut pas d'enfants, tandis qu'il en avait 9 de son premier mariage.

7° Jeanne *de Tenremonde*; c'est probablement elle qui se trouve citée avec son mari Jean *Gommer* (2), dans un acte du 21 juillet 1405 (3). Jean *Gommer* était fils de Bauduin et de Laurence *Escarlatte*, il releva la bourgeoisie de Lille le 10 septembre 1405, devint roi de l'Epinette en 1412 et se remaria en 1415 avec Marguerite *Daunay dite de Lille*.

8° Catherine *de Tenremonde*, mariée en 1418 à Philippe *Aspoulettes* qui, n'étant pas bourgeois de Lille, fut obligé de payer 97l 10s sur les apports de sa femme, pour le droit d'escars dû à la ville, suivant accord passé en halle échevinale le 17 octobre 1418 et sur la requête adressée au magistrat de Lille par le comte de Charolais, depuis connu sous le nom de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (4).

9° Outre ces huit enfants, Guillaume *de Tenremonde* laissait un fils naturel nommé Joissin ou Joachim. (5)

VI. Henri *de Tenremonde*, écuyer, releva la bourgeoisie de Lille en 1420, fut roi de l'Epinette en 1421, juré ou conseiller de la commune en 1421, 23-24, 26-27, 29, 32-34; gard-orphène en 1420, échevin en

(1) Il avait un frère nommé Thomas *le Prévost*, aussi marié à une Marie de Tenremonde.

(2) *Gommer* : portait de sable billeté d'or à la fasce de même.

(3) Bibliothèque de la ville de Lille, MSS. n° 243 (XVe siècle).

(4) Archives de Lille, comptes de la ville, année 1419, au chapitre des escassemens.

(5) Archives du dép. du Nord, généalogie de la Maison de Tenremonde, par Scohier, n° 38.

Digitized by Google

1425, rewart en 1428, 30, 33, mayeur en 1431. En 1428 il était également changeur de la ville et exerçait cet office en vertu d'un mandement du duc de Bourgogne, fait à Paris le 9 novembre 1424 et adressé au prévôt de Lille, lui ordonnant de faire construire une maison sur le marché de cette ville, au coin des Hallettes, au rez-de-chaussée où il sera établi, y est-il dit, un change pour Henri *de Tenremonde* (1). Il devint en 1433 et 1434, receveur du domaine de la châtellenie de Lille et fut choisi par le duc de Bourgogne pour faire partie de son conseil, le 13 septembre 1435, sous le titre de conseiller (2). Enfin, il fut commissaire au renouvellement de la loi de Lille avec la qualité de lieutenant du gouverneur de cette ville en 1444- 52- 56- 60- 62- 63 et 64 (3).

Il acheta la terre de Mérignies et de la Broye en 1440 et servit le 16 décembre 1441, étant alors conseiller du duc de Bourgogne, un rapport et dénombrement au châtelain de Lille ponr le fief de Meurchin (4) situé à Lesquin, contenant 14 bonniers d'héritages, plus 6 havots de froment, 6 havots d'avoine, 1 rasière de blé, 16 chapons et demi et 46 sols en argent de rentes annuelles assises sur plusieurs manoirs et terres ahanables ; 4 arrières fiefs relevaient de son

(1) Archives départementales du Nord, 8e reg. des Chartes de la chambre des comptes de Lille, 1423 à 1429, fo 43.

(2) Archives départementales du Nord, 10e reg. des chartes cités ci-devant, 1433 à 1440, fo 125.

(3) Archives de Lille. reg. aux papiers de la loy et reg. des saulfs conduits.

(4) Le fief de Meurchin à Lesquin appartenait en 1389 à Jean, sr de Rosimbois, chevalier ; il fut relevé par son fils Jean de *Rosimbois*, et le 4 juillet 1416, par Elisabeth du Mesnil, sœur de Colart de Rosimbois, tué à Azincourt, et du 2e Jean.

Digitized by Google

fief (1). En 1457, il possédait à Houplines, le fief d'Hébuterne qui contenait 25 bonniers de terres, y compris *le lieu manoir*, mouvant de la salle de Lille (2), le revenu en fut estimé 156[l] en 1475. Il était en outre propriétaire du fief de le Becque à Frélinghien, contenant 13 bonniers de terres, y compris le lieu manoir (mouvant de la Salle de Lille), dont le revenu fut estimé 61[l] en 1475 (3); du fief de la Riandrie à Marcq en Barœuil, tenu de la seigneurie de Roubaix, contenant 17 bonniers 8 cents de terres (4); du fief d'Asck à Deulemont, tenu de la Salle de Lille, contenant 26 bonniers de terres, 1 R. 3 h. de blé, 12 R. d'avoine 17 chapons et 107 sols en argent de rentes annuelles, plus 6 hommages; le revenu en fut estimé 143[l] (5); du fief du Gars à Wazennes, tenu de la Salle de Lille, contenant 16 bonniers dont le revenu fut es-

(1) Registre aux rapports et dénombrement des fiefs tenus de Louis de *Luxembourg* à cause de sa chastellenie de Lille.

(2) Jean de *Hiezbutiergne* ou *Helbusterne*, écuier, donna au comte de Flandre le rapport des fiefs de Hebuterne à Houpplines sur la Lys et de la Biecque à Frelinghien le 4 mars 1373 et le 24 avril 1389, il les possédait encore en 1417 (Archives du Nord, L 105, folio IXxx IX v° et L 127 f° IIIIxx, voyez ci-après à la suite de la généalogie les notices sur ces deux fiefs.

(3) Archives dép. du Nord, Reg. côtés L 105, IXxxIX et L 108 v. IIIIxxXI.

(4) Archives du dép. du Nord. Reg. coté L 106. Le fief de la Riandrie appartenait en 1401 à Bauduin Li Nieps ou Le Nepveu dit à l'Angèle, échevin et juré de Lille, qui releva sa bourgeoisie en 1357, fils de Jean, reward de Lille. Pierre Le Nepveu, lieutenant du gouverneur de Lille en 1419 et 1433, fils de Bauduin, avait relevé sa bourgeoisie en 1381 et possédait le fief de la Riandrie en 1417.

(5) Archives départementales du Nord. Rég. côté L 108, f° 91. Le fief d'Asck appartenait en 1387 à la femme de Jean Joye dit de Waziers.

Digitized by Google

timé 141[l] 8 sols (1); du fief du Biez, tenu de la s[rie] d'Erquinghem, contenant 7 bonniers, dont le revenu futestimé 28[l]. On voit d'après ce qui précède qu'Henri *de Tenremonde* se trouvait dans une belle position de fortune; aussi dût-il, d'après le rôle de la taxe de guerre levée en 1475 par Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, sur les possesseurs de fiefs tant nobles que roturiers, fournir cette année 14 combattants pour servir dans l'armée de ce prince. (Archives départementales du Nord. Reg. cot. l. 128, fol. 9.)

Henri *de Tenremonde*, âgé de 83 ans, et son fils Jean, conseiller pensionnaire de la ville et avocat à la gouvernance, âgé de 48 ans, figurent avec d'autres notables du pays dans une enquête tenue le 28 février 1477, par le gouverneur de Lille, chargé par Marie, duchesse de Bourgogne, d'ouvrir cette enquête, *sur le fait de non confiscation des biens des criminels de lèze majesté divine et humaine es ville et chastellenie de Lille*. Tous ayant déposé et affirmé *d'un commun accord qu'ils ont tousjours oy dire que les villes et chastellenies de Lille, Douai et Orchies et les subjets et manans en icelles sont franqz, quittes et exemptz de toutes confiscations*; la duchesse de Bourgogne par lettres du 27 mars 1477, remit Antoine *de Luxembourg*, comte de Brienne, en possession de tous les biens qui avait été confisqués à son père, Louis de Luxembourg, comte de St-Pol et châtelain de Lille, exécuté à Paris en 1475 (2).

Henri *de Tenremonde* se maria: 1° en 1420, à

(1) Voyez sur le fief d'Asck et celui du Gars la notice à la suite de la généalogie.

(2) Bibliothèque de Lille, MSS. n° 129 (D. 4. 22).

Digitized by Google

Marie *de le Vacquerie* dont il n'eut pas d'enfant; 2° à Marie *Fremault* (1), fille de Jean (frère de Lotart) et de Jeanne *Clencquet*, et 3° à Jacqueline *Fremault*, cousine germaine de Marie, fille de Lotart (2) *Fremault*, mayeur de Lille en 1416-20-29-34, échevin en 1384-88-92-95-99, 1412, conseiller en 1397, 1405-08-22-23-25-27-28-30-31-32-33-36-37-38-39-40, voir juré en 1393-96, 1413-21-35, l'un des huit hommes en 1404-07-09-24-26, commis aux comptes de la hanse en 1389-98, appaiseur en 1401-03, gard'orphène en 1414, roi de l'Epinette en 1389, et de Catherine *le Nepveu*, sa 2e femme, icelle était fille de Pierre *le Nepveu*, rewart de Lille en 1394-95-97-98, 1400-01-03-04-06-07-09-10-11, mayeur en 1396, 1405, 1408, lieutenant du gouverneur de Lille en 1419 et 1433.

Il laissa 6 enfants, 1 du 2e lit et 5 du 3e, il eut aussi 2 fils naturels.

2e LIT.

1° Jeanne *de Tenremonde.*

3e LIT.

2e Gilbert ou Guillebert *de Tenremonde* qui suit.

3e Marguerite *de Tenremonde*, veuve de Gérard *de Lannoy*, non bourgeois, paya en 1489 à la ville de Lille, 36 l pour droit d'escars sur la part des biens meubles et cateulx dont elle avait hérité par le trépas

(1) Fremault : portait de gueules à 3 fermaux d'or 2 et 1.

(2) Un autre, Lotart *Fremault*, roi de l'Epinette en 1409 et maître de la Chambre des comptes de Lille, fils du précédent Lotart et de Catherine Descobecque sa 1re femme, fut anobli ainsi que sa femme Marguerite de la *Tannerie* et leurs enfants par lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne données en juin 1426 (archives départementales du Nord, registre des chartes de la Chambre des comptes, de 1433 à 1440 folio VI xx XIII.

Digitized by Google

de Cathérine *de Tenremonde*, femme de Jean *Gantois* (1), bourgeois. Jean *de Lannoy*, son fils, possédait en 1475, le fief de la Riandrie à Marcq et en retirait un revenu annuel de 100 livres parisis.

4° Catherine *de Tenremonde*, mariée : 1° par contrat passé à Amiens en 1445, à Jean *de Paryn*, écuyer, fils de Robert et de Marie *Cardon* (2), et 2° par contrat passé à Lille en 1462, à Jean *de le Cambe* dit Gantois (3), fondateur de l'hospice de son nom, en 1462, et de la Maison des repenties de la Madeleine, en 1481, fils de Jacques, mort vers 1413, et de Cécile *Dubois*, qui s'etait remarié à Jean *Hersent*, anobli avec ses enfants en mai 1421 par lettres patentes du duc de Bourgogne. Les témoins du deuxième mariage de Catherine *de Tenremonde*, furent Henri *de Tenremonde*, son père, Jean *de Tenremonde*, son frère, Messire Jean *Hersent*, chevalier, s^r de Molinghien, frère utérin du futur, maître Allard *Deleporte*, maître de la Chambre des comptes à Lille, Jean *de le Bouverie* et Gérard *du Castel* qui signèrent le contrat.

Cathérine *de Tenremonde* mourut sans laisser d'enfants, vers 1489, son frère Jean et ses sœurs héritèrent de ses biens pour lesquels ils donnèrent quittance à son mari Jean *Gantois* (4). Nous ne voulons pas laisser échapper l'occasion, qui s'offre tout naturellement à notre pensée, en parlant de ce personnage, de rappeler ici en passant les quelques lignes que lui a consacrées

(1) Archives de Lille, comptes de la ville de Lille, année 1489, folio XXVII.

(2) Bibliothèque de la ville de Lille, manuscrit n° 295.)

(3) Au moyen âge la particule n'était pas un signe de noblesse, comme on le pense à tort à notre époque, la qualité des nobles se reconnaissait par le titre d'écuyer ou de chevalier, en latin scutifer, armiger, miles.

(4) Archives de Lille, compte de la ville, année 1489.

Digitized by Google

Olivier de la Marche (1), à propos d'un acte de libéralité et de patriotisme qui seul suffirait pour illustrer un homme de bien et rendre sa mémoire immortelle. « Vivres estoyent courts au duc de Bourgogne (il as- » siégeait alors Rouen, après avoir pris plusieurs villes » en Normandie), tellement qu'un petit pain y valoit » trois patars et un pot de vin dix patars ; et ne man- » geoyent les povres gens que prunes et fruits (c'estoit » la saison), dont la courance se prit en l'ost, et y mou- » rurent beaucoup de nos gens ; et le duc de Bourgogne » le plus souvent se présentoit à la bataille à l'en- » contre du Connestable de France ; mais les François » se tenoyent serrés en leur vile, et n'estoyent pas » conseillés d'eux aventurer. Cependant un marchand » de l'Isle, nommé *Gantois*, envoya à Monsieur de » Bourgogne certain nombre de chariots chargés de » biscuits, et donna en pur don et biscuit et charroy, » et fit iceluy grand confort à l'ost. »

Jean Gantois, roi de l'Epinette en 1442 (2), échevin de Lille en 1441, 1452- 65- 69- 72 ; l'un des huit hommes en 1437, juré ou conseiller de la ville en 1466-67-70- 71- 75- 76 avait relevé la bourgeoisie de cette ville le 29 octobre 1437. Il fit une fortune très considérable dans le commerce de marbrerie et possédait en 1475 diverses seigneuries importantes qu'il avait acquises des anciennes familles du pays : 1° La seigneurie

(1) Collection Buchon, tom. 9. page 831.

(2) La famille de le Cambe dite *Gantois* portait de gueules, au chevron d'or, l'arrière petit-fils de Jean *de le Cambe*, nommé Bertrand, fut anobli en octobre 1515. Nous ne craignons pas d'affirmer contrairement à ce qui est généralement admis que la royauté de l'Epinette ne donnait pas la noblesse au titulaire et à ses héritiers, elle lui donnait seulement pendant l'année de sa charge certains droits de la noblesse ; on pourrait citer aussi pour appuyer ce que nous avançons, la famille Hangouart anoblie en 1555, qui avait également pour auteur Jean *Hangouart*, roi de l'Epinette en 1382.

Digitized by Google

du Viel Biez à Armentières, tenue de la salle de Lille, contenant 46 bonniers de terres labourables, et 121 rasières, 3 havots d'avoine, 44 chapons, 4 poules et 4 œufs de revenu féodal et de plus les hommages de 12 arrières fiefs qui en dépendaient. Au XIVe et XVe siècle la terre du Viel Biez appartenait à une branche cadette des châtelains de Lens. Jean *de Lens*, sr de Rebecque, en servit le relief au comte de Flandre, le 4 mars 1373 et le 19 juin 1388; Robert *de Lens*, chevalier, sr de Rebecque, Wicquette, Mazinghien et de Viel Biez, le 1er octobre 1447. Mathieu *de Lens*, chevalier, sr de Rebecque, fils de ce dernier, décédé en 1469, possédait en 1470 cette terre, dont le revenu fut estimé alors à 225 l; 2° la seigneurie de la Haye à Esquermes, tenue de la salle de Lille, se composant d'un *lieu manoir fossez, bos et terres ahanables XIII bonniers, dont on rend par an VIIxx* l (140 livres), plus 5 rasières de blé 7 rasières d'avoine, 1 havot d'oignons, 18 chapons, 6 poules et 1 agneau de 72 sols, plus 3 hommages d'arrières fiefs et donnant à son possesseur le droit de prendre le titre de châtelain d'Esquermes (1). Le revenu en fut évalué à 158 livres parisis en 1475. Jean, sire *de Bais*, chevalier, tuteur de sa fille Catherine, châtelaine d'Esquermes, servit le 7 mars 1373 le relief de cette seigneurie au comte de Flandre, le 7 juillet 1389 et le 22 janvier 1407, Jean *d'Isque* dit *Desre*, écuyer, mari de Catherine *de Bais*, et le 10 août 1447, Louis *d'Isque*, écuyer et sr d'Erkembronne et de la Haye relevèrent successivement le fief de la Haye. Jean *de la Haye*, écuyer, tuteur de son fils Arnould, héritier de sa mère, Marie *de le Cambe* dit *Gantois*, fille de feu Denis, sr de la Haye à Esquermes, releva aussi ce fief le 7 juin 1592. Vers la fin du XVIIe siècle. N... *de la Haye*-

(1) Archives départementales du Nord, registre côtés L 105, folio 1 et L 106 folio IIcX L.

Digitized by Google

d'Ennequin vendit cette terre à Jean *Stappaert*, autre bienfaiteur des pauvres, dont la fille Marie-Thérèse porta par mariage ce fief dans la famille *Delespaul* qui en était encore propriétaire en 1792. Ce petit château et les terres situés près des remparts de la ville et de la planche à Quesnoy, appartiennent aujourd'hui à Madame Ve *Mulle*, qui l'a acheté des héritiers de M. *Heurté Mahieu*, banquier à Lille; 3° le fief de la Vieze Hente tenu du fief du Chastel de la mouvance de Lille, contenait 15 bonniers de terres, dont le revenu en 1475, fut estimé 45 l parisis; 4° le fief de Rocque, évalué à 21 l de rente; 5° le fief de Vrelenghehem, tenu de la salle de Lille, comprenait 4 bonniers de bois, les rentes féodales étaient de 10 muids de froment, 11 muids, 6 rasières de brais et d'avoine, 51 chapons, 10 livres en argent, plus 4 hommages d'arrières fiefs, le tout évalué 122 livres de revenu en 1475; 6° enfin un fief innommé situé à Wasquehal, tenu de la seigneurie de Croix, consistant en 32 rasières de froment, 34 rasières d'avoine, 6 chapons et 5 sols de rentes féodales, estimé comme revenu en 1475 à 44 l parisis. Outre ces fiefs, Jean *Gantois* possédait de nombreux titres de rentes sur les villes de Lille et de Tournai; il mourut le 7 novembre 1496, à l'âge de 86 ans (1), laissant des enfants de ses deux premières femmes comme on pourra le voir par l'inscription suivante qui se trouvait à la chapelle de l'hospice de son nom, à côté du chœur (2). « Icy gist Jehan de le Cambe dit Gantois, » bourgois et marchant, natif de ceste ville, qui fist » faire et fonda cest hospital à ses despens, et eut trois » femmes: la première eust nom dlle Joye Dubosquel » dont il eust IIII enfans et la seconde Jehanne Dubus

(1) Archives de Tournai, cartulaire des rentes de la ville de Tournai, renouvelé en 1493 échéance du 20 janvier

(2) Bibliothèque de la ville de Lille, MS. 277.

Digitized by Google

» et en eust ung fils, lequel Jehan trespassa l'an » Mil IIII^c IIII^xx XVI le six de novembre et icy gist » d^lle Catherine de Tenremonde, sa IIIe femme..... »

5° Jeanne *de Tenremonde*, morte vers 1496, après avoir épousé Wallerand *de le Lacherie* (1), mayeur de Lille en 1477, appaiseur en 1479, échevin en 1481-84-87, conseiller en 1482-83, l'un des huit hommes, en 1485, mort avant l'année 1490, fils de Bauduin, échevin de Lille en 1427-36, l'un des huit hommes en 1429-31-33-35, appaiseur en 1432, et de N... *Dommessent*, dont elle eut 2 filles.

6° Jean *de Tenremonde*, conseiller pensionnaire de la ville de Lille, dont l'article sera rapporté après la descendance de son frère Gilbert et formera la première branche.

Enfants naturels.

7° Gahenry ou Gaheriet *de Tenremonde*, fils naturel de Henri et de Catherine *Maroye*, reconnu par son père devant l'échevinage de Lille, après *bonne information* tenue par les échevins en pleine halle, le 1er décembre 1443 (2), fut reçu comme fils de bourgeois. Il avait épousé en 1447 (3), N...., fille de Pierre de *Menin* (4), et mourut l'an 1481, laissant 2 enfants: A Un fils légitime, nommé Allard *de Tenremonde* qui releva la bourgeoisie de Lille, le 12 octobre 1481; B Un fils illégitime nommé Antoine *de Tenremonde*, *souldoyer du chasteau de Lille*, qu'il avait eu de Pasquette *Delequellerye*, et qui fut légitimé par lettres patentes de l'archiduc Maxi-

(1) *De le Lacherie* portait d'azur, à l'écusson d'argent, au canton d'or et au bâton (à la bande) de gueules périssant en bande sur le tout.

(2) Archives de Lille, 2e registre aux bourgeois, f° 36 r°.

(3) Archives départementales du Nord, reg. côté L. 103, f° II^cXXXVI.

(4) Pierre *de Menin*, fils d'Antoine, avait acheté la bourgeoisie de Lille, le 7 septembre 1410, et mourut avant 1447.

Digitized by Google

milien données à Malines, en octobre 1493, moyennant finance taxée par les officiers de la Chambre des comptes, à 4 livres de 40 gros de Flandre (1).

8° Jean *de Tenremonde* dit le Bègue, fils naturel d'Henri et de N...., notaire et secrétaire du roi Louis XI, receveur général du comté de Ponthieu en 1465, paraît avoir joui d'une assez grande faveur à la cour de ce monarque qui le nomma, en 1467, receveur ordinaire de Paris. Il prêta serment en cette qualité, au commencement de cette même année, devant la Chambre des comptes de cette ville (2). Il fut légitimé par lettres de Louis XI, données à Thouars en mars 1464, avec exemption de finances nonobstant les édits et statuts du royaume (3).

VII. Gilbert ou Guillebert *de Tenremonde*, écuyer, s^r de Mérignies, en 1481 et 1486, roi de l'Epinette, en 1446, échanson de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, appaiseur de Lille en 1461, bailli d'Armentières en 1465, bailli de Lille en 1485, 1486, reçut du magistrat de Lille 6 lots de vin de Beaune, du prix de 8 sols le lot, le 1er septembre 1485, jour où il prêta serment en qualité de bailli de cette ville (4). Gilbert *de Tenremonde* se trouva avec les troupes du duc de Bourgogne à la bataille de Montlhéry, le 16 juillet 1465, il y fut très-grièvement blessé et resta pour mort pendant trois jours. Une inscription que son

(1) Archives départementales du Nord. Registre des chartes, 16 vol. f° IXxxIX v°.

(2) Archives de l'Empire, série PP, 2e rég. de la table des mémoriaux de la chambre des comptes de Paris (extrait de l'ancien Mémorial, côté N. année 1467 à 1471, f° 2.

(3) Archives de l'Empire, reg. côté J. J., 194 (trésor des chartes de l'ancienne chancellerie royale de France, f° V, carta V.

(4) Archives de Lille, comptes de la ville, année 1485, f° LXXIII.

Digitized by Google

fils avait fait placer dans l'église St-Etienne, chapelle Ste-Barbe, rappelait le secours providentiel que Gilbert avait obtenu par l'intercession de cette sainte (1); elle nous a paru mériter d'être rapportée ici en entier :

« Je, Antoine *de Tenremonde*, chevalier, s^r de Mé-
» rignies et de la Broye, certifie avoir oui dire par plu-
» sieurs fois à mon feu père Guillebert, que à la
» journée de Montlhéry il avait tousjours à la bouche
» l'oraison de Madame sainte Barbe, et dès devant
» que la bataille fut commencée tant qu'elle fut ter-
» minée; dont en la d. bataille eut un coup de serpen-
» tine en la teste, duquel fust trois jours tenu pour
» mort, et après les d. jours il revint sus pieds et crut
» véritablement que Dieu et Madame sainte Barbe luy
» avoient sauvé la vie en icelle journée, car il vesquit
» longtemps après et dudit coup eut son heaume
» troué tout oultre, lequel en passant tua deux gentils-
» hommes. Depuis donna led. heaume et boulet à
» Madame sainte Barbe située en l'Eglise St-Etienne
» à Lille où pendent encore à présent en la chapelle,
» et, à ceste fin d'exalter la foi et avoir credence en
» Dieu et en ses saincts, je, Antoine *de Tenre-*
» *monde*, etc., comme dict^est tesmoigne pour l'au-
» dition de mond. père Guillebert estre véritablement
» et par plus ample approbation, j'ai signé ceste de
» ma propre main le XIII juillet XV^cXXXI.

« Signé : ANTHOINE DE TENREMONDE. »

Gilbert *de Tenremonde* mourut avant l'année 1493, après avoir épousé avant 1453, Antoinette *de la Douve dit de Rabecque* (2), morte avant 1505, fille de Pierre,

(1) Bibliothèque de la ville de Lille. MS. n° 131.

(2) *De la Douve*, portait d'or à 4 chevrons de sable.

Digitized by Google

écuyer, et de Catherine *de Langlée*, décédée après 1456, et sœur de Sainte *de Langlée*, à Esquermes, mariée à Messire Regnault *de Haversquerque* dit *de Rasse*, s^r de Bailleulval (1).

Il laissa de son mariage 2 enfants.

1° Antoine *de Tenremonde* qui suit.

2° Antoinette *de Tenremonde*, 2e femme de Messire Jacques *de Harchies* (2), s^r dudit lieu, fils aîné de Jean, s^r de Harchies et de Oude *de Bomal*, veuf d'Isabeau *d'Aspremont*, et remarié en 3es noces, en 1514, à Marie *de Bercus*.

VIII. Antoine *de Tenremonde*, chevalier, s^r de Mérignies en 1493, et du Gars à Wazemmes, dont il servit le rapport à l'archiduc Maximilien, le 2 juin 1496, fut bailli de Lille en 1488, puis échevin en 1495, bailli d'Armentières en 1500, lieutenant du gouverneur de la Flandre-Wallonne et son capitaine au château de Lille en 1502 (3), enfin commissaire au renouvellement de la loi de cette dernière ville, la même année, et fut nommé chambellan de l'empereur Charles-Quint, le 25 octobre 1520. Il avait acheté la bourgeoisie de Lille, moyennant 60 sols, le 3 avril 1494, et avait payé le même jour à la ville 48 livres pour le droit d'escars sur les successions mobilières de son père et de son grand-père paternel.

Antoine *de Tenremonde* acquit le fief de Beaufremez, situé à Wazemmes et à Ennetières en Weppes, contenant 14 bonniers, 3 quarts d'héritages et un re-

(1) Bibliothèque imperiale, MS. de Scohier.

(2) *Harchies*, portait écartelé au 1° et 4 d'argent à 5 bandes de gueules au canton d'argent posé en chef à droite, au 2 et 3 échiqueté d'or et de gueules.

(3) Archives de Lille, reg. aux papiers de la loy.

Digitized by Google

venu féodal de 3 rasières de froment, 31 rasières, 3 havots d'avoine, 6 chapons, 12 sols 3 deniers en argent dû sur plusieurs héritages situés à Ennetières. Ce fief dont relevaient six hommages, lui avait été vendu par Jacques *de Recourt*, chevalier, s^r de Licques ; il en servit le relief à Marie *de Luxembourg*, châtelaine de Lille, veuve du comte de Vendôme, le 31 octobre 1505, et prit le titre de seigneur de Bachy dans ce dernier rapport. Le fief de Fremaux, situé à Verlinghem, contenant 6 bonniers et demi lui étant échu par le décès de Michelle *Dumez* dite *d'Anstaing*, veuve de Wallerand *de Haversquerque* dit *de Rasse*, écuyer, morte le 15 septembre 1536, fille de Gérard, s^r de la Froissardrie (1) et de Jeanne *Fremault*, cette dernière, fille de Jean, tenancier du fief de Frémaux et de Jeanne *de St-Genois*. Antoine *de Tenremonde* paya au receveur du châtelain de Lille, en 1536, 10 livres pour le relief de ce fief, et mourut le 6 février 1542, ayant épousé avant 1491, Antoinette *de Cuinghien* (2), dame de Bachy, fille de Philippe, s^r de Bachy (3) et de Marguerite *de Wailly*, fille de Gérard et de Jeanne *du Gardin*.

Il eut 4 enfants.

1° Philippe *de Tenremonde*, s^r de Bachy qui suit.

2° Antoinette *de Tenremonde*, mariée à François *de*

(1) Le fief de la Froissardrie situé à Mérignies, contenait en 1621, *parmy motte fossez entourant ladite motte, prés, bois, patures, chemins et terres à labour*, 41 bonniers 10 cents d'héritages; il relevait de la seigneurie de Sainghin en Mélantois, qui relevait elle-même de la seigneurie de Roubaix.

(2) *Cuinghien* portait: d'argent à 4 chevrons de gueules.

(3) Voir pour la seigneurie de Bachy la note à la suite de cette généalogie.

Digitized by Google

Haynin, chevalier par lettres de 1532 (1), s^r de Haynin, d'Amfroipret, de Guisignies, d'Oby, de Baviseau et du Broeucq, fils de Jean, dit *Brognart*, s^r de Haynin, Louvignies, et de Marie *de Roisin*. François *de Haynin* (2), lieutenant du gouverneur du château de Lille depuis 1507, y mourut le 15 mars 1537, il avait été commissaire au renouvellement de la loi de Lille de 1503 à 1513, de 1515 à 1519, et de 1522 à 1536, et était veuf en 1res noces d'Isabeau *de Rosimbois*, et en 2es noces de Marie *de Gosson*, fille du s^r de Halloy.

3° Michelle *de Tenremonde*, morte le 20 avril 1553, épousa Guy *du Payage* (3), chevalier, s^r de Hersaux, lieutenant du gouverneur de Lille, Douai et Orchies, mort le 15 janvier 1543, fils de Antoine, chevalier, s^r du Payage et de Jeanne *Chucquet*, dame de Plancques et de Hersaux à Wambrechies. Guy, s^r du Payage et sa femme furent enterrés dans l'église St-Nicolas à Douay, où se trouvait l'inscription suivante : « Chy gist Messire Guy, s^r du Payage, chevalier, en » son temps premier lieutenant de la Gouvernance de » Douay soubz M^r le conte du Reux, lequel termina le » XVe jour de janvier XV^cXLII, et auprès de lui Ma- » dame Michelle de Tenremonde, son espeuse, laquelle » termina le XXe jour d'avril XV^cLIII. » Leur fils, François *du Payage*, chevalier, s^r du Payage, Herseaux et Langlé, mourut sans hoirs à Douai, le 19 novembre 1562, après avoir épousé Anne ou Louise *de Ghistelles*, fille de Louis, s^r de la Motte, qui se remaria depuis à

(1) Archives de Lille, registre aux papiers de la loy.

(2) On peut consulter sur la famille *de Haynin*, Goethals, Miroir des notabilités nobliaires de Belgique, tome 1er, 1857, page 19, et St-Allais, Nobiliaire universel de France, Paris, 1840, tome XIX, page 136; cette famille portait : d'or, à la croix engrelée de gueules.

(3) *Du Payage* portait : de gueules au chevon d'argent chargé de 5 hermines, accompagné de 3 étoiles dont 2 en chef et 1 en pointe, d'après Scohier cette famille portait : d'or à la fasce de sable chargée de 3 coquilles d'argent.

Digitized by Google

Eustache *de Croy*, comte de Rœux. François *du Payage* fut inhumé comme son père à St-Nicolas de Douai, où son épitaphe ornée de ses huit quartiers qui sont *Payage*, *Carnin*, *Chucquet*, *Sapigny*, *Tenremonde*, *Cuinghien*, *La Douve*, *Wailly* présentait l'inscription qui suit : « Chy gist noble homme Sire François *du* » *Paiage*, chevalier, en son temps s^r dudit lieu, qui » trespassa le XIXe jour de novembre XV^cLXII : Priez » Dieu pour son âme. »

4° Jacques *de Tenremonde*, chevalier, s^r de Mérignies et la Broye qu'il releva en 1542 au château de Lille, et pour lesquels il paya 20 livres parisis de relief (1), avait épousé Marguerite *Blondel* (2), fille d'Antoine, s^r de Manchicourt, etc., et d'Agnès *Oudart*, dame de Cuincy-le-Bauduin (3), il en eut deux enfants.

A — Jacques *de Tenremoude*, écuyer, s^r de Mérignies et de Durmort, mort sans alliance le 30 novembre 1569.

B — Gérardine *de Tenremonde*, dame de Mérignies et et de Durmort, après le décès de son frère, vendit ce dernier fief le 4 octobre 1573, à Guillaume *Deliot*, et mourut avant 1589, ayant épousé, 1° Jean *de Cuinchy* (4), écuyer, s^r de Libersart, mort avant 1569, en allant au secours des Catholiques de France, fils de Philippe, s^r de Libersart et de

(1) Archives départ. du Nord, compte de la châtellenie de Lille pour un an fini au dernier jour de septembre 1542 au chap. des reliefs.

(2) *Blondel de Manchicourt* portait écartelées au 1 et 4 de sable à la bande d'or, au 2 et 3 d'or, fretté de gueules chargé à droite d'un canton d'argent à l'écusson d'azur.

(3) M. Félix Goethals. Généalogie *Blondel de Beauregard*, dans son Dictionnaire généalogique et héraldique, tome I, donne à tort pour père à Jacques *de Tenremonde*, Philippe et pour mère Jeanne *Bourgeois*, il commet aussi une erreur en qualifiant Antoine *de Blondel*, père de Marguerite, de s^r de Cuincy le Prévost, car cette seigneurie fut achetée par Jacques de Blondel, fils d'Antoine, en 1545.

(4) *Cunchy*, portait de gueules à la fasce vivrée d'argent.

Digitized by Google

Marguerite *de Croix*. 2° Antoine *de Nedonchel* (1), chevalier, sr du Quesnoy, Douvrin, enseigne de la compagnie du comte de Rœux, puis gouverneur capitaine et bailli de la ville et château d'Aire, fils de François, écuyer, sr du Quesnoy, et de Marie-Louise *de Habarcq*. Gérardine *de Tenremonde* eut du 1er lit une fille unique, Marguerite *de Cuinchy*, dame de Libersart et de Mérignies, mariée en février 1589 à Louis *de Beaufort*, écuyer, sr de Warlincourt, fils d'Hector, sr de Boileu. Cette dame mourut sans postérité en 1590 et fut enterrée dans l'église de Mérignies; la seigneurie de Libersart passa à son oncle, François *de Cuinchy*, sr de Moreaucourt et la seigneurie de Mérignies échut en partage à Philippe *de Tenremonde*, sr de Bachy, cousin germain de sa mère (2).

IX. Philippe *de Tenremonde*, écuyer, sr de Bachy, né avant 1493, épousa : 1° en 1517, Jeanne *d'Allennes* (3), fille de Bauduin dit Morlet, écuyer, et de Marie *de le Barre*, icelle fille de Paul et de Jeanne *Thieulaine*. 2° en 1522, à Guillemine *de le Candelle* (4), veuve de Paul *Castelain*, fille de Jacques, mort avant 1500, et d'Isabelle *Deliot* (5), icelle fille de Guillaume et de Catherine *Bave*. C'est à l'occasion de son second mariage que Philippe *de Tenremonde*,

(1) *Nedonchel* portait écartelées au 1 et 4 d'azur, à la bande d'argent, au 2 et 3 d'or à la fasce de gueules.

(2) Biblioth. impériale, MS. de Scohier, in-4°, tome II, page 172.

(3) *Allennes*, portait d'or à 10 losanges de gueules posés 3, 3, 3 et 1.

(4) *De le Candele* portait : d'or, à 3 chaperons de deuil de sable 2 et 1, Guillaume licencié es-lois, frère de Guilemine, fut mayeur de Lille en 1525- 28- 39, Reward en 1526 et 1529. Maximilien *de le Candèle*, petit-fils de Jacques, obtint des lettres de chevalerie le 21 décembre 1555, enregistrées seulement le 12 septembre 1585.

(5) Isabelle *Deliot*, veuve de Jacques de *le Candèle*, paya le droit de nouvel acquêt en 1500 pour le fief d'Herbamez, situé à Marquillies, relevant de cette dernière terre et contenant 20 bonniers de terre. Elle avait acheté ce fief aux héritiers de Bonne *d'Herbamez*, veuve d'Hector *d'Estouville*, chevalier, sr de Beaumont.

Digitized by Google

non bourgeois de Lille, suivant un accord passé en la halle échevinale de cette ville, le 11 décembre 1522, portant réduction d'un quart de l'escars (1), dût payer à la ville 1087 livres 10 sols, à cause de 14550 livres *de biens escarsables*, que lui avait apportés Guillemine *de le Candele*, bourgeoise de la dite ville. Guillemine *de le Candele*, devenue veuve de Philippe *de Tenremonde* épousa en 3es noces, Antoine *de Varennes*, écuyer, sr d'Hollebeke, bailli de Lille en 1536, et maître d'hôtel de la Reine douairière de Hongrie, Marie d'Autriche, ce dernier décéda en 1541, et sa femme en 1548, ils furent enterrés à Lille, derrière le chœur de St Maurice (2), où on lisait l'inscription suivante sur un tableau d'albâtre: « Chy gist noble » homme Antoine *de Varennes*, sr d'Ollebecque.... » et dlle Willémine *de le Candelle*..... trespass..... » XVcXLVIII.

Philippe *de Tenremonde* mourut avant son père ne laissant que deux enfants de son premier mariage.

1° Philippe, sr de Bachy et de Mérignies qui suit.

2° Françoise *de Tenremonde* qui releva, en 1542, la seigneurie de Beaufremez qui lui était échue à la mort de son grand-père Antoine, et se maria vers 1551 à Nicolas *de Bonmarchié* (3), chevalier, sr de la Braielle,

(1) Archives municipales de Lille, compte de la ville, année 1523. fo 33 v°.

(2) Bibliothèque de la ville d'Arras, MS. 738, fo 72 (*Varennes:* portait d'hermine, à 3 chevrons de sable.

(3) *Bonmarchié*, portait : de sable, au chevron d'or accompagné de 2 coquilles d'argent en chef et d'un aigle à 2 têtes couronné d'or en pointe. Voir Esquisses généalogiques, par M. du Hays, imprimées en 1863, à Lille, Lefebvre-Ducrocq, pag. 322.

Digitized by Google

fils de Jacques, écuyer, sr de Heligny, et de Isabeau *de Louverval*. Elle était veuve en 1566 et paya, avec son frère, 500 livres à la ville de Lille en 1542, pour l'escars de 7000 livres qu'ils avaient amendées (héritées) de Jeanne *Thieulaine*, veuve de Paul *Delebarre*, bourgeois, leur bisayeule (1).

X. Philippe *de Tenremonde*, chevalier, sr de Bachy et des Fremaux (2), qu'il releva en 1542, de Bercus en 1585, et de Mérignies en 1590, capitaine de gens de pied et de cheval, fit les guerres d'Allemagne sous l'empereur Charles-Quint, servit aussi le roi Philippe II (3), fut nommé grand prévôt de Tournay en 1585, acheta la bourgooisie de cette dernière ville, moyennant 12 livres de Flandre avant son installation comme chef de la commune en 1585 (4). Il mourut le 7 mai 1597 et fut inhumé dans l'église de Bachy avec sa femme Catherine *de Bercus* (5), dame dudit lieu (6), morte le 21 mai 1616, fille aînée de François, écuyer, sr de Bercus et de Jeanne *le Preud'homme d'Hailly*. Philippe *de Tenremonde* et sa femme, Catherine de Bercus, donnèrent une verrière aux Augustins de Tournai, où l'inscription suivante, qu'on y lisait, rappelait les noms des donateurs :

« Cette verrière ont donné et fait icy poser Messire » Philippe *de Tenremonde*, chevalier, sr de Baissy, » Mérignies, Monbrehain, Hostelle, La Broie, Mer-

(1) Archives de Lille, comptes de la ville, année 1542, fo 47, année 1566, chapitre des rentes.

(2) Voir la note sur ce fief à la suite de cette généalogie.

(3) Bibliothèque impériale, manuscrit de Scohier, tome II, page 172.

(4) Archives de Tournay, compte de la ville de année 1585.

(5) *Bercus* portait : d'or à 3 trèfles de sable.

(6) Voyez la note sur le fief de Bercus à la suite de la généalogie.

Digitized by Google

» chin, etc.; lequel après avoir fait service à Sa Majesté
» Impériale tant aux guerres de France que d'Alle-
» magne, auxquelles il a eu diverses charges, tant à
» pied que de chevaux, comme aussi du temps de sa
» Majesté catholique, finalement trepassa en cette
» ville de Tournay, le May 159 , aagé de 68 ans,
» et dame Catherine *de Bercus*, dame héritière dudit
» lieu sa compagne (1).

Ils eurent 5 enfants.

1° Charles *de Tenremonde*, écuyer, tué devant Bomel en septembre 1573, en combattant pour la cause du Roi Catholique, ne prit pas d'alliance (2).

2° Pierre *de Tenremonde* qui suit.

3° Jacques *de Tenremonde*, chevalier, s^r de Bercus, de Meurchin, etc., homme d'armes de la compagnie du Marquis *d'Havré*, en 1600, né vers 1561, épousa à Tournai, paroisse St-Jacques, en octobre 1606, Marguerite *de Boubais* (3), morte en 1622 ou 23, enterrée dans le chœur de l'église de Mouchin, fille d'Adolphe, écuyer, s^r d'Anvain, et de Françoise *de Hertaing*. Jacques *de Tenremonde* fit le 30 septembre 1623 son testament (4), dans lequel il remercie Dieu, « après tant de combats où il a assisté, de lui avoir épargné la fin malheureuse de tant de bons gentilshommes morts pendant la guerre. » Il mourut à Tournai, paroisse Saint-Jacques, le 4 juillet 1633, et fut enterré auprès de sa femme, dans l'église de Mouchin.

Il en avait eu 6 enfants.

(1) Bibliothèque de Douai, MS. 885, page 381.

(2) Bibliothèque impériale, manuscrit de Scohier, tome 11 page 172.

(3) *Boubais* portait : de sinople au chef d'argent chargé de 3 merlettes de sable posées en fasce.

(4) Archives de Tournay, testament sur parchemin, année 1633, (emprise du 11 juillet 1633.)

Digitized by Google

A — Catherine-Françoise *de Tenremonde*, dame de Merchain, née à Tournai, paroisse St-Brice, le 29 octobre 1607 (1), mariée au même lieu paroisse St-Jacques, le 16 novembre 1635, à Robert *de Belleforière* (2), chevalier, sr de Thun-St-Martin, Maynile-le-Grand et le Petit, fils de Maximilien, chevalier, capitaine d'une compagnie de cavalerie, et de Louise *de Bernemicourt*. Elle fut enterrée dans l'église de Thun-St-Martin avec son mari, où d'après l'inscription que nous rapportons ci-dessous, ils avaient fait des fondations.

A l'honneur de Dieu :

« Noble et illustre seigneur Messire Robert *de Belle-*
« *forière*, chevalier, sr de Thun-St-Martin, Maynile-le-Grand
« et le Petit, etc., et madame Catherine-Françoise *de Tenre-*
« *monde*, dame de Merchain, sa compaigne, ont donné ce
« reposoir du Très-Saint Sacrement. Leurs corps reposent
« au chœur de cette église avec mesdemoiselles leurs filles
« Adolphine-Robertine, qui trépassa le 25 septembre 1633,
« et Stéphanie-Françoise, le 4 mai 1638, et ledit sr le
« 28 janvier 1670, et ladite dame, le 9 octobre 1670 ; ayant
« iceux fondé à perpétuité l'office du saint Sacrement du-
« rant l'octave de la fête, comme aussi deux messes de tré-
« passés chaque semaine, savoir les jeudi et vendredi, et
« deux obits par an, lesquels célébreront à pareil jour de
« leur trepas auxquels à chaque obit se distribuera treize
« pièces d'argent de 10 sous la pièce à 13 pauvres du vil-
« lage de Thun-St-Martin qui auront assisté audit service
« de cette église (3).

B — Jacques *de Tenremonde*, écuyer, dit Monsieur de Bercus, mort sans alliance.

C — Adolphine-Marguerite *de Tenremonde*, décédée en 1647, après avoir épousé à Tournai, paroisse St-Brice, le 23

(1) Archives de Tournay, registre de l'état-civil.

(2) *Belleforière* portait : de sable, semé de fleurs de lis d'or.

(3) Voir les preuves de la généalogie de Herbais, page 17 vo, MS. appartenant à M. de Herbais, vicomte de Cambrai, demeurant à Thun-St-Martin.

Digitized by Google

avril 1637. Louis-Philippe *de Calonne* (1), écuyer, sr d'Annevin et de Bois-du-Rieu, mort le 27 novembre 1649, fils de Louis, chevalier, sr du Bois du Rieu, grand prévôt de Tournai en 1620, mort en 1633, et de Catherine *de la Chapelle*, icelle morte en 1660. Adolphine *de Tenremonde* laissa 6 enfants de Louis *de Calonne*.

D — Marie-Lucrèce *de Tenremonde*, née à Tournai, paroisse St-Brice, le 15 septembre 1612, religieuse dominicaine.

E — Maximilien *de Tenremonde* (2), chevalier, sr d'Anvain, puis de Bercus, né à Tournai, paroisse St-Brice, le 11 octobre 1614, mourut le 5 mai 1683, après avoir épousé Antoinette *de Croix* (3), veuve en 1res noces de Sébastien *de Woorde*, sr de Saucourt et de Soupplies, capitaine au régiment de Bucquoy cavalerie, fils de Pierre, sr des mêmes lieux et d'Adrienne *de Wanquetin*. Elle était fille de Pierre *de Croix*, chevalier, sr de la Frenoye, de Malannoy, Bourech, et d'Hollain, mort en 1622, et de Magdelaine *de Thiennes*. Il en eut 4 filles: *a*. Marie-Adrienne *de Tenremonde*, mariée à Messire François Renaud, baron *de Rouvroy* (4). *b*. Marie-Catherine *de Tenremonde*; *c*. Marie-Dominique-Françoise *de Tenremonde*, mariée à Tournay, paroisse St-Piat, le 3 février 1682, à Jérôme *Molé* (5). Ils avaient été fiancés à la citadelle de Tournai le 25 janvier 1682. Ils eurent pour témoin à leur mariage, Mr *de Mesgrenies*, gouverneur de cette citadelle ; *d*. Marie-Antoinette-Florence *de Tenremonde*, morte enfant, c'est probablement elle qui est indiquée comme étant morte de peste à Tournai, paroisse St-Jacques, le 7 novembre 1647, sous le nom de Florence-Catherine.

(1) *Calonne* portait: d'hermine au léopard passant de gueules.

(2) Maximilien *de Tenremonde* portait écartelées de *Tenremonde* et de *Bercus* (d'or à 3 trèfles de sable).

(3) *De Croix* porte: d'argent à la croix d'azur.

(4) *De Rouvroy* portait: fascé de 10 pièces d'argent et d'azur chargé d'un lion issant de gueules, couronné, armé et lampassé d'or.

(5) Etat-civil de Tournai, reg. aux mariages de la paroisse St-Piat.

Digitized by Google

F — Claude-François *de Tenremonde*, écuyer, né à Tournai, paroisse St-Jacques, le 17 juin 1617, fut tué au service du Roi.

4° Isabelle *de Tenremonde*, mariée à Charles *de Cornehuse* (1), fils de Henri, écuyer, s^r de la Cornehuse-sous-Cassel, et d'Antoinette *de Haynin*, dont elle eut 7 enfants (2).

5° Marie-Marguerite *de Tenremonde*, dont le testament fait à Tournai, le 7 septembre 1637 (3), en sa maison, rue de la Haigne, fut empris le 26 novembre de la même année, avait épousé 1° à Tournai, paroisse St-Jacques, le 4 juillet 1596, Jacques *Spierinck Van Wel* (4), écuyer, s^r de la Cauchie, mayeur des échevins de Tournai en 1600-01-07 et 08, mort le 5 avril 1609, et inhumé à Tournai dans l'église St-Brice, sous une pierre tombale ornée de l'inscription suivante et de ses huit quartiers :

« En la Chapelle Ste Croix, à costé de l'autel gist le corps » de noble et vertueux gentilhomme Jacques *Spierinck* » *Van Veel*, escuyer, s^r de la Cauchie, d'Oilly, Leaul- » court et Mouveau, lequel après avoir chrestiennement » vescu, finalement trespassa le 5 apvril 1609, Et au- » près de luy gist noble dame Marguerite *de Tenre-* » *monde*, sa compaigne, laquelle trespassa..... les- » quels pour le salut de leurs âmes ont fondé à » perpétuité une messe tous les vendredis de l'an qui » se déchargera en cette chapelle et deux obyts tous les » ans à chacun desquels obyts, ils ont ordonné deux » rasières et demy de bled soit convertis en pain pour

(1) *Cornehuse* portait : de gueules à la fasce brétessée et contre-bretessée d'or.

(2) Bibliothèque de Lille, MS. no 295.

(3) Son testament fut déposé au ferme de l'échevinage et se trouve aujourd'hui aux archives de la ville.

(4) *Spierinck* portait : de sable à la roue d'or.

Digitized by Google

» être distribué à chacune fois deux razières aux pau-
» vres de cette paroisse et une demi razière aux vieux
» recrans et aux vesves des vesves à condition que les
» uns et les autres seront tenus venir auxdits obyts
» prier pour les âmes desdits donnateurs, à charge
» aussy que le clergé après avoir célébré chacun
» d'iceux obyts se transportera tout revestu dire un de
» Profundis sur le tombeau desdits fondateurs lesquels
» pour l'entretenement et accomplissement de tout ce
» que dessus ont donné à l'Eglise de St-Brice, de leur
» bien et suffissamment tant pour le pasteur, chape-
» lains, clercs, trésorier, fossier que pour ornemens,
» luminaires, offrandes, sonnage et cuisage dudit pain,
» comme appert plus amplement par lettre pour ce fait
» et passé portant à la somme de 67 livres de Flandre,
» amy lecteur priez pour les ames desdits fonda-
» teurs (1).

« On y voit deux hommes armés avec leurs cottes
» d'armes, l'un et l'autre, une dame revestue d'un
» manteau avec chacun leur 4 quartiers.

Les quatiers étaient *Spierinck Van Wel*, *Poelghes*, *Thiennes*, *Poplimont*, *Tenremonde*, *Allennes*, *Bercus*, *Preudhomme*.

Marie-Marguerite *de Tenremonde*, épousa en 2e noces, paroisse St-Piat, en novembre 1613, Claude *de Beaufort* (2), chevalier, sr de Grincourt, mort le 15 mars 1632, inhumé dans l'église St-Brice, à Tournai, on y voyait 8 quartiers, qui sont : *Beauffort*, *Ollehain*, *Warluzel*, *Bouchavénes*, *Ostrel*, *Cornehuse*, *Griboval*, *Biévres*, accompagnés de l'inscription qui suit (3).

« Cy gist illustre et noble seigneur messire Claude

(1) Bibliothèque de la ville de Douai. MS. 885, page 288.

(2) *Beaufort* porte : d'azur à 3 jumelles d'or.

(3) St-Génois, Monuments anciens, in-folio, pages m. IV et m. VI.

Digitized by Google

« de *Beauffort*, chevalier, seigneur de Grincourt, mort « le 15 mars 1632, époux 1° de Jeanne *de Wilperg*, « inhumée aux Croisiers; 2° de dame Marguerite *de* « *Tenremonde*, fille du seigneur de Baissy, et veuve de « Messire Jacques *de Spierinck*, chevalier, seigneur de « la Cauchie, inhumée avec son premier mari.

Marie-Marguerite *de Tenremonde* eut 5 enfants de son 1er mari.

XI. Pierre *de Tenremonde*, écuyer, créé chevalier par lettres patentes du roi Philippe II, datées de St-Laurent-le-Royal le 10 octobre 1591 (1), sr de Bachy, Mérignies et du Gars, après le décès de son père en 1591, fut nommé grand-prévôt de la ville de Tournai en 1590 et 1591, après avoir acheté la bourgeoisie de cette ville pour 12 livres de Flandre (2), avant sa première installation, et devint ensuite gentilhomme de la bouche de l'empereur Mathias (3). Le gouverneur de Lille ayant convoqué les nobles de la châtellenie, les 31 juillet et 4 août 1600, suivant le mandement de l'archiduc Albert, souverain des Pays-Bas, ordonnant l'appel du ban, Messire Pierre *de Tenremonde*, chevalier, sr de Bachy, s'empressa de se rendre à la monstre passée à Lille et déclara au gouverneur « qu'il ne vauldroit aulcunemenf faillir à son debvoir et qu'il est prest d'aller servir à Son Altesse, comme il a faict passé longues années (4). » Il mourut le 28 avril 1619,

(1) Jean de Seur, la Flandre illustrée, Lille 1713, page 225.

(2) Archives de Tournai, comptes de la ville année 1590.

(3) L'archiduc Mathias, ancien gouverneur des Pays-Bas, empereur d'Allemagne en 1612, mort à Vienne en 1619.

(4) Un autre gentilhomme, François *du Bosquiel*, seigneur de Stradin, déclara à la même occasion « qu'il est eagé de 61 ans, ayant servi en sa jeunesse de pied et de cheval et prie d'estre excusé présentement ; néantmoings s'il ne se peult faire, se montera selon

Digitized by Google

et fut enterré avec sa 2e femme dans une chapelle de l'église de Bachy où on lui avait élevé un beau monument en pierre de Tournai.

Pierre *de Tenremonde* épousa : 1° par contrat du 25 novembre 1589, Jacqueline alias Eléonore de *Gruteere* (1), morte le 17 juin 1597, et inhumée à Bachy, fille d'Antoine, écuyer, sr d'Exaerde, grand bailli du pays de Waes et de Eléonore *de Heurne* ; 2° en 1602, Marie *de la Hamaïde* (2), chanoinesse de Nivelles, décédée le 27 octobre 1631, inhumée à Bachy près de son mari, fille de Charles, chevalier, sr de Chereng et Trivière, gouverneur de Binch, mort en décembre 1596, enterré à Binch, et de Marie *de Gulpen*, dame de Héripont.

La pierre tombale de Pierre *de Tenremonde* et de Marie *de la Hamaïde*, placée autrefois dans le fond d'une chapelle qui se trouvait du côté de l'évangile de l'église de Bachy, était ornée des seize quartiers suivants : *Tenremonde*, *Bercus*, *Cuinghien*, *La Vacquerie*, *d'Hallennes*, *Prudhomme*, *le Barre*, *Thouarre*, *la Hamaide*, *Gulpen*, *Wingle*, *Longchamps*, *Namur*, *Heplines*, *Lidekerque*, *Henripont*, et offrait l'inscription suivante :

les petitz moyens le mieulx qu'il pourra ; François *du Bosquiel* avait épousé Marguerite *de Louvignies*, dame de la Froissardrie à Mérignies, fille de Léon, écuyer, seigneur de la Froissardrie qu'il avait héritée de sa cousine Michelle *du Mez*. (Bibliothèque de Tournay, manuscrit n° 142, folio 83. Rôle de la Monstre tenue à Lille en 1600.)

(1) *Gruteere* portait : écartelées au 1 et 4 de sable, à 6 fasces d'or lignees de sable, au 2 et 3 de sable, à 3 lions d'argent armés et lampassés de gueules, chargé en cœur d'un écu de gueules, à 3 lions d'or.

(2) *Hamaide* porte : d'or à 3 hamaides de gueules.

Digitized by Google

Ci gist noble et puissant
Seigneur Pierre *de Tenremonde*
Chevalier, s^r de Baissy, Mérignies,
La Broye, Hôtel, Monbrehain, etc.,
En son temps gentilhomme de la bouche
De Sa Majesté impériale Mathias,
Lequel est décédé le XXVIII d'avril
L'an mille six cents dix-neuf et auprès
De lui gist aussi Madame Marie de
la Hamaïde, sa compagne, laquelle
Trespassa le 27 octobre 1631 (1).

Il laissa 8 enfants de ses deux femmes.

1er LIT.

1° Madeleine *de Tenremonde,* dame de Diesvult, mariée par contrat du 3 février 1613, à Guillaume *de Locquenghien* (2), baron de Pamele, beer de Flandre, fils de Philippe, baron de Pamele, beer de Flandre, et de Valérie *de Cottereau,* dont elle n'eut pas d'enfant.

2° Philippe *de Tenremonde*
3° Jacques *de Tenremonde* } morts jeunes.

2e LIT.

4° Louis *de Tenremonde* qui suit.

5° Lamoral-François *de Tenremonde,* chevalier, s^r de Mérignies, dont l'article suivra celui de son frère.

6° Christine *de Tenremonde,* née en 1606, mariée à Jacques *Le Daneux* (3), écuyer, s^r de Warlu et de Boussoye-sur-Sambre.

7° Philippe-Charles *de Tenremonde*
8° Alexandre *de Tenremonde* } morts jeunes.

(1) Communication de M. Alexandre Favier.

(2) *Locquenghien* portait : d'hermines, au lion de sinople armé et lampassé de gueules.

(3) *Le Daneux* portait : d'or, à 3 croissants de gueules.

Digitized by Google

XII. Louis *de Tenremonde*, chevalier, s^r de Bachy, du Gars, d'Hostel et de Monbrehaham, né le 25 août 1603, mourut le 22 juin 1685, ayant épousé, 1° à Tournai, paroisse St-Brice, le 31 juillet 1629, Louise *de la Broye* (1), dame du Bois à Bondues (2), morte en avril 1640, fille de Gilbert, écuyer, s^r d'Estainbourg et de Hélène *de la Pierre de Bousies*, mariés en 1590; 2° Marguerite-Chrétienne *de Landas* (3), dite *de Louvignies*, fille de Lamoral, chevalier, s^r de Rhosne et de Heulle, vicomte de Florival, et de Louise Adrienne *de Beaufort*; 3° Anne *d'Yve* (4), fille du seigneur de Ramez. Louis *de Tenremonde* fut inhumé avec ses trois femmes, dans la même chapelle que son père, en l'église de Bachy, où on lisait autrefois l'inscription suivante :

Ici gist noble et puissant seigneur
Messire Louis *de Tenremonde*, fils de
Pierre, chevalier, seigneur de Baissy, Hôtel,
Monbrehain, Despretz, etc., et auprès
De lui gissent ses trois femmes, Madame
Louise *de la Broye* dite *de Laval* et
Madame Marguerite Chrestienne de

(1) *De la Broye* portait: d'argent, à la croix de gueules chargée de 5 coquilles d'argent 1, 3 et 1.

(2) Le fief du Bois situé à Bondues, relevait de la salle de Lille à 10 livres de relief et contenait 27 bonniers de terres, plus des rentes seigneuriales consistant en 2 rasières de blé, 8 muids d'avoine, 13 chapons et demi et 5 sols, 6 deniers en argent.

(3) *Landas* portait: parti émanché d'argent et de gueules de 10 pièces. Marguerite-Chrétienne de *Landas*, avait pour frère, Ernest de *Landas*, vicomte de Florival et de Graincourt, s^r de Rhosne, marié en 1res noces à Hélène *d'Yve*, morte le 31 décembre 1654, dame de Poix, fille de François, s^r de Poix et de Marie *de le Val*.

(4) *Yve* portait: Vairé à 3 pals de gueules.

Digitized by Google

Landas dite de Louvigny et Madame
Anne *Dive de Rome.*
Priez
Dieu pour leurs âmes,
trespassé le 22 juin
1685.

De chaque côté de l'épitaphe se voyaient ses huit quartiers qui sont *Tenremonde*, *Bercus*, *Cuinghem*, *La Vacquerie*, *la Hamaide*, *Gulpen*, *Namur*, *Lidekerque* (1).

Il laissa 8 enfants du premier lit.

1° Marie-Jeanne *de Tenremonde*, dame de Bachy et du Gard, baptisée à Tournai, paroisse St-Brice, le 23 mai 1630, mariée dans cette ville, paroisse St-Jean, le 20 septembre 1654, à Pierre-Ulric *de Haudion* (2), écuyer, s^r de Ghibrechies (3), fils de Lancelot, s^r de Ghibrechies et de Wynghem, et de Gertrude *de Hoensbroeck*, dont elle eut 3 enfants : A. Louis Ulric-Ermenegilde, baron *de Haudion* (4), s^r de Ghibrechies, de Bachy, de la Catoire, de Pipaix et du Gard, qui fit son testament à Tournai, le 26 février 1712 (empris le 30 avril suivant), mourut dans cette ville et fut inhumé à Beclers, après avoir épousé Jeanne-Hubertine *de Warnant*, morte en 1712, ayant 2 enfants : *a.* Philippe-Louis-Ulric, baron *de Haudion*, s^r de Ghibrechies, la Catoire et Pipaix en 1712; *b.* Nicolas-Alexandre-Antoine, baron *de Haudion* et de Ghibrechies, s^r de Bachy, mort sans postérité, après avoir épousé : 1° N..... *de*

(1) Communication de M. Alexandre Favier.

(2) Le hameau d'Haudion fait partie de la commune de Lamain près Tournai.

(3) Le fief de Gibrechies relevant du roi à cause de son château de Maire, était situé sur la paroisse de Willemeau près de Tournai.

(4) *Haudion* portait : d'azur, à 10 lozanges d'argent posés 3, 3, 3 et 1

Digitized by Google

Melun de Cotte; 2° avant 1742, Isabelle Ernestine *de Gherbode*. B. Antoinette-Agnès *de Haudion*, chanoinesse du Chapitre de Denain, mariée à Claude-François-Dominique *de Marnix* (1), vicomte d'Ogimont, baron de Pottes, sr de Rollencourt, fils de Nicolas-François et d'Isabelle-Claire *d'Oignies*. C. Madelaine-Thérèse-Julienne *de Haudion*, chanoinesse de Denain, morte après 1712.

2° Pierre-Alexandre *de Tenremonde*, mort à l'âge de 7 ans.

3° Hélène-Françoise *de Tenremonde*, dame de Montbrehan, fit enregistrer ses armes ainsi que celles de son mari à l'Armorial général de France de 1697, au bureau de Valenciennes, n° 8 bis (page 2 publié par M. Borel d'Hauterive, 1856). Elle avait épousé François-Robert *de la Pierre* (2), sr de Marcq, fils de Guillaume, sr de Lannoy, et de Anne *de Carondelet*.

4° Louise-Jacqueline *de Tenremonde*, reçue chanoinesse de Denain, le 23 mars 1646, fit aussi enregistrer ses armes à l'armorial général déjà cité, page 275.

5° Christine-Adrienne *de Tenremonde* fit son testament le 29 juin 1679 et mourut à Tournai, paroisse de la Madeleine, le 5 juillet suivant, veuve de Adrien *de la Motte* (3), chevalier, sr de Baraffe, Haudion et Becelicq, dont elle avait en 1679 sept enfants parmi lesquels une fille religieuse professe en la noble abbaye de Bourbourg (4).

(1) *Marnix* portait: d'azur, à la bande d'argent, accompagnée de 2 étoiles à 5 raies d'or.

(2) *De la Pierre*, sr de Marcq, portait : d'argent, à 3 aigles éployés à 2 têtes de sable, becquetés et armés de gueules 2 et 1 à la bordure engrêlée de sable.

(3) *De la Motte Baraffe* portait: d'azur, à la bande fuselée de 5 pièces d'or.

(4) Archives de Tournai, testament sur parchemin année 1679, (empris le 7 juillet 1679.)

Digitized by Google

6° Madeleine-Thérèse *de Tenremonde*, chanoinesse de Moustier, fut marraine à François-Huldaricque *de Ste-Aldegonde de Noircarme*, baptisé à Templeuve-en-Pévèle, le 21 février 1676, fils de Philippe-Albert, baron de Rosimbois et de la Gruerie, et de Catherine *Monnelle*; Madeleine-Thérèse *de Tenremonde* mourut le 1er septembre 1676 et fut inhumée dans la chapelle de l'église de Bachy où se trouvait l'inscription suivante surmontée des armes *de la Hamaïde, Tenremonde, La Broy*, *la Barre*.

Icy gist noble demoiselle Magdeleine
Thérèse *de Tenremonde* dite de Baissy,
Du très-illustre collége du Moustier,
Décédée le 1er septembre 1676,
Priez Dieu pour son
âme (1).

7° Marie-Wallerande *de Tenremonde*
8° Marie-Jacqueline *de Tenremonde* } mortes en bas âge.

BRANCHE

DES

Srs DE MÉRIGNIES.

XII. Lamoral-François *de Tenremonde*, chevalier, fils de Pierre, et de Marie *de la Hamaide*, sr de Mérignies et de la Broye, fit construire le château de Mérignies où lui et ses descendants ont depuis établi leur principale résidence. Il était né le 26 octobre 1604, et mourut en février 1658, après avoir épousé en 1652,

(1) Communication de M. Alexandre Favier.

Digitized by Google

Marie-Madeleine *Van der Meer* (1), fille de Philippe, s^r de Woorde, Huysgavère, bourguemestre d'Audenarde en 1627, mort le 25 octobre 1661, et de Anne de Croix, fille de Pierre, s^r de la Fresnoye. Marie-Madeleine *Van der Meer*, devenue veuve, se remaria à Jean-Georges *de Calonne*, sergent-major d'un régiment Liégeois, gouverneur des forts près Anvers, et mourut après 1692.

Lamoral-François *de Tenremonde* laissa 4 enfants.

1° Louis-François *de Tenremonde* qui suit.

2° Maximilien-François *de Tenremonde*, écuyer.

3° Anne-Marie *de Tenremonde*, chanoinesse de la noble abbaye de Denain, fit enregistrer ses armes à l'Armorial général de France de 1697 (côté Flandre, page 275, article 319), et mourut à Valenciennes, le 21 décembre 1712, ainsi que nous l'apprend son épitaphe qui se trouvait dans la nef de l'église du chapitre Ste-Renfroy à Denain, on y lisait l'inscription suivante :

« Icy repose le corps de noble et illustre dame Ma-
» dame Anne-Marie *de Tenremonde*, chanoinesse aînée
» du très noble et illustre chapitre; elle était fille de
» Messire François-Lamoral *de Tenremonde*, chevalier,
» s^r de Mérignies, Lannoy, la Broye, etc., et de Ma-
» dame Marguerite *Van der Meer*; elle fut chanoinesse
» pendant 54 ans et après avoir fait plusieurs fonda-
» tions pieuses en cette église collégiale, par son testa-
» ment du 29 juillet 1712; elle mourut à Valenciennes
» le 21 décembre 1712, elle a produit pour ses quar-

(1) *Van der Meer*, portait : écartelé au 1 et 4 d'azur, à 3 feuilles d'or, au 2 et 3 bandé de 6 pièces d'or et d'azur à la bordure de gueules, chargé sur le tout d'un écusson d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules, voir archives départementales du Nord, généalogie de la famille de Tenremonde dressée vers 1742, n° 38.

Digitized by Google

» tiers : *Tenremonde, La Hamayde, Bercus, Gulpen,*
» *Vandermeer, Croix, du Châtel de Blangerval, de*
» *Thiennes* (1).»

4° Marie-Anne *de Tenremonde*, mariée à Maximilien-François *de Mailly-Mametz*, baron d'Eblinghem.

XIII. Louis-François *de Tenremonde*, chevalier, sr de Mérignies, de la Broye et de Lannoy, fit le retrait du fief du Gard qu'il vendit en 1716, et acheta la terre et seigneurie d'Estrée près Arleux (2), par acte passé devant Me de Bailleul et son collègue notaires à Arras, le 7 avril 1714 (3), à Claude-François-Dominique *de Marnix*, chevalier, vicomte d'Ogimont, baron de Rollenconrt, Berlercourt et Maisoncelle, et à sa femme, Anne-Antoinette-Agnès *de Haudion*. Il était né à Mérignies et mourut à Lille, le 14 février 1726, paroisse Ste Catherine, après avoir acheté la bourgeoisie de Lille, le 7 novembre 1692. Ayant d'abord porté, comme son père, ses armes écartelées *de Tenremonde* et *de la Hamaide*, il reprit vers 1685 les armes pleines de sa famille et les fit enregistrer avec celles de sa femme à l'Armorial général de France de 1697, déjà cité, page 54. Il s'était marié vers 1677 à Anne-Marie *de Logenhagen* (4), dame d'Inghelant, fille de

(1) Bibliothèque de la ville de Douai, manuscrit n° 888, tome 1, page 122.

(2) La seigneurie d'Estrée relevant du roi à cause du château de Douai, consistait en un château, terres labourables, bois, chemins, monts, marais, flégards, plantis, prairies et rentes, le gros du fief contenait 173 rasières et 166 coupes de terres; 52 arrière-fiefs relevaient de cette seigneurie.

(3) Archives départementales du Nord, reg. E 67, dénombrement de la seignerie d'Estrées, 1737,

(4) *Logenhagen* portait : écartelé au 1 et 4 d'or à un lion issant de sable et lampassé de gueules au 2 et 3 d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 fruits de pin, (alias feuilles de chêne) de sinople.

Digitized by Google

Jean-François, s^r d'Inghelant et de Jeanne *de la Porte*. Ils eurent 8 enfants.

1° Paul-Louis *de Tenremonde* qui suit.

2° Louis-François *de Tenremonde*, chevalier, député de la noblesse des Etats de Lille en décembre 1738, mort sans alliance.

3° Jean-Marie *de Tenremonde*, religieux de l'abbaye d'Anchin, prieur d'Evin.

4° Henri-François-Joseph *de Tenremonde*, chevalier, mort le 4 novembre 1709.

5° Marie-Angélique-Scholastique *de Tenremonde*, morte en célibat.

6° Marie-Rose-Josephe *de Tenremonde*, morte sans alliance le 12 juillet 1733.

7° Marie-Françoise *de Tenremonde*, mariée par contrat passé à Lille, le 13 fevrier 1729, à Philippe-Simon *de Herbais* (1), vicomte de Thun, député de la noblesse pour les Etats de Cambrai de 1770 à 1784, né à Pepinghem le 28 octobre 1703, mort sans postérité pendant l'émigration à Heesen, en Westphalie, le 5 juin 1795, fils de Ignace, vicomte de Thun, s^r de Pepinghem, des Mottes, etc., officier dans le régiment d'Issenghien, député de la noblesse du Cambrésis, et de Madeleine *de Baudequin*.

8° Jeanne *de Tenremonde* vivait encore en 1692.

XIV. Paul-Louis *de Tenremonde*, chevalier, s^r de Mérignies, la Broye et du comté d'Estrée, Bellonne, reçu aux Etats d'Artois en 1732, avait acheté la bourgeoisie de Lille, le 30 avril 1736 (2). Il servit le

(1) *Herbais* porte: d'argent semé de coquilles d'azur au lion de gueules. Le Blond, Quartiers généalogiques, Bruxelles, Ermens, imprimeur, tome II, page 332.

(2) La famille *de Tenremonde* possédait à Lille, au siècle dernier, un hôtel situé rue des Jésuites, n° 5.

Digitized by Google

18 mai 1737, au bureau des finances de Lille (1), le rapport et dénombrement de la terre d'Etrée qui lui était échue par la mort de son père et rendit foi et hommage au roi de France pour cette même terre, le 13 août de la même année. Paul *de Tenremonde*, né à Mérignies, mourut le 4 novembre 1756. Il avait épousé le 3 janvier 1734, Marie-Louise *de Carnin* (2), née à Ypres, paroisse St-Jacques, morte à Lille, le 10 septembre 1789, âgée de 84 ans, enterrée à Mérirignies le 11 septembre, fille de Jean *de Carnin*, créé comte de Carnin par Louis XIV en 1712, s^r de Staden, baron de Slype, de Roosebeke, et de Marie-Anne *Le Poyvre*, baronne de Maele (3). Paul-Louis *de Tenremonde* fut inhumé dans l'église de Mérignies, où se trouve un grand marbre noir placé à gauche du chœur sur lequel on lit l'inscription suivante, où il est rappelé avec plusieurs de ses parents.

Dans l'église de Bachy
sont inhumez, les corps de Messire
Pierre *de Tenremonde*, chevalier,
Seigneur de Mérignies, Bachy, etc^a,
et de dame Marie *de la Hamaide*
son épouse.
Dans celle-cy
ceux de messire François Lamoral,
chevalier, seigneur de Mérignies,
la Broye, Lannoy, Comproyez, etc^a,

(1) Archives départementales, Reg. E 67. Dénombrement de la s^rie d'Estrée.

(2) *Carnin-Staden* portait : de gueules, à 3 têtes de léopards d'or, lampassés d'azur.

(3) Voir Goethals, Dictionnaire généalogique et héraldique, tom. Ier, généalogie *de Carnin-Staden*.

Digitized by Google

leur fils décédé l'en février 1658
époux de dame Marguerite
Vandermeere, fille de Messire
Philippe, seigneur d'Huiscave
et de dame Anne *Decroix Malannoy*
Messire Louis-François leur fils,
chevalier, seigneur desd. lieux
et du comté d'Estrées
décédé le 14 février 1726,
de dame Anne-Marie de Logenhagen, son épouse
et de Messire Paul-Louis *de Tenremonde*, s. g. n^r. desd.
lieux, décédé le 4 9bre 1756, âgé de 79 ans
de dame Marie-Louise *de Carnin*, son épouse, fille
de Messire Jean comte *de Carnin-Staden*, etc^a,
et de dame Marie-Anne *Le Poyvre*
de messire Louis-François *de Tenremonde*, chevalier,
et de demoiselle Marie-Angélique *de Tenremonde*,
Messire Henry, chevalier,
leur fils, décédé le 4 9bre 1709
demoiselle Marie-Rose
leur fille décédée
le 12 juillet 1733.
Requiescant in pace.

Ils laissèrent 4 enfants.

1° Jean-François-Louis *de Tenremonde* qui suit.

2° Louis-François *de Tenremonde*, chevalier, dit le vicomte de Tenremonde, s^r de Ransart en Artois, et d'Hesdin, né en avril 1736, assista à l'assemblée générale des 3 ordres du ressort de la gouvernance de Lille, tenue le 24 mars 1789, et à l'assemblée des Etats d'Artois, tenue du 24 décembre 1788 au 21 janvier 1789, mourut le 1er avril 1795; il avait épousé le 25 octobre

Digitized by Google

1773, Marie-Louise-Bonne-Josephe *de Haynin* (1), née le 1er janvier 1741, morte sans enfants, le 30 octobre 1788, fille unique de Louis-François, baron *de Haynin*, sr d'Amfroipret et de Ransart, ancien officier, premier lieutenant aux Gardes wallonnes, mayeur d'Arras, grand conservateur de la forêt Mormale, membre de l'Etat noble de l'Artois, et de Marie-Ignace *de Widebien*.

3o Marie-Joséphine-Angélique-Florentine *de Tenremonde*, née après 1736, morte sans alliance en 1795.

4o Charles-Louis-Joseph *de Tenremonde*, chevalier.

XV. Jean-François-Louis-Joseph *de Tenremonde*, chevalier, sr du comté d'Estrée, sr de Mérignies, de Bellonne, de la Faussardrie et de Camproyé, donna le rapport et dénombrement de la srie d'Estrée le 4 septembre 1763, et rendit foi et hommage au Roi de France, entre les mains du président du bureau des Finances de Lille, à cause de cette terre, le 12 octobre 1764 (2). Né en mai 1735, il mourut le 22 mai 1782, après avoir épousé, 19 décembre 1769, Marie-Eustache-Reine *de Waziers-Wavrin* (3), fille de Jean-Joseph-Louis, sr de Rebreviette en Artois et de Montigny-sur-Rocq, né à Mons, le 16 août 1684, et de Marie-Anne-Antoinette-Eugénie *de Berghes-St-Winock*, chanoinesse de Denain (4), qui s'étaient mariés par contrat passé à Douai, le 28 août 1731.

(1) *De Haynin de Wambrechies* portait : d'or, à la croix engrêlée de gueules.

(2) Archives départementales du Nord. Bureau des finances de Lille, dénombrements d'Estrée-les-Douay, portefeuille côté 67 *bis*.

(3) *de Waziers* portait : d'azur, à l'écusson d'argent chargé sur le tout d'une bande engrêlée de gueules.

(4) Elle était née à Arleux le 4 décembre 1697, et fille de Philippe *de Berghes*, vicomte d'Arleux et de Marie-Madeleine *de Wignacourt*.

Digitized by Google

Marie-Eustache-Reine *de Waziers-Wavrin* devenue veuve, servit le rapport de la terre à clocher et s^rie^ d'Estrée au roi de France, le 21 juin 1783, comme mère et tutrice de Charles-Louis-Ghislain *de Tenremonde*, et rendit foi et hommage pour la même seigneurie le 14 novembre 1783 (1).

(1) Archives départementales du Nord. Bureau des finances de Lille, dénombrements d'Estrées-le-Douay, porte-feuille coté 67 *bis*.

Digitized by Google

MÉMOIRES INÉDITS

De Ch. Caudron.

SUR LE SIÈGE DE DOUAI

en 1710.

Nous avons donné, dans cette même revue, il y a quelques années, un récit des principaux incidents du siège fameux que la ville de Douai, ou plutôt que la garnison française de cette place, soutint en 1710. Dans ces souvenirs, nous nous étions, comme nous le disions alors nous-mêmes, attachés moins à rapporter les opérations militaires proprement dites, qu'à signaler les circonstances peu connues de cet évènement et à rappeler les particularités qui permettaient de saisir la physionomie de la ville assiégée, de reconnaître l'esprit et les sentiments de sa population. Nous n'avions donc emprunté à la *Relation historique* de Mr. Plouvain, à celle de Messieurs Dancoisne et Delannoy, et aux *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, que des éclaircissements ou des preuves. Nous avions trouvé dans la *Relation manuscrite de Desrazières* le récit prudent d'un personnage officiel, que ses fonctions dans le Corps de ville mettaient à même de bien savoir ce qui se passait, mais qui avait à ménager le pouvoir dominant et à expliquer le peu de vigueur montré par l'échevinage. Dans le *Journalle du Cadet Bombardier* on voyait au

Digitized by Google

contraire un soldat de la garnison rappelant volontiers les souffrances supportées, parce qu'elles lui permettent en même temps de montrer le courage déployé. Enfin dans le manuscrit de Mr Moreau, *Journal du siège à Douai en 1710*, nous avions l'œuvre d'un officier français, sinon du chef même du génie de la place, décrivant jour par jour les travaux militaires de l'attaque et de la défense, tandis que les diverses *Relations de la campagne de 1710*, publiées à La Haye et à Lille en 1711, contenaient le récit du siége au point de vue des assiégeants et à leur plus grande gloire.

L'ensemble et la comparaison de ces documents de sources différentes permettaient déjà de se figurer la physionomie de notre cité, pendant les mois où la résistance opiniâtre de d'Albergotti la disputait aux efforts des puissances alliées contre la France. L'extrême pénurie de notre armée, reduite à vivre sur l'habitant; le peu de sympathie de ce dernier pour ceux qu'il considère moins comme des défenseurs que comme des maîtres; la tactique de l'ennemi, qui accable la ville de projectiles pour y provoquer des soulèvements qui forcent la garnison à la rendre; l'héroïsme de nos soldats luttant jusqu'au dernier moment contre ces difficultés et contre tous les périls, et dépassant même l'attente de ceux qui leur avaient confié le drapeau de la France; tout celà se dégageait du récit que nous avions emprunté à ces relations combinées et formait un tableau, que nous avions tâché alors de rendre aussi vivant et aussi exact que possible.

Digitized by Google

Et cependant, au milieu de ces voix diverses qui s'élevaient pour dire, chacune à leur manière, ce qui s'était passé, il en restait une qui était demeurée muette : c'était celle du simple bourgeois, du particulier que touchent peu les considérations politiques, que n'enflamme pas l'ardeur du combat ou l'amour de la gloire, qui ne voit du siége que les misères qui pleuvent sur lui, et que l'irritation de ses souffrances rend souvent partial et injuste, surtout quand, comme à Douai en 1710, il n'éprouve déjà que de la répulsion pour l'un des deux partis qui se disputent la possession de sa ville natale. Cette voix va aujonrd'hui se faire entendre à son tour ; car nous avons eu l'heureuse chance de retrouver le journal intime d'un bourgeois douaisien pendant ce siége meurtrier. Certes, celui qui l'a écrit ne songeait point à la postérité et il n'avait pas tracé ces lignes pour elle. Ce n'était pas un savant ; son style est aussi incorrect que son orthographe est fantaisiste. Mais, au milieu de tous ces défauts de rédaction, on sent palpiter un sentiment profond. Cet homme déteste les Français. Il semble cependant que c'est encore moins par sentiment de patriotisme que par l'indignation de celui qui se voit ravir son bien pour une cause qu'il n'aime ni ne comprend. A la place de ce douaisien du commencement du dix-huitième siècle, qui ne sait à qui il appartiendra demain et qui ne voit, dans la guerre qui sème la ruine autour de lui, que les calamités qu'elle entraîne, mettez le Lillois de 1792, ou le Douaisien d'aujourd'hui défendant ses murailles contre l'ennemi et décidé à s'ensevelir sous les ruines de sa demeure embrasée,

Digitized by Google

plutôt que de défaillir à la cause sacrée de la France : et vous mesurerez d'un seul coup la distance immense, qui sépare l'égoïsme peureux d'un indifférent de l'enthousiasme et de l'abnégation d'un patriote courageux. On nous pardonnera donc, nous l'espérons, d'avoir, malgré ses défauts et ses lacunes, ajouté ce nouveau document à ceux que nous avons déjà publiés sur la défense de 1710. Que le lecteur n'y cherche pas d'ailleurs le récit animé des sorties ou des faits militaires : ceux-là intéressent fort peu notre bourgeois. La garnison est venue chez lui prendre quelques rasières de blé : voilà qui est bien plus important pour lui et il ne passera sous silence aucune des mesures analogues auxquelles le plus extrême besoin réduira la garnison. Pour lui d'Albergotti n'est qu'un scélérat; le soldat français un malfaiteur. Peu s'en faut qu'il ne vous dise que l'héroïque commandant de nos troupes est un voleur de deniers publics et c'est par une sorte de pudeur tardive qu'il efface l'accusatton déjà tracée par sa plume. Plus d'un détail insignifiant fait sourire le lecteur, étonné de l'importance que le rédacteur y attache; plus d'une assertion crédule fait hausser les épaules; plus d'une invective injuste révolte; mais aussi quel tableau saisissant dans sa naïve crudité que celui qui nous peint ces troupes se nourrissant de cheval et de tourteaux, ces soldats vendant leur fusil pour se procurer un morceau de pain, ces échevins et ces bourgeois exposés aux palissades au feu de l'ennemi pour les punir de leurs murmures, ou pendus pour avoir acheté une arme que l'on craint sans doute de voir entre leurs mains.

Digitized by Google

Nous allons donc laisser la parole à notre concitoyen, tout en réclamant l'indulgence de nos lecteurs pour des sentiments si contraires à ceux qui nous animeraient tous aujourd'hui en pareille conjoncture. Mais disons auparavant un mot de l'écrivain et de son manuscrit.

Nous avons trouvé ce dernier, intercalé sous forme d'un cahier de papier de 20 pages petit in-4°, dans un exemplaire de l'ouvrage du dominicain Philippe Petit : *Fondation du couvent de la Sainte-Croix*, etc., (Douai, Ve Marc Wyon 1653). A la page 34 de cet ouvrage, le père Petit donne quelques indications sur le prix du grain à Douai à diverses époques : le possesseur de cet exemplaire a eu l'idée de continuer ces mentions. Il les avait d'abord inscrites en marge de la page ; puis il les a barrées ; il a intercalé un cahier de papier à cette place et il y a consigné ses souvenirs au fur et à mesure, comme l'atteste la diversité de l'encre, mais avec une désespérante uniformité dans les bizarreries de son orthographe et de ses constructions de phrase. Faisons remarquer toutefois, que, dans notre contrée, la langue française n'était pas à cette époque maniée avec une grande perfection, même par des personnes plus instruites que notre bourgeois. Ainsi le P. Petit lui-même, qui écrivait en plein milieu du dix-septième siècle et qui fut un prédicateur renommé à Douai et aux alentours, emploie fréquemment des tournures de phrases véritablement impossibles. C'était cependant l'époque du grand Corneille.

Par une transition insensible, l'auteur du manuscrit, en notant périodiquement la valeur du blé,

Digitized by Google

arrive à l'année 1709, où régna une grande cherté. De là à 1710 il n'y a qu'un pas : notre compatriote continue donc naturellement à raconter ce qui se passe sous ses yeux, et, quand le siége est fini, c'est encore par des particularités sur les récoltes de 1714 et de 1715 qu'il terminera, tandis que de la mort du grand roi il ne dira pas un mot.

Le nom du narrateur nous est révélé d'abord par une mention du texte, puis par cette note inscrite sur le feuillet de garde : « *Ce livre appartien à Charle Boromé Caudron au seruin à Douay et du depuis 1703 père des orphelins.* » Quant à cette qualité, on sait en quoi elle consistait. L'ancienne *vieze tour* ayant été transformée en un hôpital pour les orphelins, ils y étaient placés sous la direction d'une sorte d'administrateur temporel que l'on appelait *le père des orphelins* et qui remplissait son ministère sous la surveillance des Rewards de l'hôpital. Ses fonctions sont nettement déterminées dans le règlement émané des échevins et qui est rapporté par M. Brassart dans les *Notes historiques sur les hôpitaux de Douai,* page 284; on voit aussi par cette pièce que le père demeurait à l'hôpital et qu'il s'y trouvait une brasserie, ce qui comportait des provisions de grains.

Avant d'appartenir à Charles Caudron, notre volume s'était trouvé entre les mains d'un sieur Lespillet, qui y avait inscrit son nom. Au cours du dix-huitième siècle il avait passé à Dom Jean Moturin. Nous ne savons rien de ce dernier; mais nous connaissons maître Robert Lespillet, prêtre chapelain de

Digitized by Google

Saint-Amé et secrétaire de messieurs du chapitre de cette collégiale, de 1651 à 1670. Caudron avait écrit aussi sur les feuillets blancs de son volume quelques notes prétendûment historiques sur l'église de Saint-Amé, sur la Tour des Creux; mais elles sont absolument sans valeur et dépourvues de toute critique: aussi nous ne les avons pas reproduites.

L'exemplaire dont nous avons tiré les pages qui vont suivre appartient à M. A. de Ternas, qui a eu l'obligeance de le mettre à notre disposition.

A. P.

TEXTE DE CH. CAUDRON

Mémoire qu'à Douay, l'an 1685, le bled a esté vendu 36 patars la rasière, et le moyen bled a esté vendu 26 patars; un pain de 3 patars pesait 9 livres en pâte.

L'an 1692 le bled a esté vendu 9 et 10 florins la rasière.

L'an 1693 le bled a esté vendu 15 et 20 florins la rasière, et l'août de l'an 1694 le bled a esté vendu 6 florins et cette année il y a eu une grande abondance de bled et de fruits qu'on n'en pouvait souhaiter davantage.

En l'an 1697, moi Charles Caudron, je devais recevoir 51 florins pour une demi-année de louage de la maison du boulanger, faisant le coin de la Boucherie, dont il m'avait avancé 3 rasières de bled. Il se trouve qu'en venant payer son *autage*, que je lui étais encore redevable de trois florins. C'était François

Digitized by Google

Fourderin qu'il était locataire. Les 3 rasières de bled coûtaient 54 florins.

L'an 1697 au mois de décembre, le meilleur bled a esté vendu 12 florins. L'an 1697 le vingt neuf décembre on a publié la paix entre tous les princes chrétiens. Le huit de février on a publié la paix entre le Roy de France et l'Empereur à Douay.

L'an 1709 le bled a esté vendu 27 florins la rasière. Les gráins ont tous péri par la grosse gelée qu'il a fait par tous les pays. Et l'année suivante, 1710, les Français étaient dans les lignes auprès de Lens ; le 21 d'avril l'armée des Hollandais est venue de Pont à Fressain et ont passé les lignes des Français et les Français sont enfuis sans tirer un coup. Ils n'ont point attendu les Hollandais. *Ils ont fait comme les lièvres qui sentent la piste du lévrier*(1), car ils sont enfuis sans les voir. A peine ont ils eu le temps de plier bagage. Ils sont enfuis au dessus de la rivière de Vitry et en même temps ils ont vitement fourré la garnison dans Douay. La porte *d'Ecrechain* était trop petite pour entrer la garnison et les Hollandais ont toujours venu à grand foule desur la plaine de Lens. Et le même jour au soir les Français ont été par tous les villages, depuis Douay jusqu'à Bouchain, et ont enlevé toutes les vaches et les ont amenées dans les grains auprès de l'inondation de la porte d'Arras pour les soldats de la garnison pour le siége, et les paysans n'ont point

(1) Ce passage est biffé dans le manuscrit, mais d'une encre plus pâle et on le lit facilement.

Au bas de cette page il y a un trait, puis ces mots :

Cecy at estez escrit pendant le siege de Douay 1710.

Digitized by Google

été payés, qui est la monnaie de France à présent.

Le 22 d'avril, la deuxième fête de Pâques, jour remarquable dont on fait à Douay la grande et illustre fête du saint Sacrement de miracle arrivé en l'église collégiale de Saint-Amé en 1254, les Hollandais ont investi Douay. Les Français qu'ils étaient au dessus de la riviére de Vitry ils sont enfuis sans attendre les Hollandais. De plus les Français avaient fortifié le Pont à Rache et Marchiennes de bonnes terrasses, palissades et canons de fer et Marchiennes était inondé une demi-heure autour, presque imprenable. Et la garnison de Pont à Rache et de Marchiennes, sachant que les Hollandais investissaient Douay, les deux garnisons sont revenues à Douay au plus vite comme si on leur avait fourré la perce au cu (*sic*). Et au regard de la garnison de Marchiennes je vous dirai que plusieurs soldats m'ont dit, étant en sentinelle chez moi, Charles Caudron, père des orphelins, pour 4 rasières de blé, dont je vous en parlerai plus amplement, ils m'ont dit que les soldats de Marchiennes ont été plusieurs fois trois jours sans manger un morceau de pain, dont ils étaient obligés de manger des tourteaux comme on donne aux vaches, dont il en est crevé à Marchiennes plus de deux cents soldats d'un régiment.

Le 19 d'avril on a fait défense dans Douay par toutes les églises et couvens de ne plus sonner aucune cloche ni carillon. C'était un temps de ténèbres et de tristesse.

Le 23 d'avril, M. d'Albergotty commandant pour le siége à Douay a fait prendre chez les marchands de

Digitized by Google

vin, pour le moins 380 pièces de vin sans payer, qui est la monnaie de France à présent.

Le 24 d'avril, M. d'Albergotty il a fait prendre chez les cabaretiers toutes les bierres, que le nombre monte plus de 5000 tonnes, et les cabaretiers ont été payés de la même manière comme ci-devant. Et ils font encore brasser actuellement et payer de même. De plus il a envoyé par tous les couvens prendre tout leur vin et leur beurre et les payer de la même monnaie.

Le 25 d'avril il a envoyé quatre commissaires par tous les bouchers et la Boucherie prendre toutes les viandes et les bestiaux et poser des sentinelles par tous les coins de la Boucherie, à ce qu'on n'aurait point à transporter aucune viande et bestiaux et ils ont tout enlevé et payé de la même monnaie comme cy devant. De plus ils ont pris à un marchand de moutons, un homme de ma connaissance qu'il m'a raconté, 400 moutons, et le marchand a demandé la permission du moins de pouvoir faire tondre ses moutons; le commissaire lui a répondu que cela ne se pouvait faire, à raison que les moutons *ramaigriraient*. Le marchand lui a offert quelque argent de chaque cotte de mouton; le commissaire lui a accordé. Admirez la friponnerie. De plus on a fait recherche par toutes les maisons pour savoir où il y avait des vaches et autres bestiaux et les ont enregistrés où il y en avait.

De plus ils ont pris tous les gens de la maréchaussée pour faire recherche par toutes les maisons et couvents pour savoir où il y avait des poulets et des pigeons et les enregistrer pour quand ils en auraient besoin.

Digitized by Google

De plus ils ont été chez les vieziers prendre 300 justeaucorps ; chez les cordonniers et savetiers prendre ou leur faire livrer 4 ou 600 paires de souliers. Et tout cela a été payé de la même monnaie de France comme ci-devant.

De plus ils ont mis des sentinelles par tous les moulins, à ce qu'on n'aurait point à moudre à d'autres que pour le Roy.

Le 26 d'avril, M. d'Albergotty a demandé aux Messieurs de ville la somme de cent mille livres de France, à leur fournir pour le 27 d'avril. Les Messieurs de ville, pour subvenir à la somme, ont fait payer les Messieurs de Saint-Amé 3000 livres, les Messieurs de Saint-Pierre 2000 livres, le docteur Derrez (1) 3000 livres, Monsieur de Sain (2) 3000 livres, Monsieur Raoult (3) 2000 livres et le reste de la somme à plusieurs particuliers pour subvenir à la somme.

De plus M. d'Albergotty a commandé à un sergent des Bombardiers et à deux ou trois autres alguazils (4), pour aller couper tous les bouts de gouttières de plomb pour faire des balles et le même jour on a fait prendre

(1) Nicolas-Bertrand Derrez, professeur royal en langue hébraïque à l'Université de Douai, chanoine de Saint-Amé, président du séminaire Moulart.

(2) Ce doit être Jacques-Eustache-Jos. D'Aoust, sr de *Sin*-le-Noble et des deux Cuincy, marié en 1699 à Douai, à Marie-Madeleine Derrez, nièce du chanoine. Il devint chef du magistrat de Douai après la prise de la ville par les Alliés.

(3) On trouve en 1699 à Douai, Jean Raoult, bourgeois, et Jacques prêtre.

(4) Caudron écrit *agozille*.

Digitized by Google

tous les petits moulins avec des meules de pierre chez les couvens et les bourgeois.

De plus on a pris 15 hommes à chaque corps de métier et les faire travailler à plusieurs travaux, et tous les ferronniers ont été obligés d'aller travailler à l'arsenal en leur payant chacun un pain de munition pour leur journée, aussi bien aux maîtres qu'aux valets et trois cents porteurs au sac étaient obligés devant le siége d'aller travailler à une certaine terrasse (1) et à midi on leur donnait la moitié d'un pain de munition et l'autre moitié au soir après leur travail fait.

De plus les tanneurs on leur a fait livrer 6000 livres de poil ou bourre pour faire des coussinets pour les soldats, pour mettre à leur poitrine pour tirer leur mousquet et tous les métiers ont livré tous de leur marchandise et payés comme ci devant et les tanneurs ont été payés de la même monnaie comme ci-devant.

Et le même jour on a fait visite par tous les couvens et maisons pieuses savoir où il y aurait du grain ; et où ils en ont trouvé ils y ont posé une sentinelle et les sentinelles étaient 24 heures en faction. Et trois jours après ils ont été prendre les grains où il y en avait. Entre autres ils ont été chez *les Orphelins* dont il y avait une sentinelle, et deux sentinelles consécutives (2), qu'ils avaient été en garnison à Marchiennes, m'ont raconté leur misère de ce que je vous ai dit ci-devant Ils ont donc venu chez moi aux *Orphelins* dont ils ont trouvé 4 rasières tant en farine qu'en

(1) Un certain terrassement.
(2) Caudron écrit *consequitive.*

Digitized by Google

bled et nous sommes à 28 personnes (1). Ils ont eu la charité, de 4 rasières, n'en prendre que deux.

De plus les Messieurs de ville ont fait faire une publication par toute la ville à tous les bourgeois, manans et habitans de cette ville, à ce qu'ils auraient à venir faire leur déclaration de tout qu'on leur a pris tant vin, bierre, brandevin, plomb et autre, pour l'enregistrer en la maison de ville et le payer quand on leur donnerait de l'argent.

Autre — le 30 d'avril il y avait 100 grenadiers dans le château de Wagnonville, demi-heure auprès de Douay, et 20 dragons. Les Hollandais ont été avec deux ou trois pièces de canon et les ont canonnés toute la nuit. Il y en a eu beaucoup de blessés et tués et le reste prisonnier de guerre. Ils s'ont rendus le premier de mai.

De plus le 7 de mai les Français ont fait une sortie le soir et ont été attaquer les Hollandais, tout malingres qu'ils étaient et les ont très bien battus.

Le 8 de mai les échevins ont commandé à tous les bourgeois de mettre tous à leur porte chacun cuvier ou estanque et les emplir plein d'eau et quatre personnes de chaque rue seront obligées de veiller chacun leur tour pour le feu qu'il peuvent arriver pour les bombes. Les grandes fontaines et les petites sont toujours prêtes en la maison de ville.

Le 8 de mai les Hollandais ont venu battre une petite forteresse auprès de l'inondation, nommée le

(1) Voir ce que nous avons dit plus haut sur cet établissement charitable.

Digitized by Google

Patez (1) et le même jour M. d'Albergotty a fait sortir tous les bourgeois de la rue d'Arras et de la rue d'Equerchin hors de leur maison et il ne leur a donné que trois heures de temps pour déménager, pour y mettre les soldats et entre autres il y avait de grosses censes (2). Ces pauvres gens ne savaient où mettre leurs meubles. Les soldats ont pris la plus grande partie de leurs meubles. C'était la plus grande pitié du monde. On peut dire que ces deux rues ont été presque tout pillées.

Autre — Le 11 de mai on a demandé tous les menuisiers pour aller travailler à l'arsenal pour faire et raccommoder des bois de fusil et ceux qu'ils avaient du bois propre pour faire les bois on leur a pris, et ils ont été payés comme ci-devant. Les maîtres et les valets on leur donnait chacun deux sous de France et la moitié d'un pain de munition par jour.

Le 12 de mai, M. d'Albergotty a demandé à Messieurs de Ville le nombre de cent rasières de bled et à commencer par les échevins à en donner chacun deux couppes. Et le même jour on a commencé à donner du cheval au soldat et on a tué, (3) et mangé 555 chevaux, parce que les vaches qu'ils avaient mises auprès de l'inondation n'avaient plus à manger et une grande partie ont crevé.

Le 14 de mai 1710, les Hollandais ont commencé à battre Douay à double carillon à trois heures du

(1) Le Pâté.
(2) Fermes.
(3) Le manuscrit ajoute ici en interligne « *Les soldats.* »

Digitized by Google

matin et le même jour ils ont démonté leur batterie des Français et les Français ont été par tous les charpentiers et les marchands de bois, prendre toutes les *platres* (*sic*) des bois et grosses planches, pour raccommoder leur batterie et toujours payer de la même monnaie de France comme ci-devant.

Après toute la tyrannie et les mauvais traitemens que les bourgeois ont été jusqu'à présent, admirez de plus la feintise ou plutôt la malice des Français. Avant que la ville fût investie ils ont commandé à tous les bourgeois et autres de faire leurs provisions pour trois mois. Un chacun a fait ses efforts pour faire ses provisions ; et quand la ville a été investie on a ordonné à tous les bourgeois et autres de pouvoir brasser sans payer aucun impôt et après que les bourgeois avaient fait leurs provisions, croyant que c'était pour eux, les Français leur ont pris comme vous voyez.

Et comme je vous ai parlé ci-devant des bouts de gouttières qu'ils ont fait couper, de plus on a commandé de prendre toutes les gouttières qu'elles ne sont pas mitoyennes et tout le plomb qu'ils ont pris porte 155 mille livres.

[Le 19 de mai on a vu deux chevaux chargés d'argent qu'on allait mener au fort d'Escarpe ; c'était l'argent de la négoce et du trafic de Monsieur d'Albergotty.] (1)

Les soldats de la garnison on leur donnait par

(1) Tout ce passage entre crochets ( ) a été biffé par l'auteur ; il a probablement reconnu l'injustice de son accusation ou l'inexactitude du fait lui-même. Le texte est cependant encore visible.

Digitized by Google

jour la moitié d'un pain de munition, un quarteron de viande, un demi pot de bierre et une cuiller de brandevin quand ils allaient dans les dehors (1) et quand ils revenaient ils crevaient de faim, qu'ils étaient obligés de mendier leur pain.

De plus voyez comme on (2) a traité la ville. Un officier de Bombardiers a dit qu'il a 30 ans de services et qu'il a été à 20 siéges assiégeant et à 4 siéges assiégé, qu'il n'a jamais vu faire un si grand feu la nuit comme ont fait les Hollandais devant Douay les 18, 19 et 20. C'était comme un déluge de feu. De vivant d'homme il n'en a jamais vu de pareil. Ils jetaient tous les soirs depuis huit heures jusqu'à 5 heures le matin, pour le moins un mille bombes, et il y a eu plus de 2,000 boulets, qu'ils ont brisé et fracassé les maisons et couvens, puisque les Récollets anglais ont ramassé pour leur part pour le moins 150 boulets chez eux. La rue d'Equerchin, la rue d'Arras et les Capucins, tout est brisé. On peut dire qu'il n'y avait pas d'endroit dans la ville où on pouvait dire d'être en sûreté. Et comme que c'est quelque chose épouvantable, la nuit, quand on voit les bombes et les bourgeois voyant les bombes s'écriaient l'un à l'autre, de rue en rue « gare la bombe ! gare la bombe ! » et cela accablait les maisons de fond en comble et il y en a eu qu'elles ont percé jusque dans les caves. Il n'y avait point un bourgeois qu'il osait se coucher ; on dormait le jour. Admirez encore une fois la cruauté.

(1) Les ouvrages extérieurs.
(2) Les Hollandais.

Digitized by Google

Le 26 de mai, Monsieur d'Albergotty, non content d'avoir pris les moulins, a voulu que les bourgeois auraient à fournir encore du bled, à peine de mettre les dragons chez les bourgeois à discrétion.

J'ai oublié de vous dire qu'on a trouvé en la rivière une bombe qu'elle n'a point crevé, dont on l'a pesée par curiosité. Elle pesait 500 livres et ils ont des boulets pesant 62 livres. Considérez quel fracas cela peut faire quand cela tombe sur quelques bâtimens, tout forts qu'ils puissent être. Il y a eu plusieurs personnes, en allant la rue, qu'ils ont eu un bras emporté, les deux jambes, ou tués et plusieurs ont été abîmés en leur maison.

Le 28 de mai, Monsr. d'Albergotty a fait donner à Messieurs de St-Amé 25 rasières de bled et à les Messieurs de St-Pierre 20 rasières, et à les Messieurs de la gouvernance 20 rasières. Vous saurez pour nouvelle, le huit de juin Monsieur d'Albergotty, [comme il a avalé dans Douai..... de toute sorte, puisqu'il a pris un vomitif,] (1) il a rendu à Messieurs de Ville la somme de trente mille livres de France, et quand la ville a été rendue, il a rendu le reste de l'argent des 100,000 livres qu'il avait demandées et on a rendu l'argent à tous ceux qu'il l'avaient donné.

Le 6 de juin Monsieur d'Albergotty a permis à tous les bourgeois et autres d'aller reprendre tous les petits

(1) Le passage entre crochets, ( ) mais que l'on peut encore lire sauf un mot, est biffé dans le manuscrit. L'auteur aura probablement eu honte lui-même plus tard de sa plaisanterie.

Digitized by Google

moulins, comme s'il n'avait plus besoin de rien et ils moulaient pour les soldats.

Le 10 de juin, Monsieur d'Albergotty a envoyé plusieurs bateaux pour aller au fort d'Escarpe pour reprendre tous les vivres pour les ramener à Douay pour la garnison.

Le 11 de juin, Monsieur d'Albergotty a commandé à ce qu'on aurait allé déclarer toutes les grains qu'on a chez lui (1), à peine de douze florins d'amende et de confiscation : autre cruauté des Français.

Le 12 de juin, Monsieur d'Albergotty a envoyé plusieurs soldats et un commissaire, avec des charriots, prendre par tous les moulins, tous les bled, orge, pamelle, soucrions, et plusieurs brais pour brasser. Et entre autres une pauvre femme a vendu sa jupe pour avoir une couppe de bled ; étant au moulin on lui a pris sans miséricorde. Et un meunier a moulu une couppe de bled, et comme on avait remarqué tous les sacs qu'ils étaient dans le moulin ; et comme la couppe de bled appartenait au meunier, il l'a fait vitement réduire en pain; et ne trouvant point ladite couppe on a obligé le meunier le même jour de donner trois couppes de bled et le meunier a été obligé de se mettre de côté, crainte d'avoir pire.

Le beurre valait 20 patars la livre ; le mouton 24 patars ; le bœuf et le lard 10 patars la livre ; le fromage 20 patars la livre ; une poule 30 patars.

Le 13 de juin, comme on a pris pour la deuxième

(1) Chez soi.

Digitized by Google

fois des grains chez les bourgeois et autres, on a fait une publication de la part des Messieurs de ville, d'aller déclarer ce qu'on a pris pour l'enregistrer.

Le 17 de juin, la flèche du clocher de St-Albin est tombée par terre, à raison que le clocher a été fracassé de boulets. C'était la plus belle et la plus haute de la ville.

Pendant le siége le bled a été vendu 21 florins.

Le 21 de juin, on a remercié tous les ouvriers à l'arsenal et le même jour on a mené la garnison au fort d'Escarpe et comme on avait pris les vivres du fort d'Escarpe on en a ramené des autres.

Le 24 de juin, vous saurez qu'un pauvre homme et honnête avait acheté un fusil à un soldat six patars, et une heure après d'Albergotty a su cela il l'a, fait pendre [par sa cruauté barbare] (1), et après qu'il fut pendu il lui a fait mettre le fusil au cou. C'était la plus grande pitié du monde. Et pour vous faire voir comme on pend les petits voleurs, il y avait celui qu'il coupait le plomb, en a volé bien pour 100 patacons; on l'a mis au *proson* (2), et n'a point été pendu.

Et le même jour (3), un échevin avait refusé quelque chose à l'Albergotty, et au plus vite a envoyé des soldats pour le prendre et le mettre aux palissades, comme il a fait à plusieurs personnes. Entre autres, il a fait mettre un porteur au sac et il a été tué.

(1) Le passage entre crochets ( ) est biffé dans le manuscrit; mais il reste facilement lisible.

(2) En prison.

(3) Le 24 juin

Digitized by Google

Le 25 de juin, deux heures après-midi, on a planté les étendards desur le rempart; on a touché le tambour et Monsieur d'Albergotty a sorti. Et le même jour la ville a été rendue et les Français ont eu bonne composition et ils sont sortis avec six pièces de canon et deux mortiers et plusieurs chariots couverts. Et comme ils ont fait grands frais dans la ville, de tout ce qu'ils ont pris, on a laissé Monsieur....., (1) pour otage. Et les Hollandais ont tiré au siége de Douay 200,000 boulets et 100,500 bombes sans y comprendre les perdreaux et grenades.

Après tout le temps de misère que les paysans ont souffert vous saurez qu'ils ont vendu et engagé pour acheter du bled, l'an 1714, pour tâcher de leur remettre. Ils ont payé 24, 25 et 26 livres d'une rasière de bled pour semer, et l'année qu'ils ont dépouillé, qui est l'an 1715, ils ont vendu 50 et 48 patars.

(1) Le nom est en blanc.

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE

DE LA MAISON

DE TENREMONDE

(*Suite*).

Jean-Louis de Tenremonde et sa femme furent inhumés dans l'église de Mérignies où se trouve, à droite, dans le chœur une grande pierre de marbre blanc, portant l'inscription qui suit, surmontée des armes des *Tenremonde* et *Waziers-Wavrin* en relief et accompagnée de chaque côté de seize quartiers, qui sont aussi en relief. *Tenremonde*, *Carnin*, *Logenhaghen*, *Vandermeer*, *la Hamaide*, *Bercus*, *Allennes*, *Cuinghem*, *La Douve : — de Waziers-Wavrin*, *Berghes*, *Boele*, *Bouzies*, *Crohin*, *Ricamez*, *Gonnelieu*, *Rebreuviette*, *Saveuse*.

D. O. M.

Ici reposent les corps
de très noble et très illustre Messir Jean-
François-Louis-Joseph *de Tenremonde*,
chevalier, comte d'Estrée, seigneur des terres

Digitized by Google

de Mérignies, La Broye, Bellonne, Essremaux, Camproy, etc., Membre du Corps de la Noblesse des états d'Artois, né à Lille, en Flandre, le 21 mai 1735 et décédé en son château de Merignies le XXII mai MDCCLXXXII

et

de très noble et très illustre dame Marie Eustache-Reine *de Waziers-Wavrin*, née à Mons, le 2 juin 1735 et décédée à Tournay, le 14 janvier 1819

son épouse.

« Plus bas se trouve le nom du sculpteur,
» fait à Rance, chez Mt. Hermant,
» par le sr Maurage, sculpteur, en 1819.

Ils laissèrent les deux fils qui suivent :

1° Charles-Louis Ghislain *de Tenremonde*, chevalier, sr d'Estrée et de Mérignies en 1783 et 1789, né à Lille, paroisse Ste-Catherine, le 13 novembre 1771, assista à l'assemblée générale des trois ordres du ressort de la gouvernance de Lille, tenue le 24 mars 1789 (1) et mourut en célibat, à Tournai, le 17 mars 1836.

2° François-Auguste Ghislain *de Tenremonde*, qui suit :

XVI. François-Auguste Ghislain *de Tenremonde*, chevalier, sr de Comproyé, officier au régiment de Vintimille, assista comme son frère à l'assemblée des trois ordres, tenue à Lille, où il était né le 28 mai 1774, et où il mourut le 5 juin 1825, après avoir épousé en novembre 1803 Amour-Désirée-Caroline-

(1) De la Roque et de Barthelemy, catalogue des gentilshommes d'Artois, Flandre, Hainaut, qui ont pris part à l'élection des états généraux de 89. Paris, 1865, in-8o, page 34.

Digitized by Google

Joséphine-Albertine, vicomtesse *de Dam* (1), née à Mons, le 15 mai 1775, morte à Haubourdin le 14 décembre 1845, âgée de 70 ans, fille de François-Albert-Camille, vicomte *de Dam*, colonel au régiment de Wurtemberg, chambellan de l'empereur d'Autriche, et d'Antoinette-Amélie-Joseph, comtesse *de Rodoan*, dame de la Croix-Etoilée, cette dernière fille d'Antoine-Adam-Joseph *de Rodoan*, baron de Fontaine et de dame Marie-Catherine-Louise *du Chastel de la Hovardrie*, dame de Boussoit et d'Inglenghem (2). Ils eurent 5 enfants.

1° Victor-Charles-Albert-Joseph *de Tenremonde*, qui suit.

2° Claire-Marie-Constance *de Tenremonde*, née à Tournai, le 21 juillet 1804, mariée à Mérignies le 27 septembre 1826, à Adalbert-Charles-Louis-Auguste, *comte d'Hespel* (3), maire d'Haubourdin, membre de l'assemblée législative de 1849 à 1851, mort à Haubourdin, le 13 mai 1858, fils de Romain-Séraphin-Marie-Joseph, *comte d'Hespel*, ancien maréchal de camp, inspecteur de la garde nationale, chevalier de Saint-Louis, de la Légion d'Honneur, du mérite civil de Saxe, maire d'Haubourdin, ancien officier au régiment d'Auvergne et à l'armée du prince de Condé, né en 1762, mort en 1831, et de Louise-Angélique Omer *de la Croix-d'Ogimont*.

(1) *Dam* porte : coupé de gueules et de sable à trois tours d'argent, une en chef et deux en pointe.

(2) Ces familles entraient dans les premiers chapitres nobles de Denain, Mons et Maubeuge. Saint-Allais (nobiliaire universel de France, tom XX, page 134).

(3). *Hespel*, porte : écartelé aux 1 et 4 d'or à 3 fleurs d'ancolies de gueules et d'azur, aux 2 et 3 d'argent au chevron d'azur chargé d'un étaie d'or.

Digitized by Google

3° Marie-Elisabeth-Louise *de Tenremonde*, mariée en 1831 à Marie-Pierre Félix *Moullart*, baron de Torcy, né en 1803, fils de Antoine-Louis Augustin *Moullart*, baron de Torcy, maire de la commune de Conchil-le-Temple, cadet au régiment de Béarn en 1781, puis capitaine d'infanterie en 1791, et de Marie-Charlotte-Félicité *de Sart*, dame de Nielles (1).

4° Marie-Hélène-Charlotte-Joséphine *de Tenremonde* née à Mérignies le 23 septembre 1809, mariée à Douai le 21 avril 1835 à Charles-Jules *Moullart de Vilmarest*, chevalier, officier au 10e régiment de Dragons, démissionnaire en 1830, né à Conchil-le-Temple le 18 avril 1805, frère de Marie-Pierre-Félix qui vient d'être cité.

5° Octavie-Céleste-Justine *de Tenremonde*, mariée le 14 septembre 1836 à Arnould-Aimable-Valentin, baron *de Bertoult* (2), mort au château d'Hulluch, le 31 décembre 1855, fils d'Arnould Louis-Philippe, chevalier de Malte (3) et de St-Louis et de Valentine. Aimable-Augustine *de Vitry*.

XVII. Victor-Charles-Albert-Joseph *de Tenremonde*, chevalier, dit le comte *de Tenremonde*, dernier descendant mâle de cette illustre Maison, naquit au château de Mérignies le 18 juin 1807 et y mourut le 9 février 1864 sans laisser d'enfant de ses deux femmes. Il avait épousé : 1° Victorine-Elisabeth *de*

(1) Saint-Allais (nobiliaire universel de France), tom XX, page 132 à 134. *Moullart* porte : d'or au lion de vair lampassé et armé de gueules.

(2) *Bertoult* porte: de gueules à la fasce accompagnée en chef de 3 coquilles et en pointe d'un lion passant le tout d'or.

(3) Il fut reçu chevalier de Malte le 14 novembre 1777, voir l'ordre de Malte par M. de St-Allais, page 253.

Digitized by Google

Courteville d'Hodicq (1) morte à Arry (Somme) le 15 avril 1833, fille d'Alexandre-Charles-François, chevalier de St-Louis ; 2° à Ypres le 20 novembre 1844, Caroline-Marie-Hubertine *d'Artois* née à Ypres le 3 septembre 1821, fille de Charles-Hubert-Marie et de Colette-Françoise-Constance *de Moucheron*.

M. le comte *de Tenremonde* avait eu du premier lit 2 filles.

1° Marie-Thérèse-Alexandrine-Antoinette *de Tenremonde*, née à Mérignies le 12 novembre 1831, morte à Douai le 7 janvier 1835.

2° Marie-Alix *de Tenremonde*, née à Arry (Somme), morte à l'âge de 9 ans, le 22 mai 1842, au château de Mérignies.

PREMIÈRE BRANCHE.

VII. Jean *de Tenremonde*, écuyer, fils de Henri *de Tenremonde*, écuyer, s^r de Mérignies et de Jacqueline *Fremault* sa 3e femme, licencié ès-lois, nommé Conseiller pensionnaire de la ville de Lille par le Magistrat, le 3 octobre 1458 (2) au lieu de Maître Guillaume *Gommer*, fils de Hubert, exerça cet office pendant 32 ans jusqu'au 12 août 1490 (3). Il avait hérité de son père les fiefs d'Hébuterne, situé à Houplines, de Meurchin à Lesquin, et avait relevé la bourgeoisie de Lille le 17 décembre 1456 (4). En 1492, il fit un prêt à la ville de Lille et mourut avant 1495

(1) *Courteville d'Hodicq* porte: d'or à la croix ancrée de gueules.
(2) Archives de Lille, livre des jours de siége.
(3) — livres des mémoires, 1482 à 1504.
(4) — 2e registre aux bourgeois, folio 66, verso.

Digitized by Google

(1) après avoir épousé vers 1456 Marie *du Bosquiel* (2), qui testa et décéda vers 1503, elle était fille de Jean dit *le grand bosqueau* mort en 1438 et de Catherine *de Bouvines* sa 1re femme, et sœur utérine de Marguerite *du Bosquiel*, dame de Lesquin, femme de Bauduin *de Croix*, écuyer, sr de Wambrechies.

Ils eurent les 8 enfants qui suivent.

1° Jean *de Tenremonde*, écuyer, sr d'Hébuterne, dont il donna le rapport et dénombrement en 1496, Conseiller ou juré de Lille en 1481, 87, 89, 96, 97, 99, 1503, 06, 08, 09, 13, 16, 17, l'un des huit hommes en 1482, 86, 88, 1502, 05, échevin en 1483, 91, appaiseur en 1485, 90, 94, rewart en 1492, 1501, 07, 12, voir juré en 1498, mayeur en 1504, 11 et 1515, avait relevé la bourgeoisie de Lille le 5 juillet 1481. Nommé Prince du Puy, ce qui nous apprend qu'il se livra à la culture des lettres, il donna à cette occasion, suivant l'usage établi, une fête à Lille, le dimanche 10 août 1504 et reçut du Magistrat un présent de 36 lots de vin de Beaune du prix de 5 sols 6 deniers le lot (3). Il mourut le 4 avril 1518 après avoir épousé Jacqueline *de le Cambe dit Gantois* (4), décédée le 20 avril 1532, fille de Bauduin, roi de l'Épinette en 1467, échevin de Lille en 1467, 69, 72, 75, 79, mort en 1495, et de Jeanne *Dubois*, fille de Hugues et de N *de Carnin*

Jean de Tenremonde et sa femme furent inhumés à l'église St-Maurice dans la chapelle St-Jean-Baptiste,

(1) Archives de Lille, comptes de la ville de Lille, année 1493, folio 161 et 1495, folio 27.

(2) *Du Bosquiel* portait; d'azur au franc canton d'argent chargé d'un écureuil au naturel.

(3) Archives de Lille, comptes de la ville, année 1504, folio L XVII.

(4) *Gantois*, portait; de gueules, au chevron d'or.

Digitized by Google

où une épitaphe portant l'inscription suivante se voyait autrefois ; elle était ornée des armes pleines *de Tenremonde et Gantois* :

« En ceste chapelle est inhumé Jehan de Tenre-
» monde, fils de maistre Jehan, escuier s^r de Helbu-
» terne, lequel ses jours fina le IIIIe d'avril XV^cXVIII,
» et damoiselle Jacqueline de le Cambe dict Ganthois,
» son espeuse, laquelle termina vie par mort le XXe
» d'avril XV^cXXXII : Priez Dieu pour leurs âmes.

Ils ne laissèrent de leur mariage qu'une fille, Catherine *de Tenremonde*, dame de Hébuterne, mariée à Allard *de la Porte* (1) (de la maison de Mortagne d'Espierres) s^r de Vertain en Pévèle, lieutenant de la gouvernance de Lille, en 1513 et 1518, Conseiller des empereurs Maximilien et Charles-Quint, et enfin nommé en septembre 1521 maître ordinaire de la Chambre des Comptes de Lille. Il se démit de cette charge en novembre 1526, mourut en 1546 et fut enterré dans l'église St-Maurice à Lille. Il était fils de Maître Allard, s^r de Vertain, secrétaire du duc de Bourgogne, nommé maître de la Chambre des Comptes de Lille en 1459, mort en 1476, inhumé dans l'eglise St-Maurice de cette ville, et d'Isabelle *Abonnel*, icelle fille de Jean s^r de Wanes à Sailly-les-Lannoy, anobli par le duc de Bourgogne en 1433 et fondateur de la chapelle St-Jean-Baptiste, depuis appelée chapelle Ste-Anne à l'église St-Maurice.

Allard *de la Porte* de son mariage avec Catherine *de Tenremonde* eut 22 enfants, dont 20 morts en bas-âge, Antoine *de la Porte*, s^r de Meurchin à Sailly, et Louis *de la Porte*, s^r de Vertain, de la Quièse et de

(1) *De la Porte d'Espierres* portait; écartelé aux 1 et 4 d'argent à la croix de gueules (qui est Mortagne), aux 2 et 3 de sable au château d'argent (qui est de la Porte).

Digitized by Google

Morseleden qui reprit le nom d'Espierres et mourut à Lille en 1573 ; ce dernier eut pour fils Messire Philippe *d'Espierre*, s^r de Morseleden, Wertain, Quièse et Hébuterne (1) marié à Bonne *de Roisin*, morte à Morseleden le 17 juillet 1606 dont il eut : 1° Michel *d'Espierres*, s^r de Morseleden et Vertain, né à Douai 15 décembre 1586 ; 2° 5 autres fils et 4 filles.

2° Henri *de Tenremonde*, écuyer, remplit les fonctions du précédent roi de l'Epinette en 1486 (2) (la fête de l'Epinette n'ayant pas eu lieu en 1484 ni en 1485) (3). Il hérita de la seigneurie de la Riandrie située à Marque en Barœuil, releva la bourgeoisie de Lille le 12 avril 1502, fut échevin de cette ville en 1508, 13, 17, 21, 25, 28, 31, 34, juré en 1510, 15, 19, 23, l'un des huit hommes en 1516, 33, Voir juré en 1518, 20, 22, 29, 32, Gard'orphène en 1524. Henri *de Tenremonde* (4) avait épousé Jeanne *Descretons* (5) fille de Guy ou de Maitre Jacques, bourgeois de Lille, dont il eut une fille unique qui suit.

A Marie *de Tenremonde*, dame de la Riandrie et de la Bauderie, qui mourut en 1563, après avoir épousé par contrat du 7 janvier 1518. Jean *de Croix*, dit *de Drumez*, écuyer, s^r du petit Wasquehal, à Marcq en Barœuil, fils de Bauduin, écuyer, s^r desdits lieux, roi de l'Epinette en 1483 (6). Bourgeois de Lille en 1477, décédé le 20 mai 1516 et

(1) Voyez après la généalogie la notice sur le fief d'Hébuterne.

(2) Archives de Lille, comptes de la ville, année 1486, chapitre des dépenses du béhourt, folio CIII.

(3) Archives de Lille, comptes de la ville, année 1484, folio XXV et année 1485, folio CVIII.

(4) Henri *de Tenremonde*, avant son mariage, avait eu une fille naturelle de Bauduine N....., née avant 1501, et qu'il reconnut pardevant l'échevinage de Lille le 2 septembre 1503 (archives de Lille, 2e reg. aux bourgeois, folio 115 recto.

(5) *Des Cretons* portait : d'Hermine à deux bandes de gueules.

(6) Archives de Lille, compte de la ville, année 1483, folio IIIIxxX.

Digitized by Google

de Marguerite *de Landas Corbion*, dame du Bus, morte le 31 août 1545, dont 14 enfants, parmi lesquels François *de Croix*, s^r de la Riandrie et de la Haverie, leur 3e fils, mort en 1595, laissant de sa femme Cécile *Wytz*, fille de Josse, Watergrave de Flandre, décédée en 1602 et inhumée avec son mari dans l'église St-Sauveur de Lille (1); une fille, Madeleine *de Croix*, dame de la Riandrie, morte en octobre 1633, mariée le 20 juin 1600 à François *de Preudhomme*, écuyer, s^r de Coisnes, décédé le 6 septembre 1653, dont un fils, Pierre *de Preudhomme*, chevalier, s^r de la Riandrie (2) et de Coisnes, né en août 1604, marié en 1640 à Anne *Hangouart*, née en 1606, fille de Barthélémy, chevalier, s^r d'Elcourt et de Marie *de Pressy*.

3° Pierre *de Tenremonde* qui suivra et continue la descendance.

4° Eustache *de Tenremonde*, écuyer, prêtre-curé de la paroisse de Lille en 1500, chanoine de la collégiale de St-Pierre de Lille, fut nommé doyen de cette collégiale le 22 juin 1504, en remplacement de Guillaume *de Proissy*; donna sa démission le 8 mai 1528 et fut remplacé par Jacques *de Res*. Il eut, en 1510, un procès, ainsi que ses cohéritiers, contre leur frère Jean *de Tenremonde*, au sujet du fief d'Hébuterne et paya le droit d'escars à la ville de Lille en 1503 sur 600 livres que son père lui avait données et en 1512 sur 200 livres représentant sa part *des cateux et meubles*

(1) Saint-Allais, nobiliaire universel de France, tom XIX, page 402 et 403.

(2) Paul *Diedman*, marchand de Lille, acheta vers 1654, la terre de la Riandrie, qui resta dans sa famille et fut érigée en marquisat en décembre 1774 par Louis XVI, en faveur d'un de ses descendants Albert-Louis-Joseph *Diedman*, chevalier, s^r de la Riandrie. Cette terre vendue depuis, a passé en différentes mains et appartenait ainsi que la ferme et le petit château, il y a une quinzaine d'années, à M. Thémistocle *Lestiboudois*.

Digitized by Google

(constructions et plantations) du fief d'Hébuterne.

5° Jacqueline *de Tenremonde*, morte au mois d'octobre 1504, avait épousé, suivant contrat de mariage passé à Lille en 1478, Jacques *de le Cambe* dit *Gantois*, fils de Jean, fondateur de l'hospice Gantois, dont nous avons parlé ci-devant et de Jeanne Dubus sa 2e femme (1) morte avant 1462, veuve de Jean *Le Sauvage dit de Bruges*, échevin de Lille en 1447 et gard'orphéne en 1446, dont elle avait deux enfants, Georges *de Bruges* et une fille mariée en 1456 à Jean *Destailleurs*. Les témoins au contrat de mariage de Jacques *Gantois* et de Jacqueline *de Tenremonde* étaient, Jean *Gantois*, père du futur, Jean *de Tenremonde*, père de la future, Gilbert *de Ténremonde*, oncle de la future, Georges *de Bruges* frère du futur ; Gérard *du Castel* (oncle du sieur de Blangerval) ; Bauduin *de Croix*, écuyer, sr de Wambrechies, oncle de la future, Luc *de Cuinghien*, écuyer, sr de Tourmignies, mari de Jeanne *du Bosquiel*, tante de la future ; Jean *Destailleurs*, beau-frère du futur, et Bauduin *Gantois*, frère du futur, qui signèrent cet acte.

Jacques *Gantois* (2) releva la bourgeoisie de Lille le 24 juillet 1479, fut nommé juré ou conseiller de la ville en 1478, 83, 84, 95, appaiseur en 1479, 86, 88, échevin en 1481, 85, 94, 97, l'un des huit hommes ou prudhomme en 1489, 92, 96, rewart en 1499 et 1502,

(1) Leur contrat de mariage passé à Lille en 1457, fut signé par Jean *Hersent*, frère utérin du futur, Jacques et Oste *Dubus*, frères de la future et Jean *Destailleurs*, roi de l'Epinette en 1456, gendre de la future.

(2) Jacques Gantois portait en 1486: de gueules au chevron d'or brisé d'un annelet d'or en chef et en 1504 d'après son épitaphe écartelé aux 1 et 4 de gueules au chevron d'or aux 2 et 3 d'argent au chef de gueules.

Digitized by Google

mayeur en 1500 et roi de l'Epinette en 1486. Cette fête si célèbre qui avait fait courir tant de monde et avait compté parmi ses jouteurs des princes et même des rois n'ayant plus été tenue à partir de l'année 1487 et supprimée 70 ans plus tard, il fut le dernier qui porta ce titre. Il mourut le 12 juillet 1504, âgé de 45 ans et fut enterré avec sa femme dans la chapelle N.-D. de l'ancienne église Ste-Etienne. Son épitaphe, où l'on voyait ses armes fixées dans la muraille, près de la sacristie, était dorée et coloriée, et offrait l'inscription suivante :

« Chy gist honorable personne Jacques de le Cambe
» dict Ganthois, fils de feu Jehan, lequel trépassa l'an
» XV^c^IIII le XIIe de juillet et demoiselle Jacquemine
» de Tenremonde s'espeuse laquelle trespassa le.....
» d'octobre XV^c^IIII et demoiselle Marie de le Cambe
» dict Ganthois, leur fille, laquelle trespassa le.....
» jour de.....
» Priez Dieu pour leurs âmes. » (1)

Ils ne laissèrent qu'une fille unique, Marie *de le Cambe, dite Gantois*, qui mourut sans postérité vers 1538, après avoir épousé 1° par contrat de mariage passé à Lille en 1500, Jean *Gommer* (2), s^r^ de le Vexte, lieutenant du gouverneur de Lille, décédé vers 1525, fils de Henri et de Agnès *Botoul*; 2° en 1526, Jacques *de Harchies*, chevalier, s^r^ de Harchies, qui paia 600 livres de droit d'escars à la ville de Lille pour les apports de sa femme Son oncle, Pierre *de Tenremonde* et ses cousines Marie *Gantois*, veuve de Charles *de Boulogne*, maître ordinaire de la chambre des comptes de Lille, et Catherine *Gantois*, veuve de Bauduin de

(1) Mémoires généalogiques du comte de Roise, bibliothèque de la ville d'Arras, M S., no 738.

(2) Un autre Jean *Gommer*, s^r^ Desplanques, conseiller à la gouvernance de Lille, fils de Jacques, fut anobli en 1512.

Digitized by Google

Saint-Venant, dit Markant, firent le partage de ses biens par acte passé en 1538 à la gouvernauce de Lille (1).

6° Philippine ou Philippotte *de Tenremonde* mariée à Georges *le Sauvage* dit *de Bruges*, qui servit dans l'armée du duc de Bourgogne et était en garnison à Arras sous le commandement de M. de Lannoy en 1475 (2). Il était fils de Jean, bourgeois de Lille et de Jeanne *Dubus* (3) et fut présent au contrat de mariage de Jacques *Gantois*, son frère utérin, passé en 1478 (4). Philippine *de Tenremonde* devenue veuve, se fit religieuse, et sa mère dut payer 6 livres à la ville de Lille pour droit d'escars sur les biens mobiliers qu'elle avait donnés à sa fille (5).

7° Jeanne *de Tenremonde*, morte à Lille en 1513 (6) avait épousé: 1° dans cette ville le 29 janvier 1482, Jean *Philippe*, non bourgeois, décédé après 1503. Elle reçut du magistrat de Lille 30 lots de vin qui lui furent présentés le jour de son mariage (7) ; 2° Théry *Noit*, bailly de Wervicq, qui paya à la ville de Lille le droit d'escars pour 400 livres représentant la part de sa femme dans les *meubles* et cateulx du fief d'Hébuterne en 1512.

8° Catherine *de Tenremonde*, abbesse d'Argenton.

VIII. Pierre *de Tenremonde*, écuyer, s^r de Meur-

(1 et 4) Bibliothèque de Lille, Ms no 295, 2e série.

(2) Archives déples du Nord.—L. 128 fo XXVII verso.

(3) Jeanne *Dubus* portait d'argent au chef de gueules chargé d'un lambel de 3 pièces d'argent, d'après une verrière qui était placée dans la chapelle de la maison des repenties de la Madeleine, à Lille (bibliothèque de Lille, Ms no 295, tom III, page 25).

(5) Archives de Lille, compte de la ville, année 1495, folio XXVII.

(6) Archives de Lille, compte de la ville, année 1513, folio XXIX.

(7) Archives de Lille, compte de la ville, année 1483, folio LIX.

Digitized by Google

chin, fief situé à Lesquin, dont il hérita de son père et dont il servit le rapport à Marie de Luxembourg, châtelaine de Lille, le 8 mai 1505 (1), de Blanchemaille (10) à Roubaix et des Planques, releva la bourgeoisie de Lille le 17 juin 1508, fut appaiseur en 1526 et 1528, mourut le 2 septembre 1540 et fut inhumé dans l'église collégiale de St-Pierre de Lille. Il avait épousé : 1° Jeanne *Bourgeois* (2) morte le 18 décembre 1522, fille de Léon (3) et de Jeanne *de Clermes*, icelle morte avant 1514 était fille de Jean. 2° Barbe *de le Becque* dont il n'eut pas d'enfant.

On voyait autrefois sous le clocher de la Collégiale de St-Pierre de Lille son épitaphe et celle de sa première femme et on y lisait l'inscription suivante :

« Chy devant gist honorable homme Pierre de
» Tenremonde, filz de feu maistre Jehan, escuier, s^r
» de Blancquemaille, lequel fina ses jours le IIe de
» septembre an XV^cXL ; et au préau de ceste église
» gist damoiselle Jeane Bourgeois, fille de feu Léon,
» s'espeuse, qui trespassa le XVIIIe jour de décembre
» anno XV^cXXII. Priez Dieu pour leurs âmes (4). »

(1) Registre des rapports et dénombrements de fiefz donnés à Marie *de Luxembourg*, châtelaine de Lille, folio VIxxV.

(2) *Bourgeois* portait: d'argent à 3 annelets de gueules, 2 et 1.

(3) Léon *Bourgeois* avait relevé la bourgeoisie de Tournai le 14 mai 1482 et possédait un fief de 11 bonniers et demi de terre à *Estins O Was*, tenu du comte de Hainaut et une maison de fief à Jollain. Il fit son testament le 29 septembre 1514, mourut le jour suivant et fut enterré à Sainte-Marguerite, à Tournai : son père, Chrétien *Bourgeois*, né à Mons, avait acheté la bourgeoisie de cette ville le 11 février 1445 (Archives de Tournai, reg. aux bourgeois et testament de Léon Bourgeois 1514.

(4) Millin, antiquités nationales, Paris, an V, in-4°, tom V, au chapitre de la collégiale de Saint-Pierre de Lille.

Digitized by Google

Pierre *de Tenremonde* laissa 6 enfants du premier lit.

1° Jacques qui suit.

2° Eustache mort sans alliance le 15 mai 1546.

3° Mariette *de Tenremonde* citée dans le testament de Léon *Bourgeois* en 1514.

4° Catherine *de Tenremonde* morte le 10 décembre 1578 et dont le service et funérailles eurent lieu à Lille le 12, avait épousé 1° en 1536 Valérien ou Wallerand *de Hennin* (1) qui releva le 3 novembre 1536 la bourgeoisie de Lille où il était né et était fils de Jacques, mayeur de cette ville en 1518, 27, 32, Reward en 1544 et de Antoinette *Le Prevost de Basserode* morte à Lille le 3 janvier 1551. 2° en 1540 Wallerand de *Villers* dit *Poilvache* (2), écuyer, né vers 1508 à Lille où il releva sa bourgeoisie le 2 novembre 1540 et dont il fut nommé échevin en 1541, 46, juré en 1542, voir juré en 1547, prévôt de Lille et commissaire au renouvellement de la loi de cette ville en 1543, 44, 45. Vallerand *de Villers* se fit recevoir bourgeois de la ville de Douai le 26 mars 1560, ayant alors 3 enfants de Catherine *de Tenremonde* : 1° Jeanne *de Villers* dit *Poilvache*, âgée de 14 ans en 1561 ; 2° Louis *de Villers* dit *Poilvache* âgé de 12 ans en 1561 ; 3° Marie *de Villers* dit *Poilvache*, âgée de 8 ans en 1561.

5° Claire *de Tenremonde*, mariée en 1540 à maître Pierre *Herrencq ou Herreng* (3), licencié ès-lois, juré

(1) De Hennin, portait: d'azur à la fleur de lis mi-partie à dextre d'argent, accompagnée de 3 molettes d'or en chef posées en fasce.

(2) Collinet (Collin ou Nicolas) *de Poilvacque* ou *Poilvache*, né à Mons, père de Wallerand, avait acheté la bourgeoisie de Lille, le 9 février 1503; mourut avant 1540 et était fils lui-même de Lambert *de Poilvacque*.

(3) *Herreng*, porte: de gueules, au dauphin d'argent sur une mer de même, accompagné de 3 étoiles d'or, rangées en chef.

Digitized by Google

ou conseiller de la ville de Lille en 1541, échevin en 1543, l'un des huit hommes en 1542 et 44, qui avait relevé la bourgeoisie de Lille le 2 novembre 1540 et était fils de Michel, échevin de Lille en 1511, 15, 19, gard'orphéne en 1506, 07, 08, 09, 10, 12, 13, 16, 17, 18, 21, appaiseur en 1514, juré en 1520, né à Lille, mort vers 1522, et de Marguerite *Lescutier*, icelle fille de Martin, roi de l'Epinette en 1474, et de Marguerite *d'Ablain*, morte le 1er mars 1513, sœur de Jean *d'Ablain*, roi de l'Epinette en 1479 et rewart de Lille en 1505. Pierre *Herreng* mourut après 1563, laissant une fille, Philippine *Herreng*, mariée en 1563 à Ponce ou Ponthus *Preudhomme* de Cysoing (1), écuyer, fils d'Antoine et de Catherine *Dupont* et petit-fils de Jean *Preudhomme*, écuyer, et d'Anastasie *de Landas* qui payèrent le droit d'escars à la ville de Lille en 1524. De son mariage avec Ponthus *Preudhomme*, Philippine *Herreng* eut 4 enfants (2), 1° Antoine *Preudhomme*, écuyer, marié à N..... *de Bertrangle* (3), 2° Adrienne, 3° Madeleine, et 4°, Claire *Preudhomme*.

6° Isabelle *de Tenremonde*, mariée vers 1543 à Roger *de la Hamayde* (4), écuyer, sr de Richier, Prévôt de Cysoing (5), qui avait acheté la bourgeoisie de Lille le 6 avril 1543, né à Gruson, près Cysoing, veuf

(1) *Preudhomme-Cysoing*, portait: d'or, au chevron de sable accompagné de 3 lions de même 2 en chef, un en pointe.

(2) Bibliothéque de la ville de Tournai Ms. n° 142, tom II, famille de Preudhomme de Cysoing. — Archives de Lille, comptes de la ville, années 1524, folio 40 et 1563 au chapitre des escarsements.

(3) *De Bertrangle*, portait: de gueules à 5 tours d'argent, posées 2,2 et 1.

(4) *La Hamayde* portait : d'or à 3 Hamaydes de gueules.

(5) Le Prévôt était le chef du magistrat de Cysoing, il était nommé par le baron de Cysoing et lui seul n'était pas renouvelé chaque année.

Digitized by Google

sans enfant de Marie *de Landas de Wannehaing* et fils de Jacques *de la Hamayde*, écuyer, s^r de Richier (frère de Jean s^r de Luchin) et de Jeanne *Lefèbvre*, icelle fille d'Allard. Roger de *la Hamayde* acheta en 1545, à Jacques *de Landas*, écuyer, grand-bailly de la baronnie de Cysoing, une maison bâtie sur un bonnier de jardin et située rue de Puisseaux, à Cysoing (elle fut incendiée à l'époque des guerres civiles (1). Il mourut le 24 septembre 1559 et fut inhumé ainsi que sa femme dans l'église de l'abbaye de Cysoing, où on lisait l'inscription qui suit :

« Chy gist noble homme Rogier de la Hamedde, es-
» cuier, en son temps prévost de ceste ville qui tres-
» passa le XXIIIIe de septembre XV^cLIX et damoi-
» selle Isabeau de Tenremonde son espeuse. »

Roger *de la Hamayde* et Isabelle *de Tenremonde* eurent 6 enfants.

A. Charles *de la Hamayde*, écuyer, acheta la bourgeoisie de Tournai en 1591 pour 12 livres de Flandre, devint échevin de cette ville en 1594, juré en 1591, 92, 95, 97, 98, 1601, 02, 05, 06, 12 et y mourut en 1613 après avoir épousé Jeanne *Eyven*, morte sans enfant et enterrée dans l'église Ste-Marguerite de Tournai.

B. Louis *de la Hamayde* tué dans une bataille avant 1588.

C. Claire *de la Hamayde*, morte après 1588.

D. Catherine *de la Hamayde* morte après 1588, mariée en 1586 à maître Nicolas *de Hennin*, licencié ès lois, qui releva la bourgeoisie de Lille le 13 octobre 1586, fils de maître Maximilien et de Marguerite *Hangouart* et petit fils de Jacques *de Hennin* et d'Antoinette *le Prevost*.

E. Barbe *de la Hamayde*, morte en décembre 1596, femme de Sébastien *de Celers* d'Arras.

(1) Briefs des rentes seigneuriales de la baronnie de Chisoing en 1545 et en 1588.

Digitized by Google

F. Marie *de la Hamayde*, religieuse aux Campeaux à Tournay.

IX. Jacques *de Tenremonde*, écuyer, s^r de Blanchemaille et des Plancques, archer de l'empereur Charles-Quint dans la compagnie du Prince d'Orange, échevin de Lille en 1548, 52, 56, 59, appaiseur en 1550, l'un des huit hommes en 1551, 55, 60, 62, gard'orphéne en 1553, 57, 61, né à Lille, dont il releva la bourgeoisie le 1er juin 1548, mourut peu de jours avant le 23 octobre 1563. Il avait épousé Adrienne *Cauwet* (1) morte le 17 mai 1568, fille de Bauduin *Cauwet* de Lille (2) et de Catherine *de Vaux*, dame de Wailly (3), décédée vers 1577, fille de Pierre *de Vaux*, cousin germain de Pierre *du Ponchel*, chevalier et fils de Tristan *de Vaulx* et de Marie *Mangard*.

Jacques *de Tenremonde* laissa 4 filles de son mariage.

(1) *Cauwet* portait: d'argent à 3 merlettes de sable. Il ne faut pas confondre cette famille, alliée dès le XVe et le XVIe siècle aux familles *Aspois, de le Lacherie*, de *le Sauck dit Machon* et *Cuvillon* avec les *Cauwet de Blanchonval*.

(2) Archives départementales du Nord (noblesse, 16e, 17e, 18e siècles, 2e carton), généalogie de la famille *du Ponchel*, dressée vers 1529.

(3) Le fief de Wailly, consistait en rentes seigneuriales et était tenu du château d'Arras à 60 sols de relief et le tiers en cambelage. Antoine *Gerbois*, écuyer, releva le fief de Wailly en 1529, à la mort de son cousin Messire Pierre *du Ponchel*, chevalier, s^r de Meurchin à Sailly et de Bailleul-sire-Berthould; maître Jean *de May*, autre cousin de Pierre *du Ponchel*, le releva en 1529; Bauduin *Cauwet* et sa femme Catherine *de Vaux*, le relevèrent aussi en 1529; maître Thomas *Lemaire* et Catherine *de Tenremonde*, sa femme, le relevèrent à la mort de Catherine de Vaux, leur grand-mère, en 1577 (Bibliothéque impériale. — Collection de Flandre, reg. 84, terrier et cartulaire du domaine d'Arras, folio IIIIxxXIII.

Digitized by Google

1° Jeanne *de Tenremonde*, morte à Lille sans alliance.

2° Catherine *de Tenremonde*, dame de Blanchemaille et de Wailly, morte en 1611, inhumée à Douai dans la chapelle des Trinitaires, avait épousé Thomas *Lemaire* (1), docteur en droit, conseiller et lieutenant de la gouvernance de Douai et Orchies (1572 à 1592), originaire du Cambresis, anobli par lettres patentes du Roi Philippe II, datées du 12 août 1592, mort en 1605, inhumé dans la chapelle des frères prêcheurs de Douai.

Catherine *de Tenremonde* laissa de son mariage avec Thomas *Lemaire* deux enfants.

A. Françoise *Lemaire*, mariée à Ponthus *d'Assonville*, chevalier, s^r de Briois et de Petonval, morte sans enfants.

B. Jacques *Lemaire*, écuyer, s^r de Blanchemaille (2) de Wailly, baron en Gaverelle, né à Lens vers 1576, reçu bourgeois de Douai le 12 août 1604, ayant alors 2 enfants de sa femme Antoinette *de Longueval*, qu'il avait épousée dans cette ville, paroisse Saint-Jacques, le 10 juillet 1601, en présence de Thomas *Lemaire*, docteur en droit, s^r de Blanchemaille et de Claude *de Longueval*, écuyer, s^r de Brache. Il mourut à Douai en décembre 1627 et sa femme, Antoinette *de Longueval*, le 16 octobre 1616 et fut inhumé aux Dominicains de cette ville, près de son père et de sa sœur.

On y lisait autrefois l'inscription suivante, surmontée des armes de Lemaire et Longueval, et accompagnée de 16 quartiers qui sont : Lemaire, Raulin, Brassart, Ricauville, Tenremonde, Cauwet, Bourçois, de Vaulx, — de Longueval, Moyencourt, Montbertault, Gomecourt, Longueval. Quarré, Mœuvre, Hainin.

(1) *Lemaire*, portait : d'argent, à un merle de sable.

(2) Voir sur ce fief, Histoire des seigneurs et de la seigneurie de Roubaix par Th. Leuridan, Lille, 1862, tom III, page 219.

Digitized by Google

« Icy repose le corps de noble s^r Jacques *Lemaire*, » en son vivant, escuier, baron de Gavrelle, sg^r » de Wailly, Blanchemailles, etc., fils de Thomas *Le-* » *maire*, aussi escuier, sg^r desdits lieux, conseil- » ler du Roy notre sir et son lieutenant en sa gouver- » nance de Douay et Orchies et de dame Catherine *de* » *Tenremonde*, ses père et mère, lequel Jacques décé- » da le..... de septembre 1617 et auprès de luy noble » damoiselle Antoinette *de Longueval*, sa compagne, » fille au s^r de Brache, laquelle décéda le 16 d'octobre » 1616.

» Il y a deux obits fondés à perpétuité en cest » église pour le repos de leurs ames, l'un se célébrera » le 1er de juin et l'autre le 19 de novembre.

» Priés Dieu pour leurs ames. (1) »

Il laissa les 5 enfants qui suivent :

a'. Charles-François *Lemaire*, né en 1602.

b'. Catherine *Lemaire*, morte le 1er septembre 1690, âgée de 87 ans, après avoir épousé Charles Ponthus *de Waziers*, écuyer, s^r de Fémy et de Savy, reçu bourgeois de Douai le 18 mars 1634, mort le 20 juillet 1664, âgé de 65 ans. Il fut inhumé avec sa femme aux annonciades de Douai, dont elle était l'un des bienfaiteurs. (2)

c'. Adrien *Lemaire*, écuyer, s^r de Wailly, puis baron de Gavrelle, épousa Anne *Morel*, fille du s^r d'Inville, dont il eut 5 enfants, tous nés à Douai, sur la paroisse Saint-Nicolas. 1° Ponthus-François *Lemaire*, écuyer, né le 25 septembre 1630; 2° Françoise *Lemaire*, née le 13 mai 1632, religieuse au couvent de Campeau, à Tournay, 3° Philippe-François *Lemaire*, écuyer, s^r de Blanchemaille, né le 28 novembre 1633, qui releva la seigneurie de Blanchemaille, située à Roubaix, le 11 juin 1677, et était alors marié à Marie-Marguerite *du Bosquiel*; 4° Marie-Barbe *Lemaire*, née le 22 juin 1638; 5° Louis *Lemaire*, écuyer, né le 10 février 1639.

(1) Epitaphier douaisien M^s. de M. A. Preux, n° 51.

(2) Gocthals rapporte cette épitaphe, page 123 de son histoire de la maison *de Wavrin*.

Digitized by Google

d'. Robert *Lemaire*, écuyer, sr de Blanchemaille, en 1621.
e'. Marie *Lemaire*, née à Douai, paroisse Saint-Nicolas, le 6 août 1611.

3° Adrienne *de Tenremonde*, propriétaire en 1596 d'un fief de 3 bonniers 14 cents de terre séant à Wazemmes, hors la porte des malades sur le chemin de Douai, et relevant de la seigneurie du Vert Bois à Annapes à 10 livres de relief, fut inhumée à Arras dans la chapelle des Récollets. Elle avait épousé vers 1568 Maître Philippe *Lepers*, licencié ès lois, nommé second lieutenant du gouverneur de Lille le 4 septembre 1571, continué dans cette fonction le 7 juin 1583 et 5 novembre 1584, qui exerçait en outre, en 1578, l'office de prévôt des maréchaux et qui obtint cette même année une lettre de commission lui conférant le titre de souverain bailly des châtellenies de Lille, Douai et Orchies (1). Philippe *Lepers*, né à Lille, avait relevé la bourgeoisie de cette ville le 19 avril 1569 (2) et était fils de Jean, échevin de Lille en 1537, 43, 51, 56, 59, mort le 24 avril 1560 et de Philippine *Hangouart*, née le 23 août 1504, morte après 1566, sœur de Guillaume, de Roger et de Philippe Hangouart. Ils eurent une fille unique Jeanne *Lepers* mariée à N. *Delattre*, demeu-

(1) Archives de Lille, fonds de la Gouvernance, reg. noir, coté A A 8. N° 267 et 535; reg. blanc. côté A A 9 N°s 129 et 154.

(2) Roger *Lepers*, frère de Philippe, releva la bourgeoisie de Lille le 2 mai 1562 et mourut après 1591, ayant épousé Marie *Miroul*, fille de Pierre, premier conseiller pensionnaire de cette ville en 1540, mort en 1556, dont Philippe *Lepers*, qui releva sa bourgeoisie de Lille le 19 août 1591 et mourut avant 1615, après avoir épousé Jeanne *Hespel*, fille de Bauduin et de Guillemette *Deleforterie*, icelle fille de maître Jean, procureur de cette ville de 1547 à 1567, mort le 23 avril 1568. Jeanne, alias Marguerite *Lepers*, fille de Philippe, épousa en 1615 maître Henri *Dutoict*, licencié ès lois, par diplôme délivré à l'Université de Douai le 11 septembre 1612, fils de Jean *Dutoict* qui avait relevé la bourgeoisie de Lille en 1570 et de Marguerite *Resteau*.

Digitized by Google

rant à Douai, laissant également une fille.

4° Marie *de Tenremonde*.

BRANCHE DU GARDIN (1).

VI. Jacques *de Tenremonde*, écuyer, s^r du Gardin, fils de Guillaume et de Jeanne *Draghon*, avait acheté la seigneurie du Gardin au village de Villers-Perwin et avait épousé Agnes *Sompecke* d'Anvers.

Dont 3 enfants.

1° Madeleine *de Tenremonde* mariée à Jacques *de Harchies*, s^r de Harchies, Bommale, chevalier, veuf d'Isabeau *d'Aspremont*. Il vendit sa terre de Bommale à son neveu Joachim *de Tenremonde* en 1515.

2° Henri *de Tenremonde*, écuyer, s^r du Gardin, marié à Jeanne *de Berghes*, fille du comte de Walhain, dont il n'eut pas d'enfant. Maloteau de Villerode dit qu'il laissa de sa maîtresse Jeanne *Lambert*, un fils nommé Joachim *de Tenremonde*, légitimé en 1529, mort sans laisser de postérité.

3° Guillaume *de Tenremonde* qui suit.

VII. Guillaume *de Tenremonde*, chevalier, s^r du Gardin, alla s'établir à Villers-Perwin où il mourut le 2 juin 1489 (2). Maloteau de Villerode lui donne pour femme Marie *Chevalier* dont il eut 2 enfants.

(1) Nous avons dressé ce fragment d'après le Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne et avons fait des emprunts aux M^ss de Maloteau de Villerode en qui nous n'avons qu'une très-médiocre confiance.

(2) Cette date se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque de la ville d'Arras où se lit le renseignement suivant :

« Tableau funèbre de Guillaume *de Tenremonde*, chevalier s^r du » Jardin, filz de Jacques, mort en son temps à Villers Pervin l'an » 1489, le 2 juin. »

Les quartiers sont : (*Tenremonde, Dragon, Sompecke, Berchem.*)

Digitized by Google

1° Joachim qui suit.

2° Marie *de Tenremonde*, mariée à Pierre *de Vaulx de Vehay*.

VIII. Joachim *de Tenremonde*, écuyer, s^r du Sart et de Bommale qu'il avait acheté à son oncle, fut drossard de la ville et du pays de Berg-op-Zoom et mourut le 22 juillet 1536 après avoir épousé Jeanne *Van-Neez* dite Lambrechts, fille de Corneille et de N... *Bautersem*, batarde de Henri, chevalier, s^r de Bergh-op-Zoom. Jeanne *Van-Neez*, mourut le 31 juillet 1554 et fut inhumée à Walhain avec son mari (1).

Ils eurent 7 enfants.

1° Jeanne *de Tenremonde* mariée à Philippe *De Vos* bailly de Jodoine.

2° Adrienne *de Tenremonde* morte en célibat.

3° Joachim *de Tenremonde* qui suit.

4° Cornil *de Tenremonde*, écuyer, bailly de Walhain, marié à Catherine *de Glimes*, dont il n'eut pas d'enfant.

5° Alexandre *de Tenremonde*, religieux de Villers.

6° Henri *de Tenremonde*, écuyer, ministre de Lerines, mort en 1562.

7° Antoine *de Tenremonde*, écuyer, s^r de Sart et de Neder-Yssche, marié 1° à Catherine *Van der Borcht*, fille du s^r de Mœsick; 2° à Anne *de Harpin*, dame de Francqu'gny, veuve de Guillaume, s^r de Hautain le-Mont.

(1) Le nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne publié par M. le baron de Herckenrode en 1865, page 1877, le dit enterré avec sa femme dans l'église de Walhain, mais l'inscription suivante qu'on lisait autrefois à la collégiale de St-Pierre de Lille nous permet d'en douter.

« Ci gist Joachim *de Tenremonde*, seigneur Dusart, fils de Messire » etc. qui trespassa le 22 de juillet l'an 1536; cy gist damoiselle » Jenne *Van Neez* qui trespassa le 31 juillet l'an 1554. »

Digitized by Google

Il laissa 3 enfants.

du 1er lit.

A Joachim *de Tenremonde*, écuyer, sr de Sart, marié à Marguerite *de Beringhe*, dont 2 enfants, 1° Joachim de *Tenremonde*, écuyer, sr de Sart. mort sans laisser de postérité de sa femme Jeanne *de Rolly*; 2° Catherine *de Tenremonde*, dame de Sart, mariée à Fabio *Fusco de Mataloni*, gentilhomme napolitain, capitaine d'infanterie, puis gouverneur de Louvain.

B Jeanne *de Tenremonde*, mariée 1° par contrat du 17 janvier 1569 à Arnould *de Gottignies*, sr de Sainte-Gertrude Machelen, colonel de 10 compagnies d'infanterie Wallonne, mort le 13 avril 1575 ; 2° à Michel *de Croy*, sr de Conroy-le-Grand, fils de Guillaume et de Gertrude *Van-Halle*.

et du 2e lit,

C Ambroise de Tenremonde, écuyer, mort sans postérité en 1557.

IX. Joachim *de Tenremonde*, écuyer, sr du Gardin, de Bommale, mort en 1556, avait épousé Marguerite *Matthy*, qui mourut en 1557, après avoir fait un testament avec son mari le 24 mai 1551 et fut inhumée avec lui à Villers-Pervin.

Dont 2 enfants :

1° Thierry *de Tenremonde*, écuyer, sr de Bommale, du Gardin, marié 1° à Marie *de Hautain*, dame de Francquegnies, fille de Guillaume, chevalier, sr de Hautain-le-Mont, Chatraigne, Neufville, morte sans enfants ; 2° à Charlotte *de Thy*, fille de Charles, chevalier, sr de Thy, bois Saint-Jean et d'Isabelle *de Tinspaul*, icelle fille de Jean et de Wilhelmine *Doutremont* ; 3° à Constance *Briffart*, fille de Nicolas, chevalier, sr de Rosnée, Tongres-Saint-Martin et de Jeanne *Bernard*. Il ne laissa qu'une fille du 2e lit;

Catherine *de Tenremonde*, dame du Gardin, de Sart,

Digitized by Google

morte en 1603, inhumée a Opvelpe, mariée 1° à Augustin van *Velpe*, dit Everaerts, sr en Op-Velpe, Neer-Velpe, Maillart, Houtzem, Wellebringen, capitaine pour le service de sa M. C., mort en 1594 ; 2° à Guillaume *de Caverson*.

2° Joachim de Tenremonde qui suit.

X. Joachim *de Tenremonde*, écuyer, mort en 1625; fut inhumé à Villers-Perwin, avec sa femme Jeanne Van der *Tommen*, qui était décédée en 1619.

Ils eurent 2 enfants.

1° Henri qui suit.

2° Jeanne *de Tenremonde*, mariée à dom Jean *de Cordoue*, lieutenant au régiment du comte Garcias, dont elle eut une fille Marie *de Cordoue* mariée à dom Jean *de Roquefeuil*, lieutenant gouverneur de Cambrai.

XI. Henri *de Tenremonde*, écuyer, sr de la Haulte, juré de la ville de Tournai en 1641, 46, 47, 48, 49, 52, avait été nommé en dernier lieu juré le 5 juin 1652 (1), il mourut à Tournai paroisse St-Jacques le 22 du même mois et fut inhumé dans la chapelle des PP. Dominicains (2). Le 25 juin de la même année le marquis de Trazignies, gouverneur de Tournai, avait déjà pourvu à son remplacement, en appelant à cette fonction Jacques Desurmont (3). Henri de Tenremonde avait épousé Catherine *de Hallewin* dont il eut 2 enfants.

(1) Archives de Tournai — livre des lois de la ville et cité de Tournay de 1575 à 1793.

(2) Etat-civil de Tournai — reg. aux décès de la paroisse St-Jacques. Un autre Henri de Tenremonde mourut à Tournai le 13 mars 1646. Le mercredi 11 mars fut célébré pour lui un service solemnel à l'église St-Jacques où il fut enterré; on avait *lassé* les six grosses cloches à cette occasion.

(3) Archives de Tournai—reg. aux consaux de la ville, séance du 25 juin 1652.

Digitized by Google

1° Claude *de Tenremonde*, écuyer.

2° Jeanne Isabelle *de Tenremonde*, morte à Tournai, paroisse St-Piat, le 6 juillet 1708, femme de N.... *L'Escuyer*, s^r de la Bataille (1).

FRAGMENT SUR LA FAMILLE D'OSTENDE (2).

Catherine *de Tenremonde*, dame de la Hallerie et de le Court en 1475, fille d'Henri et de Marie *Fremault*, épousa maître Georges *d'Ostende*, s^r de Joyeulx-penser, secrétaire de Jean-sans-Peur et de Philippe-le-Bon, ducs de Bourgogne en 1414 et 1428 (3) et de Charles VII roi de France, pourvu de l'office de garde des Chartes de Flandre et d'Artois etc., vacant par la mort de maître Jean de le Keythulle. Les lettres de commission de cette dernière charge lui furent données à Gand le 26 août 1433 (4) et il prêta le serment en usage, le 8 septembre suivant devant la Chambre des Comptes de Lille. Georges *d'Ostende* possédait en 1447 les fiefs de Marcot et de l'Epinette (5) ; il mou-

(1) État-civil de Tournai — reg. aux décès de la paroisse St-Piat.

(2) d'*Ostende* portait : d'or au chevron de sable accompagné de 3 étoiles du même, 2 et 1.

(3) En 1414 et 1428 Jean duc de Bourgogne déclara par une charte donnée à Lille le 17 décembre 1416, qu'il voulait que maître Baude *Desbordes*, Guillaume *Vignier*, Georges *d'Ostende* et Jean *Séguinart* ses secrétaires signassent ses lettres patentes closes et cédules, faisant défense à ses autres secrétaires de les signer (reg. des Chartes de la Chambre des Comptes de Lille années 141. à 14.. fo 129 v^so).

(4) Archives du Nord, reg. de la Chambre des Comptes de Lille années 1433 à 1440 fo XXXIII.

(5) Ces fiefs, que sa veuve et ses hoirs détenaient en 1457, consistaient en 13 bonniers de terres situés à Wambrechies, relevant de la s^rie de le Becque, de la mouvance de la salle de Lille.

Digitized by Google

rut en 1448; fut remplacé dans ses fonctions de garde des Chartes le 12 février 1449 par Roland *Pype* et fut inhumé dans la chapelle Notre-Dame de l'ancienne église St-Etienne, où se trouvait une plaque de cuivre portant ses armoiries et l'inscription suivante (1). :

« Chy gist maistre Georges *d'Ostende*, jadis no-
» taire et secrétaire du roy notre sire et du duc de
» Bourgogne..... »

Il laissa de Catherine de Tenremonde 4 enfants.

1° Jean *d'Ostende*, s^r de Marcot et de l'Epinette après son père, paya 6 l. 13 sols pour sa taxe de guerre en 1475 à cause de ses fiefs et 15 l. 6 s. pour le fief de Clisquenoy qu'il possédait à Wambrechies (2). Il fut tué à la bataille d'Enguinegatte livrée au mois d'août 1479 entre les armées de Marie de Bourgogne et de Louis XI et laissa de sa femme Marguerite *d'Al-*

(1) Bibliothèque d'Arras, m^s. N° 738 f° 65.

(2) Le fief de Clesquesnoy était tenu à 10 livres de relief du châtelain de Lille et contenait 13 bonniers et demi d'héritages, plus 7 havots et demi d'avoine et 4 deniers en argent de rentes seigneuriales levées sur 2 bonniers 7 cents de terre (A.E.Q.-835). Il appartenait en 1389 à Jean *de le Haulte*; en 1417 à Victor *de le Douve dit de Rabecque*, chevalier, fils de Jean et de Marie *d'Englos*; en 1446 à Georges *d'Ostende*; en 1456 à Jean *d'Ostende*; en 1500 à Jean *Duquesne*, conseiller du roi de Castille et maître de la Chambre des Comptes, gendre de Jeanne *d'Ostende*, sœur de Jean, puis à sa fille Adrienne *Duquesne*, décédée le 27 mars 1559, puis à Arnould *de Bertrangle*, fils de cette dernière et de Simon *de Bertrangle*, écuyer. Le revenu de ce fief fut évalué à 80 l. parisis en 1475. Le fief de Clesquenoy fut acheté en 1582 par Antoine *Dubus*, et François *Fernande*, bourgeois de Lille; fut ensuite possédé au XVIIe siècle par la famille *A la Truie de le Vigne* et enfin au XVIIIe siècle par la famille *Lefebvre Delattre*.

Digitized by Google

lennes (1) deux enfants : 1° Jacques *d'Ostende* qui servit le 21 février 1494 le rapport et dénombrement du fief de le Court situé à Pérenchies et relevant de la châtellenie de Lille ; 2° Marie *d'Ostende*, morte sans postérité.

2° Marie *d'Ostende*, mariée vers 1445 à Jean *Regnauld*, secrétaire du duc de Bourgogne en 1452, et neveu de Mathieu *Regnauld* (2). En 1452 il était porté sur les rôles des imposés au droit de nouvel acquêt et prenait en 1456 la qualité d'écuyer, sans que nous sachions comment il avait été anobli. Il servit le 8 août 1449 au châtelain de Lille, le rapport et dénombrement du fief de Bargues que sa femme avait à Wattignies et il possédait en 1455 le fief de la grande dime de Lompré, qui relevait de la baronnie de Cysoing. Il mourut avant 1475 et sa femme après 1457, laissant un fils, Pierre *Regnauld*, écuyer, qui servit le dénombrement du fief de le Bargues le 8 janvier 1493 et mourut le 24 janvier 1530. Le fief de le Bargues fut relevé en 1530 par Jennet ou Jean, fils de feu Charles et petit neveu de Pierre et en 1553 par Sébastien *Regnauld*, qui en hérita par le décès de son frère Jean, mort le 13 juin de cette même année. Enfin, ce fief fut vendu en 1555 à Jean *Resteau*, fils de Daniel, né à Soignies, nommé conseiller et maître de la chambre des comptes de Lille le 15 novembre 1566, mort en 1588, marié à Florence *de Kicque*, dont il eut Michelle *Resteau*, mariée à Jean *de Frelin*, bourgeois de Lille, dont Catherine *de Frelin*, dame de Bargues en 1610 et

(1) Marguerite d'Allennes en 1494 était remariée à Jean de Bertrangle, écuyer.

(2) Mathieu *Regnault* natif de l'Ile de France, receveur général de Bourgogne et conseiller du duc fut anobli sans payer finance par le duc de Bourgogne en décembre 1436 (reg. de la Chambre des Comptes, 1433 à 1440 fo 207).

Digitized by Google

1620, mariée vers 1592 à Frédéric *de la Fosse*, sr de Pouvillon, né à la Bassée, dont elle eut 4 enfants, Jean, Philippe, Florence et Michelle *de la Fosse*.

3° Catherine *d'Ostende*, mariée à Pierre *Cocquiel*.

4° Jeanne *d'Ostende*, mariée à maître Robert *de Boulogne* (1), receveur général du Ponthieu, puis nommé auditeur en la chambre des comptes de Lille au mois d'août 1477, maître extraordinaire à ladite chambre au mois de février 1495 (2). Elle mourut laissant 4 enfants, 2 fils et 2 filles.

NOTES SUR DIVERSES FAMILLES DU NOM DE TENREMONDE

Pour compléter notre travail sur la famille *de Tenremonde*, nous allons donner quelques notes sur des familles de ce nom, qui existaient à Valenciennes et à Tournai aux XIIIe et XIVe siècles, bien qu'elles n'aient aucun rapport de parenté avec celle de Lille.

Parmi les bourgeois de Valenciennes qui avaient injurié Jean d'Avennes, comte de Hainaut, leur seigneur, se trouve Michel *de Tenremonde*. Il est mentionné dans une charte du mois de juillet 1292 (3), par laquelle Adolphe de Nassau, empereur d'Allemagne enjoignit aux prévôts, jurés et échevins de Valenciennes de comparaître devant lui pour lui rendre

(1) *de Boulogne* portait: d'argent à la bande de sable accompagnée de 3 lions de sinople lampassés de gueules, 2 et 1 (bibliothèque impériale, Ms Scohier, 4 vol. in-fo).

(2) Deseur, la Flandre illustrée, 1713, in-8° p. 74-77.

(3) Archives départementales du Nord. — Chambre des Comptes de Lille, carton B 325 1re charte.

Digitized by Google

compte des méfaits que les bourgeois de cette ville ont commis à l'égard de leur seigneur.

A Tournai nous trouvons Jean *de Tenremonde*, *cuvelier, vregiere de vin* (tonnelier) qui avait acheté la bourgeoisie de cette ville le 13 août 1336, pour le prix de 50 sols et fit son testament le 22 février 1355 en présence de deux échevins de Tournai. Par ce testament « il ordonne de l'enterrer au cimetière St-
» Pierre de cette ville et donne à son fils *Jakemin*
» (Jacques) tous ses vêtemens de lin et de laine XXX
» vies (vieux) florins d'or à l'escut, à Paskette, sa
» cousine germaine V écus viés, à son beau-frère
» Henri, son lit et nomme exécuteur testamentaire
» Jean *de Bie Keriel*, son chier cousin, qu'il charge
» de faire dire 52 messe à l'église St-Pierre de Tour-
» nai et de donner pour Dieu aux pauvres pour le
» salut de son âme ensi que boin lui semblera de
» faire. » Son testament fut empris le même jour, 22 février, après son décès, en présence de cinq autres échevins de Tournai (1).

Pasque *Tenremonde* épousa, à Tournai, paroisse St-Jacques, le 4 février 1572, Guillaume *Lescheu in*.

Antoinette *de Termonde* épousa, dans la même paroisse, à Tournai, le 7 novembre 1589, Gérard *Vancoene*.

Augustin *Termonde* mourut à Tournai paroisse St-Jacques le 23 juillet 1582.

Martine *Termonde*, veuve de Fremin *Molque*, décéda sur la même paroisse le 27 avril 1646.

(1) Archives de Tournai, reg. de la commune de Tournai, année 1336, au chapitre des bourgeois,—testaments en chirographe année 1354.

Digitized by Google

Éloge Funèbre

DE LOUIS XV, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE (1)
prononcé dans l'Église de Saint-Pierre
par le R. P. Fidel-Constant Raux, capucin,
le 25 juin 1774.

Dilectus Deo et hominibus
Eccles. 45.
Le bien-aimé de Dieu, le bien-aimé des hommes.

J'obéis, Messieurs, et quelque éloquence qu'exige un sujet aussi majestueux que l'éloge du plus auguste des monarques, qui fait aujourd'huy l'objet de nos larmes, je croirois avoir rempli vos ordres et vos désirs, si je puis remplir l'idée que m'ont présentée ces paroles de mon texte, appliqué par l'écrivain sacré au grand législateur du peuple de Dieu : *Dilectus Deo et hominibus.* « Il fut le bien-aimé de Dieu, il » fut le bien-aimé des hommes et sa mémoire est la » bénédiction éternelle ; Dieu l'a rendu semblable » aux patriarches qui l'ont précédés et a voulu ra- » masser en luy toute leur sagesse ; il l'a revêtu de » sa propre gloire et l'a rendu vénérable aux Roys

(1) C'est dans l'église de St-Pierre à Douai que cette oraison funèbre fut prononcée. Plouvain nous apprend en effet, dans ses *Souvenirs* et dans ses *Éphémérides*, que le 25 juin 1774 on célébra dans cette collégiale les funérailles solennelles de Louis XV. Nous croyons inédite la pièce que nous publions aujourd'hui. Le manuscrit, d'une écriture de l'époque, appartient à M. A. Preux. Quant au P. Raux nous ne connaissons sur lui aucune particularité biographique.

Digitized by Google

» de la terre, il l'a fait craindre à ses ennemis et luy
» a donné le pouvoir d'adoucir les monstres les plus
» farouches par la force de sa parole ; il lui a mis en
» mains ses commandemens ; il luy a confié la loy de
» vie et de discipline afin qu'il enseignât son testa-
» ment à Jacob et qu'il annonçât ses jugemens
» à Israël ; enfin il l'a choisi parmi les hommes et l'a
» rendu agréable à ses yeux par sa foy et par sa dou-
» ceur. »

Cette idée, Messieurs, n'a-t-elle pas une parfaite analogie avec le sujet qui nous assemble : *Dilectus Deo et hominibus*. Dire d'un roy que pendant sa vie il eut les faveurs de Dieu et l'affection des hommes, c'est reconnoître en luy tous les différens genres de mérite qui pouvoient luy attirer les regards du ciel et de la terre ; c'est publier qu'il sçut régner sur luy même en régnant sur les autres, tempérer l'éclat de la Majesté par les charmes de la douceur, allier la condescendance avec l'autorité, la clémence avec la fermeté, la prudence avec l'intrépidité, la constance et l'égalité d'âme avec les vicissitudes et les inégalités de la vie.

Aussi, Messieurs, quand, dans les paroles de mon texte, j'ay dit du précieux souverain qui vient d'être enlevé à la France, ce que le St-Esprit a dit du célèbre conducteur du peuple d'Israël : *Dilectus Deo et hominibus*, qu'il fut égallement aimé de Dieu et des hommes, j'ay prétendu vous annoncer que vous alliez voir en luy l'exemple et le modèle des Roys, l'ornement de la piété, le spectacle des nations, l'étonnement des ennemis, l'admiration de l'univers, l'amour

Digitized by Google

et les délices de ses sujets. Vous le verrez, en effet, bon et magnanime en tout, se montrer toujours tel dans la paix comme dans la guerre, dans le secret de son conseil comme en public, dans les affaires politiques comme dans celles de la religion. En luy vous admirerez un Roy libéral et magnifique, un père tendre, un maître indulgent, un juge intègre, un exterminateur du vice, un rémunérateur de la vertu, et concevoir de luy de moindres idées, j'ose le dire, ce seroit n'avoir pas suivi les événemens de son règne, ce serait ne l'avoir pas connu.

Ne mêlons donc rien d'étranger à un sujet qui est si riche de son fonds, ne mêlons rien de profane à un sujet si chrétien et n'offrons pas au diadème un encens qui ne doit brûler que pour Dieu seul. Au contraire, faisons voir que jusque sous l'éclat de la courronne, il n'y a rien sur la terre que la vertu solide qui soit digne d'une gloire immortelle. Sans perdre temps, racontons, non les merveilles d'un règne que les hommes ont tous exaltés, mais les merveilles de Dieu sur le Roy qui nous est ôté ; montrons-le plus grand encore au lit de la mort qu'il ne l'était autrefois sur son trône dans les jours de sa gloire : en deux mots, un Roy le bien-aimé de Dieu, un roy le bien-aimé des hommes. *Dilectus Deo et hominibus* : c'est l'éloge que je consacre à la mémoire de TRÈS HAUT, TRÈS PUISSANT ET TRÈS EXCELLENT PRINCE LOUIS XVe DU NOM, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE.

PREMIER POINT.

C'est Dieu, dit le prophète, qui règle toutes les destinées, qui forme tous les événements, qui dis-

Digitized by Google

pose égallement de tout ; et quoy qu'en puisse dire l'incrédulité des prétendus athées et l'impiété des libertins, la preuve en sera sensible dans le sujet que je traite. Rappelez-vous, Messieurs, les malheurs qui menaçoient la monarchie françoise. — L'Etat, fatigué des longues agitations du règne de Louis-le-Grand, ne désiroit que du repos ; les orages passés, l'incertitude de l'avenir, des prétentions qui pouvoient acquérir de la force, tout inquiétoit, tout allarmoit nos pères. Ils avoient vu toute la race Royale presque éteinte ; les princes et les princesses, l'espérance et l'appuy du trône, moissonnés à la fleur de leur âge ; l'époux et l'épouse auguste, au milieu de leurs plus beaux jours, enfermés dans le même cercueil et les cendres de l'enfant suivre tristement et augmenter l'appareil lugubre de leurs funérailles.

C'est dans ces désolantes conjonctures que le Ciel, sensible à nos malheurs, nous ménage un second Moïse, un précieux reste de tant de princes, le gage unic et auguste de l'affermissement du trône et de la tranquilité domestique. Ce don de Dieu laissé à la nation pour la consoler de ses malheurs et de ses pertes; ce signe sacré que le Ciel, après un déluge de sang et de carnage, a montré à l'Europe pour être comme le garant de la cessation des fléaux publics, de la paix des peuples et des nations....., oui, Messieurs, c'est le Dieu qui veille au bonheur de la France qui forme le Duc d'Anjou pour le premier trône de la Chrétienté. Il affermit souvent les trônes en renversant l'ordre des successions et ne fait précéder ses vengeances que pour annoncer un plus grand

Digitized by Google

bienfait. David, le dernier de ses frères, choisi d'en haut pour régner, devient le plus grand Roy de la maison de Juda.

Il est des Roys que Dieu favorise de ses bienfaits à un tel point qu'il prend plaisir à rassembler en eux les qualités les plus brillantes de l'esprit et du corps, comme si, entre ces Dieux de la terre, il se plaisoit à en choisir quelques-uns qui portassent des traits plus marqués de sa ressemblance et que cette image de la Divinité, il la voulût exposer à la vue des mortels pour en faire un objet particulier de leur vénération C'est ce que nous avons vu dans la personne de Louis XV. La Providence prit soin de rassembler en lui tous les présages que pouvoient annoncer un règne également illustre et chrétien : la splendeur de l'origine, la religion et la majesté de l'éducation, et pour comble de faveurs, la bénédiction de l'alliance. Quels pronostics d'un heureux avenir ! Ne pouvons-nous pas déjà l'appeler le bien aimé de Dieu ? *Dilectus Deo* !

Le Duc d'Anjou étoit né de l'auguste Maison de Bourbon, et vous savez, Messieurs, qu'en naissant du sang de nos Rois, on apporte des prochaines dispositions à régner et à vaincre. Falloit-il d'autre garant de ce que la Religion et le monde devoit attendre de lui que le sang même qui couloit dans ses veines ? Sang aussi distingué par la pureté de sa foy que par l'antiquité de son origine ; sang à qui les autels sont aussi redevables que les trônes ; sang aussi fécond en protecteurs de l'Eglise qu'en souverains de l'Etat.

A la grandeur de l'origine répondit l'éducation. La Majesté concourut avec la religion à former et le

Digitized by Google

cœur du prince chrétien et l'esprit du souverain. Ne dérobons pas à qui appartient l'honneur d'avoir eu part au grand ouvrage, à ces princes, à cette duchesse, (1) digne d'un dépôt aussy précieux par un long dévouement au trône, par leur vertu, leur rares qualités. Mais après tout, c'est au souverain moteur que les astres doivent et les mouvemens qui les règlent et les intelligences qui les gouvernent. L'astre naissant de la France paraissoit accompli ; dès sa plus tendre jeunesse c'étoit en lui une douceur dans l'esprit, une droiture dans le cœur, un air de bonté dans les manières, une égalité d'humeur qui lui gagnoit tous les suffrages. L'histoire de sa piété est l'histoire d'une de ses journées ; tous les momens se trouvoient les mêmes ; un jour instruisoit l'autre jour, et, hors les événemens inattendus qui montroient en lui de nouvelles vertus, la vertu du premier jour fut celle du reste de sa vie : la bienfaisance, la bonté.

Que manque-t-il à nos désirs que de voir le jeune monarque donner, par une sainte et auguste alliance, des héritiers à la couronne? Nos vœux sont exaucés, Messieurs, et son choix a surpassé même nos espérances, disoit un éloquent prélat (2). Les conseils de la chair et du sang, les grands intérêts de la terre président d'ordinaire aux mariages des souverains. C'est la religion seule qui a proposé celui-ci ; c'est elle qui l'a conclu. Louis, en partageant son trône avec la princesse Marie, y fit asseoir avec elle à côté de lui,

(1) Le duc du Maine, le duc de Villeroy, la duchesse de Ventadour. (*Note de l'auteur*).

(2) Massillon (*Note de l'auteur*).

Digitized by Google

la sagesse, la piété, la clémence, l'humanité et toutes les vertus qui en font les appuis, plus fermes et plus durables que les alliances des plus puissants royaumes. C'est souvent l'intérêt qui les forme; c'est l'intérêt qui, un moment après, les désunit. La France n'a pas besoin de secours étrangers, il ne lui faut que de la vertu.

Ce ne sont encore là que les prémices d'un règne heureux. Venons au règne lui-même et admirons les qualités du souverain. Vous reconnoîtrez le bien-aimé de Dieu dans la sagesse de son gouvernement, dans la force de son courage, dans sa piété et dans sa valeur, *Dilectus Deo*. A seize ans le roy déclare qu'étant établi de Dieu pour gouverner ce vaste royaume, il veut le gouverner par lui-même. L'amour de son peuple, l'intérêt de son État, l'étendue de ses obligations est l'unique objet qui l'occupe. Sceptre, diadème, autorité, indépendance, tout disparoit à ses yeux. Il ne voit que Dieu et son peuple. Il forme déjà la généreuse résolution de se consacrer à la gloire de l'un, de se dévouer aux intérêts de l'autre. Il le jure à la face des autels. Sera-t-il fidèle à ses promesses? Oui, Messieurs, il régnera, et il régnera en roy très-chrétien, en bien-aimé de Dieu.

Devenu le chef de la plus auguste des cours, de cette cour honorée par le St-Siége du beau titre de fille ainée de l'Église, il comprend tous les devoirs attachés à un titre qui l'élevoit au-dessus des premiers Césars. Et quel charme n'avoit pas ou ne devoit pas avoir le seul exemple de ce grand prince? On voyoit un Roy révéré de toute la France, marcher dans les

Digitized by Google

voyes de Dieu, avec cette droiture, cette sincérité de cœur si canonisée dans les Écritures. On voyoit le premier prince du monde aux pieds des autels, immobile et comme abymé dans le respect le plus profond devant le sacrement adorable de J.-C..... Nous l'avons vu nous mêmes dans nos provinces ; témoin de ce religieux spectacle, notre foy en fut édifiée. Tel il fut tous les jours de sa vie. Avec quelle frayeur alloit-il courber devant la gloire du sanctuaire cette tête auguste qui portoit pour ainsy dire l'univers ! quelle religieuse majesté dans les cérémonies de l'église ! quel zèle à les maintenir, à les étendre ! quelle attention à la parole de vie ! et malgré les dégoûts d'une cour eclairée et difficile, quel respeet pour la sainte liberté du ministère ! Tout le bien qui lui fut montré, on peut dire qu'il l'aima, et il eût voulu le faire aimer de tous ses sujets.

Juste vengeur des loix de ses augustes ancêtres, le même zèle qui les fait adopter les fait observer. La dévorante, l'insatiable usure est proscrite ; le duel, enfant insensé du faux point d'honneur, ne trouve jamais grâce à ses yeux. Les concussions sont punies... Le sanctuaire de la justice n'est ouvert qu'au mérite ; le mérite seul place ces hommes éclairés, intègres, incorruptibles, qui doivent prononcer sur les biens, l'honneur, la vie des hommes. Les Edits se succèdent pour arrêter les abus naissans. Louis voudroit rendre la France plus féconde en vertus qu'elle n'avoit été féconde en vices.

Faut-il s'étonner qu'avec un si grand fond de sagesse, il eût tant de zèle pour la religion ? Il la proté-

Digitized by Google

geoit par l'autorité de ses édits ; il la défendoit ou la vengeoit par les succès de ses armes ; il l'étendoit dans le Nouveau-Monde par les missions qu'il y établissoit; il la soutenoit, il l'honoroit, il la persuadoit par la force de ses exemples. Qu'il est consolant, Messieurs, de pouvoir citer en sa faveur ces différents témoignages ! qu'il est beau d'entendre de grands prélats, de concert avec de grands politiques, louer non-seulement la pénétration de ses lumières, l'étendue de ses connoissances, l'élévation de son esprit, dignes d'un si grand empire ; mais encore son inviolable attachement à conserver l'unité de la religion ; son attention vigilante à maintenir la pureté de la foi ; son humble soumission à écouter la voix des premiers pasteurs et son zèle efficace à en protéger les décisions! Qu'il est glorieux, qu'il est heureux enfin de les voir, dans les titres d'honneur que les uns et les autres lui donnent, rassembler dans son caractère, le héros, l'honnête homme, le chrétien ! Ce sont les paroles de leurs mandemens publics, bien au-dessus de mes foibles éloges. Quelles idées présentent à nos esprits tous ces traits réunis ? Celles que je viens de vous donner et que je pourrois constater par des faits innombrables : la sagesse, la piété d'un Roy très-chrétien, le bien aimé de Dieu, *Dilectus Deo.*

Le défenseur du sanctuaire n'est pas moins la terreur de ses ennemis. Le bien aimé de Dieu sçait régner, il sçait vaincre. Non semblable à ces conquérans fougueux qui, toujours avides de sang, de carnage, ne paroissent que pour le malheur des peuples, la destruction des Empires. Louis a toutes les vertus

Digitized by Google

d'un héros ; il n'en connoît point les vices. Pacifiques par inclination, les Rois souvent sont forcés à devenir guerriers par justice. Alors c'est Dieu même qui les arme. Rassemblez-vous, superbes ennemis de la France et du Roy ; reconnoissez le protégé de Dieu ! Quelque part que ses soldats marchent par son ordre, ils voient naître sous leurs pas autant de forêts de lauriers. Parme en vit ses campagnes couvertes ; l'Allemagne en produisit sur ses frontières et au milieu de son sein ; l'Italie en vit croître au haut de ses montagnes ; l'Afrique sur ses rivages ; l'Amérique dans ses Isles et l'Océan même en vit sortir du milieu de ses eaux. La situation du terrein, la température de l'air, la rigueur des saisons, rien n'arrête l'ardeur du François combattant par les ordres et sous les auspices du bien aimé de Dieu.

Et certes ces lauriers n'appartenoient pas seulement à ceux qui les avoient moissonnés ; ils étoient dûs surtout à celuy qui avait sçu choisir des mains propres pour cette glorieuse moisson ; qui, après les avoir choisis, leur avoit mis le fer à la main ; qui, après les avoit armés, les avoit conduit par ses conseils et animés au travail par ses ordres. Ils étoient dûs enfin à celuy qui agissoit dans son camp, lors même qu'il paroissoit en repos au milieu d'une cour tranquille ; qui, sans se donner aucun mouvement, faisoit mouvoir les armées, les conduisoit quoique absent et régloit, autant que le peut faire la prudence humaine, les événemens des combats.

Mais peut-être, Messieurs, souhaiterez vous de voir Louis à la tête des batailles gagnées et des armées tail-

Digitized by Google

lées en pièces ? Que vos vœux ne se contredisent donc pas. Pourquoi désirer et craindre de le voir aux mains avec l'ennemi ? La nation et l'Europe se souviendront toujours que LOUIS allalu y même en Flandres se mettre à la tête de ses troupes qui combattoient pour sa querelle et que Maurice de Saxe mérita la gloire de servir la fortune de LOUIS. Tandis que l'un se faisoit connoistre en Flandres l'arrière petit fils de LOUIS XIV, l'autre par une inaction savante et mesurée contenoit l'ennemi au delà de l'Escaut, couvroit les siéges des villes et opposoit aux alliès un rempart impénétrable.

Ces succès brillants sont troublés par des revers. Le Rhin n'est plus défendu par Maurice, et les ennemis ont passé ce fleuve... LOUIS, plus grand par son humanité que par ses conquétes, vole en Alsace au secours de ses sujets.... Un coup terrible menace l'État ; LOUIS est pret à expirer ! Du Rhin aux deux mers, des Alpes à l'Escaut, ce n'est que douleurs, que gémissemens, que cris lugubres. Je crois voir une famille immense pleurer autour du lit de son père, tandis que des ennemis ardens profitent de ce moment fatal pour venir arracher les dépouilles de ses enfans malheureux.... Les alliés s'avancent en Flandres avec une armée formidable et nous n'avons à leur opposer que des troupes affoiblies et inférieures en nombre. Le désespoir est au dedans, la crainte est au dehors. O France ! sur qui maintenant vas-tu appuier ta fortune ? L'homme de LOUIS te reste ; c'est luy qui sera ton soutien ; c'est luy qui, à la tête de quarante mille hommes, en arrête soixante dix mille.

Cependant toute l'Europe se ligue contre la France.

Digitized by Google

L'Angleterre, L'Autriche, L'Hanovre, la Hollande réunissent leurs efforts... Maurice forme le projet audacieux de soutenir un siége et de livrer une bataille. LOUIS accourt avec son fils. Il veut partager avec ses sujets la gloire et le danger de cette fameuse journée. O champs de Fontenoi, vous allez enfin décider de cette querelle et de la destinée de quatre empires !... Le destin de la France chancèle ; la nation tremble pour son Roy ; mais le Dieu des armées veille sur son bien aimé et LOUIS est vainqueur.

Les grandes batailles, semblables aux tremblemens de terre, donnent presque toujours de violentes secousses aux Etats ; et plus le choc a été terrible, plus l'ébranlement s'étend et se communique au loin. Tournay, Gand, Bruges, Oudenarde, Ostende, Ath, Nieuport et Bruxelles suivent la victoire de Fontenoi. A ces conquêtes en succèdent d'autres non moins rapides : Malines, Anvers, Mons, Louvain, Charleroi ouvrent leurs portes aux François ; Namur est foudroïé sur ses rochers.... De nouvelles merveilles m'étonnent, Messieurs ; le vainqueur de Fontenoi annonce celui de Lawfeldt. La honte irrite le courage des ennemis ; déjà ils ont oublié la journée fatale de Fontenoi. Ils osent tenter une seconde fois la fortune ; défaits à Roucoux, ils succomberont, ils s'éteindront à Lawfeldt. C'en est fait : Berg-op-zom, l'imprenable Berg-op-zom perd son nom.... Tant de succès ont décidé du sort de la guerre : LOUIS conquérant accorde la paix aux nations par humanité et force ses ennemis mêmes à célébrer ses victoires. Les victoires de LOUIS ont donné le repos au monde.

Digitized by Google

Ainsi, Messieurs, tant de villes prises et rendues, tant d'armées taillées en pièces, toute l'Europe illustrée de trophées, enfin l'univers entier rempli du bruit de la valeur françoise, saisi de crainte, ou réduit à rechercher notre alliance, seront autant de témoins pour les siècles à venir de ces actions mémorables faites sous la conduite ou par les ordres de Louis XV.

A la vue d'un règne si glorieux, si religieux, si sage, à la vue de tant de guerres, de tant d'actions héroïques qui l'ont signalé, de tant de vertus militaires qu'il a fait briller à nos yeux, de tant d'heureux événements dont le ciel l'a favorisé, reconnoissez, Messieurs, Louis, le *bien-aimé de Dieu, Dilectus Deo.* Reconnoissez le bien-aimé des hommes, *Dilectus hominibus.* C'est le sujet de ma seconde partie.

Second point.

C'est, Messieurs, un grand présent du Ciel qu'un bon prince. De là, le bonheur des sujets, la tranquillité, la prospérité, la gloire des Etats. Aussy l'Eglise, toujours guidée par le Saint-Esprit, ne cesse de luy adresser ses vœux les plus ardens pour obtenir et pour conserver un bien si nécessaire. Vous l'aviez reçu, France éplorée !... Vous aviez joui plus d'un demi-siècle de ce don précieux, de ce Roy selon le cœur de Dieu, de ce Roy chéri qui faisoit votre joie, vos délices, et par la bonté de son cœur et par la magnificence de ses bienfaits. C'est à ce double titre qu'il fait couler vos larmes ; c'est à ce double titre qu'il méritoit votre tendresse et votre affection : *Dilectus hominibus.*

Digitized by Google

Plus les hommes sont élevés, plus leur affabilité nous fait chérir leur élévation ; plus elle les rend dignes du rang qu'ils occupent. Un prince n'est pas né pour luy seul ; il se doit à ses sujets. Les peuples en l'élevant lui ont confié originairement la puissance et l'autorité. Ils attendent en échange ses soins et ses bontés. Je croiray donc avoir fait le plus grand éloge du prince que nous pleurons, en vous disant qu'il était bon. C'est la voix de toute la nation, de tous les peuples, de tous les cœurs ; et les seules louanges que le cœur donne sont celles que la bonté, que l'humanité s'attire. David n'est un Roy selon le cœur de Dieu que par sa douceur ; c'est par elle que Salomon fait les délices du genre humain. « Heureux, dit » l'Évangile, les hommes doux et cléments ; ils régne- » ront paisiblement sur la terre ! *Beati pacifici.* » Ah ! que l'affabilité, la clémence conviennent aux souverains ! que ces vertus vraiement royales relèvent l'état d'une Couronne, et qu'elles sont propres à gagner les cœurs ! Elles font sur les hommes des impressions plus profondes et plus agréables que les qualités bruyantes et les vertus héroïques. On admire le héros : on n'aime que le bon Roy. Le règne le plus beau est celuy qui fait les heureux. Voila les maitres que se donneroient les peuples s'ils pouvoient les choisir.

Ici, Messieurs, toute application devient inutile. Chacun de vous l'a déjà faite à la gloire de son Roy et de sa patrie. Vous avez reconnu votre souverain ; vous vous êtes reconnus vous-mêmes ; et la postérité, mieux que l'orateur le plus éloquent, saura donner à l'univers le détail des actions qui ont mérité vos

Digitized by Google

éloges. Sa valeur toute seule n'a fait que sa gloire ; mais sa bonté a fait le bonheur de ses peuples. Ses victoires ne luy valent que des hommages ; mais sa bonté lui a gagné les cœurs. Eh ! quelles éclatantes preuves d'amour ses peuples ne luy ont-ils pas données ? On les a vus, pendant sa minorité comme au commencement de son règne, multiplier leurs vœux, redoubler leurs prières, faire retentir le ciel de leurs cris et de leurs alarmes pour ses jours menacés. Il les a vus consternés, abbattus, lorsqu'au milieu de ses victoires, dans l'état le plus critique de la France, volant d'une province à une autre pour lui porter des secours, il fut, à Metz, sur le point de descendre du thrône dans le tombeau... Triste jour, Messieurs ! Quelles idées se renouvellent ici ! Que la douleur est vive quand la tendresse est sincère ! Que les fraïeurs sont légitimes quand dans un maître on craint de perdre un père ! Les princes que guident la clémence, la bonté, règnent encore plus sur les cœurs de leurs sujets que sur leurs personnes ; la consternation avoit été générale ; la joie, la réjouissance est universelle.

A ces marques ce bon Roy demandoit comment il avoit pu mériter d'être tant aimé Eh ! qui n'aimeroit pas la douceur, l'affabilité, la bonté même ? Nos Rois ne perdent rien à se rendre accessibles ; l'amour des peuples leur répond du respect et de l'attachement qui leur est dû. Vous représenterai-je, Messieurs, Louis proclamé *le bien-aimé* dans toutes les villes qu'il parcoure, accompagné des acclamations des peuples qui se hâtent de voir, de contempler et d'admirer celui que le ciel vient de conserver pour

Digitized by Google

leur bonheur; Louis luy même se montrant plein de tendresse pour eux, parlant aux uns, faisant aux autres des signes d'amitié et de complaisance, répandant ses largesses sur tous?

Loin de Louis cette farouche fierté de ces princes invisibles ou altiers, dont le seul aspect glaçoit d'effroi ceux à qui il étoit permis d'approcher de leur trône, et devant lesquels c'étoit un crime de mort que de paroitre sans ordre, fût-ce la reine même (1)! Non, je ne reconnois pas là la majesté du trône, ni ce respect filial, ni cette affectueuse fidélité qu'un prince doit inspirer aux peuples. Le trône n'est élevé que pour être l'asile de ceux qui viennent implorer la justice et la clémence du souverain. Plus il en rend l'accès facile, plus il en augmente l'éclat et la majesté. J'ose le dire avec le Sage, la seule douceur peinte sur le visage d'un Roi, donne la vie au peuple qui l'environne. La sérénité de ses regards, l'air de bonté dont il tempère la majesté de sa personne, sont au peuple ce que la rosée est à l'herbe desséchée, et une pluie douce à une terre brûlante, et principalement en France.

Le caractère du François est d'aimer ses maîtres. Il conte un seul de leurs regards comme un bienfait; et, dans l'état même de ses misères les plus tristes, il n'a qu'a lever les yeux sur son souverain, pour ne plus sentir les douleurs de ses playes, pour oublier à l'instant tous ses malheurs. Tel est le génie de la nation; tel étoit le monarque qui méritoit de régner sur elle.

(1) *Assuerus* (Note de l'auteur.)

Digitized by Google

Ces marques de bonté n'étoient pas équivoques, Messieurs, dans le prince que nous pleurons ; elle n'étoit pas l'effet d'une vaine ostentation d'affabilité. Louis aimoit sincèrement ses sujets ; il aimoit même les étrangers ; il aimoit ses ennemis. La réputation constante de sa bonté, plutôt que l'éclat de son trône, ou la magnificence de sa cour, appelloit auprès de sa personne une foule de peuples joïeux de l'approcher ; faisoit de son État le centre de tous les États, de son peuple le rendez-vous de tous les peuples, de sa cour l'abord de toutes les cours. Il étoit devenu pour ainsi dire le souverain universel ; il avoit gagné à la France l'estime et l'affection de l'univers.

Dans la prospérité, dans l'éclat de ses triomphes, plus jaloux du titre de pacificatenr que de celui de conquérant, il n'emploie la supériorité de ses armes qu'à forcer l'ennemi à demander la paix ; il la préfère à de nouveaux triomphes. Il apprend à l'univers humilié que, s'il est grand de vaincre des princes, des Rois, il est encore plus grand de se vaincre soi-même. La conduite, la valeur, fixent la victoire ; la clémence, la modération captivent les cœurs.

Rappelez-vous, Messieurs, ce jour de notre grandeur, la fameuse journée de Fontenoi. La France avoit vaincu sous les yeux de son maître ; trois nations avoient fui ; les débris de quinze mille hommes étoient répandus sur la plaine ; le tumulte avoit cessé ; un calme affreux régnoit sur tout ce champ de carnage ; des morts entassés sur des morts, des vainqueurs immolés sur des vaincus, des guerriers mutilés, des restes épars de mourants et des hommes

Digitized by Google

plus malheureux qui ne peuvent mourir ! Les cris aigus, le sang, l'horreur, tous les genres de morts et de carnage... Quel spectacle pour un Roi bon et clément ! l'éclat de la victoire disparoit ; la pitié de son cœur élève un cri touchant et terrible : « Voilà, dit-il » à son fils, quel est le sort des batailles. »... Il s'applique à conserver ces restes infortunés d'une action ou d'un siége, qui souvent, pour être échapés à la mort, n'en sont pas moins à plaindre par les maux qu'ils endurent Une blessure reçue étoit un titre pour mériter son attention, ses recompenses, et, si l'on souffroit la maladie, on étoit du moins par ses soins à couvert de l'indigence.

C'est ainsy que Louis sut gagner le cœur de ses troupes et de ses ennemis et, qu'en ménageant adroitement des intérêts si différents, il sut se faire également aimer de tous : *Dilectus hominibus*. La gloire des conquêtes et des triomphes a-t-elle rien qui égale ce plaisir ? Non : la valeur, la supériorité du génie, l'art de manier les esprits et de gouverner les peuples, ces grands talents ne rendent les Rois aimables à leurs sujets qu'autant qu'ils les rendent humains par la bonté de leur cœur, magnifiques par leurs bienfaits.

Tels sont les plus beaux titres des Rois ; telles sont leurs fonctions les plus douces. Le Dieu souverainement bon, le bienfaiteur suprême du genre humain ne veut lui donner pour maîtres que des bienfaiteurs comme lui. Les Rois ne sont établis de sa main que pour le bonheur des nations : ce sont des présents qu'il veut faire à la terre et non des fléaux qu'il ait destinés à la ravager, et, quand les souverains ne se-

Digitized by Google

roient pas engagès à la bienfaisance par la félicité qu'elle procure à leur peuple, ne seroit-ce point assez, pour les porter à cette aimable vertu, de leur félicité personnelle qui en est la suite nécessaire? Qu'une âme féroce aime à commander des esclaves, et qu'un tiran consente à être haï pourveu qu'on le redoute : ces deux sortes de monstres ne connoissent pas le bonheur et ne sont pas faits pour le goûter Mais donnez-moi un cœur délicat, sensible, honnête ; donnez-moi un homme, et son malheur est assuré, s'il gouverne des hommes sans en être aimé. Les Rois ne sont heureux que par leurs bienfaits : c'est le plus agréable usage de leur autorité ; ce sont les véritables délices du trône. Une couronne que seroit-elle sans le plaisir de faire des heureux ?

Ici, Messieurs, les bienfaits de Louis se présentent à mon esprit. Osons pénétrer cette âme sublime et célébrer le plus noble des penchants. Occupé du bonheur de ses sujets, quel bien n'a-t-il pas fait à l'État ? Des lois sages, des traités enfantés par la plus saine politique, de nouveaux domaines (la Lorraine réunie à la France), des sociétés fondées pour hâter les progrès des sciences et des lettres, les arts encouragés, le vrai mérite honoré, le commerce rendu florissant, la paix intérieure de l'Église et de l'État : voilà les fruits glorieux de sa magnificence roïale. Il est de la gloire des Rois et de l'intérêt des empires que les sciences fleurissent. L'art de les faire fleurir c'est de faire naître l'émulation : on crée en quelque sorte les talents quand on les récompense. Or que d'Académies élevées sous le règne de Louis *le bien-aimé*, par les

Digitized by Google

lettres patentes ? Je pourrois nommer celles de Marseille, de Montauban, de la Rochelle, de Dijon, de Toulouse, de Rouen, d'Amiens, de Besançon, de Châlons, de Metz, pour les sciences et belles-lettres ; pour le secours de l'humanité, celle de chirurgie à Paris ; pour l'art de la guerre, l'utilité du commerce, celle de marine à Brest ; et pour former des guerriers, des héros, le plus beau monument de son règne, l'Ecole militaire, en faveur des enfants de la noblesse françoise. Louis fait cultiver avec soin ces jeunes plantes, l'espérance de la France. La patrie tient lieu de père à ceux que sa défense a rendus orphelins.

O vous tous que Louis combla de ses bienfaits, venez publier ici sa magnificence ; hâtez-vous de travailler à son triomphe, peuples désolés, auxquels le souvenir de ses bontés empêche d'oublier sa mort ! Et quel vaste champ n'ouvriront pas à l'éloquence françoise ses actions bienfaisantes ? Quelle abondance de faits glorieux à célébrer ! Quelle multitude de prodiges à chanter ! En un mot, quel nombre de monuments augustes les Beaux-Arts n'élèveront-ils pas à la France ? Quelle se regarde, cette France, et qu'après avoir servi de spectacle à toutes les nations, elle prenne plaisir à se contempler elle-même ; qu'elle considère la splendeur de ses villes, la magnificence de ses batimens, la perfection de ses manufactures, la délicatesse de son élocution, l'élégance de ses écrits, la douceur de ses chants ; qu'elle voye ces canaux nouvellement percés, ces ponts, ces levées, qui par leur grandeur et par leur beauté pourroient le disputer aux ouvrages des Césars et aux travaux des Ro-

Digitized by Google

mains ; qu'elle voye et qu'elle n'envie plus rien à l'univers. Tout grand qu'il est, à peine contient-il dans son sein tant de différents prodiges réunis dans la France, prodiges dont elle est redevable aux Beaux Arts dont Louis fut toujours le protecteur magnifique.

Après tout, quelqu'utile que fût à l'Etat la magnificence du souverain, oserions-nous la louer dans la chaire de sainteté, au milieu de nos plus redoutables mystères, si elle n'avoit illustré sa piété et signalé son zèle pour le culte de Dieu, la gloire des autels, la décoration de ses temples ? Est-il une ville dans la France qui ne doive sur ce point un hommage durable à notre pieux monarque ? Aurois-je même l'honneur de parler sous cette auguste voûte, si sa bienfaisance n'en avoit couronné l'œuvre ? Ah ! que l'ingratitude méconnoisse, que l'oubli efface, que le tems même abolisse, s'il se peut, tout ce que Louis a fait pour son peuple et pour son État ! Ce qu'il a fait de si grand cœur pour le culte de Dieu, pour le service de l'Eglise, lui rendra éternellement honneur pour honneur, gloire pour gloire, éclat pour éclat.

O Dieu ! qui reçutes avec tant de bonté les vœux que vous fit ce royaume, lorsque vous rappellâtes plus d'une fois des portes de la mort le prince qu'il pleure aujourd'huy, vous avez rejetté ces mêmes vœux dans le temps de votre colère. Nos péchés se sont multipliés, et le Ciel est devenu pour nous un ciel d'airain. Nos projets sont renversés, nos espérances confondues ; l'objet de notre amour, le bien aimé des hommes vient de notre être enlevé. J'adore vos juge-

Digitized by Google

mens, Seigneur ! car comment oseray-je les approfondir ? Mais, qu'en reconnoissant de bonne foy la justice de vos châtimens, il nous soit permis de sentir toute l'étendue de nos pertes.... Suspendez ici vos pleurs et vos sanglots, peuples désolés, et n'interrompez pas un récit moins propre à vous affliger qu'à vous instruire. C'est ici que le voile doit tomber et que la vérité doit paroître ; c'est, dis-je, à la mort que se fait connoître le vray héros chrétien.

Je n'appelleray point icy les Auguste ni les Alexandre. Les premiers sçurent régner ; les seconds sçurent vaincre ; mais ni les uns ni les autres ne sçurent mourir. Le Christianisme seul peut l'apprendre. Il est vray que, languissans, abattus, ils parurent regarder la mort d'un œil de mépris ; c'est qu'ils ne voyoient plus aucune vie à espérer, ou qu'ils se flattoient d'une fausse immortalité. Il n'en est pas ainsi de Louis. Il connoît son état ; il voit le péril qui l'environne et il envisage la mort sans la craindre et sans la braver. La belle mort où concourent également et la force et la vigilance ! Telle a été celle de Louis. C'est surtout dans le dernier acte de sa vie que sa piété a soutenu le vray caractère de héros : caractère de sagesse et de fermeté. Aux approches de la mort, nulle frayeur, mais aussi nulle trompeuse sécurité. Ce n'est pas ainsi que meurent dans l'Ecriture les princes réprouvés ou peu chéris de Dieu. On voit les uns finir par un accablement fatal, les autres par une intrépidité encore plns funeste : morts lâches ou morts téméraires !

Les derniers moments du souverain dont je finis

Digitized by Google

l'éloge firent éclater bien d'autres sentimens. Jamais on ne vit plus de soumission, plus de constance, plus de christianisme et d'héroïsme ensemble, conspirer à sanctifier des derniers soupirs. Persuadé que l'avis d'un péril prochain de mort n'est pas une nouvelle qu'un souverain doive attendre ni de ses courtisans ni de ses serviteurs, il fut le premier à se la donner à luy-même et à l'annoncer aux autres. Mais en même temps, convaincu qu'un chrétien doit surtout alors, sans attendre qu'on le presse, penser d'abord à son salut, il demande luy-même les sacremens de l'Eglise, il s'empresse d'y puiser les grâces et les forces dont il a besoin dans ce dernier combat.

A ce moment s'offre à mes yeux le plus touchant spectacle, le spectacle le plus frappant. Tout ce que la Cour a de plus grand, à l'exception des jeunes princes que le péril et le devoir retenoient dans la plus vive douleur, tout ce que le sacerdoce a de plus digne et de plus vénérable, s'assemble pour admirer, se partage pour agir. La tendresse la plus vive montre qu'elle sait se taire quand la religion parle. Tous les noms de roi, de père, de bien aimé disparoissent ; on ne connoit plus que les noms et les titres de TRÈS-CHRÉTIEN... Mais quelqu'édifiant que soit un appareil si pompeux, la vertu de la généreuse victime est le seul objet qui me fixe. Son corps affoibli est défiguré par le mal qui le dévore ; mais son âme pénétrée de religion multiplie les marques de son repentir et de son amour pour le Dieu qui vient le visiter... S'il lui adresse des vœux, s'il désire la prolongation de ses jours, ce n'est que pour les consacrer à la gloire de la

Digitized by Google

religion et au soulagement de ses sujets. A l'exemple d'un des plus grands rois de Juda (1) il voit d'un œil serein le terme de sa vie ; il fait admirer une résignation héroïque à la volonté du souverain arbitre de la vie et de la mort, une fermeté inébranlable dans les plus vives douleurs, dans des moments où les forts des Moab sont la foiblesse même. Enfin il voit s'échaper la figure du monde sans montrer d'autres regrets que celui de ses fautes.

C'est dans des dispositions si chrétiennes que, muni des sacremens, soutenu des prières de l'Eglise, il expire dans le calme de la plus précieuse paix, et nous laisse tous plongés dans l'abyme de la plus sensible douleur, si nous n'avions de quoi nous consoler en voïant Louis XVI revivre dans son auguste sang et nous laisser les plus brillantes espérances. Notre tendresse va les chercher déjà dans l'avenir, et nous hâtons le temps comme si nous pouvions hâter notre bonheur.

O vous, arbitre souverain des destinées ! vous qui tenez dans vos mains le cœur des rois, et à qui seul appartient de le tourner à votre gré, comme une eau coulante ! apprenez de plus en plus au jeune Roi, qui de jour en jour redouble nos espérances, ce qu'il vous doit, ce qu'il se doit à lui-même, ce qu'il doit à ses sujets. *Deus, judicium tuum Regi da !* (1) Donnez-lui au centuple cet esprit d'intelligence et de jugement si nécessaire à la paix et au bonheur des peuples. Faites que l'amour de l'équité passe avec son

(1) *Ezechias.* Eccl. 48 (Note de l'auteur.)

Digitized by Google

sang jusqu'à ses derniers neveux et que ceux qui nous succèderont admirent dans sa glorieuse postérité ce que ceux qui ont été avant nous ont admiré dans ses augustes prédécesseurs ! Que le bruit de ses vertus se répande jusque sur les sommets des montagnes, et qu'elles portent la paix dans le sein des vallées ! Que la mémoire de son règne fortuné passe de génération en génération ; que sa piété serve de modèle aux princes qui viendront après lui ; que son nom chéri et respecté subsiste aussi longtemps que le soleil et la lune éclaireront la nation Françoise !

Heureuse nation, de trouver ainsi dans ses princes une perpétuité de mérite, une sucession de maîtres et de modèles! Que ce peuple reconnoissant seconde donc la piété et les intentions de son auguste monarque ; qu'il élève sa voix. redouble ses cris, fasse, s'il se peut, violence au ciel, pour le repos du *Bien-aimé* qu'il vient de perdre! Que cette assemblée respectable de juges supérieurs, de pères du peuple, de docteurs et de sçavans dont il a toujours reconnu les différents services, continue, après sa mort à signaler pour lui son dévouement et son zèle ! Que tous les ordres ecclésiastiques, séculiers et religieux, honorés de ses bienfaits, lui obtiennent graces pour graces, faveurs pour faveurs! Que la France entière relevée, accrue, illustrée par ses travaux et par ses soins, s'empresse de s'acquitter devant Dieu de tout ce qu'un Etat doit à son bienfaiteur, à son Roi.

Et vous, Dieu des miséricordes ! recevez, pour la consommation de son salut, le prix inestimable de ce Dieu victime qui va vous être offert par les mains du

Digitized by Google

ministre dépositaire de nos vœux. Ecoutez favorablement les vœux publics qu'il va vous faire pour l'entier accomplissement d'un bonheur que nous souhaiterions tous acheter aux dépens de notre vie ! Et puisque Louis vous a fait régner avec lui dès le commencement de son règne, daignez, Seigneur, à cet instant, faire règner avec vous Louis dans les siècles des siècles ! Ainsi soit-il !

Digitized by Google

NOTICES

sur plusieurs terres et seigneuries ayant appartenu à la famille de Tenremonde.

I.

TERRE ET SEIGNEURIE DE MÉRIGNIES.

La terre et seigneurie de Mérignies fut achetée en 1440 (1) par Henri *de Tenremonde*, écuyer, de Jacques, écuyer, seigneur *de Buissy* et de Merlencourt, et de sa femme Béatrix *de Nédonchel* (2), pour le prix de 2,600 livres parisis, monnaie de Flandre, avec charge du douaire de Jeanne *Thieulaine*, (veuve de Gérard *Gommer* en 1393, tante de Daniel *Thieulaine*, remariée à Jean *Dommessent*, décédée après 1456) qui jouissait de la moitié des revenus de cette seigneurie. Cette terre était tenue du châtelain de Lille à 10 livres de relief à la mort du seigneur et comprenait alors 3 bonniers 1 cent et demi de près et 2 bonniers 11 cens de terres labourables (3), plus le revenu féodal et les hommages. En 1454, par suite des acquisitions de terres faites par Henri *de Tenremonde* et de

(1) Archives départementales du Nord, collection de Muyssart, reg. côté 12, page 333.

(2) Béatrix *de Nédonchel* était fille de Robert sr de Nédonchel et de Sybille *de la Clite*, cette dernière fille de Guillaume et de Jeanne *Hangouart*.

(3) La paroisse de Mérignies comprenait alors 416 bonniers 14 cens de terre ; on peut voir par cette citation que le seigneur d'une terre à clocher était loin de posséder tout le village, ainsi qu'on se le figure généralement de nos jours.

Digitized by Google

4 bonniers 11 cens qu'il avait hérités de son frère Guillaume et qui furent incorporés au gros de la seigneurie avec l'autorisation du châtelain, elle se composait de 9 bonniers 11 cens de terres labourables et 6 bonniers 1 cent et demi de pré situés sur la paroisse de Mérignies. Le revenu féodal consistait en 11 rasières de blé, 4 muids 45 rasières 2 havots d'avoine, 66 sols en argent, 39 chapons et trois quarts et demi d'un chapon et 7 courouuées du prix de 6 deniers la pièce. Neuf fiefs relevaient en 1456 de cette terre, parmi lesquels : 1° le fief de Quienrue, qui appartenait à Jean *de le Sauch* fils de feu Jean, et contenait 2 bonniers *d'Hebregage* à Ennevelin ; 2° le fief de le Broye, qui appartenait à Wallerand *le Prévost*, fils de feu Jacques, et contenait 3 bonniers 6 cens d'héritage à Ennevelin ; 3° le fiet de Lescondit qui appartenait à Margotine *Merline*, fille de Louis et contenait deux cens de terres à Mérignies. Ces 9 fiefs comprenaient ensemble 13 bonniers de terres situés à Mérignies, Fretin, Ennevelin et Avelin ; quatre d'entre eux devaient payer au seigneur de Mérignies 10 livres à la mort du tenancier, un 5 livres, deux autres une paire de gants blancs et le dernier une paire d'éperons blancs (1).

Le revenu de la seigneurie de Mérignies fut évalué à 172 livres en 1474.

Cette seigneurie étant toujours demeurée la propriété de la famille *de Tenremonde* depuis 1440,

(1) Archives de l'empire — Q. 835, rapport et dénombrement de la châtellenie de Lille donné au duc de Bourgogne par Louis *de Luxemboury* comte de St-Pol et châtelain de Lille, le 1er décembre 1456.

Digitized by Google

nous avons pensé qu'il était inutile de dresser la liste de ses possesseurs, attendu que le lecteur pourra facilement l'établir en parcourant la généalogie de cette maison.

II.

FIEF DE LA HALLERIE.

Le fief de la Hallerie gisant à la Chapelle, paroisse d'Armentières (1), d'après un rapport et dénombrement du 8 août 1615, contenait « au gros » d'icelluy 22 bonniers 14 cents d'héritages, consis- » tant en ung lieu manoir amasé de maison manable, » grange, porte, estables avec sallette et édiffices, » jardins, fossez, eauwes et terres labourables en une » masse contenant ving bonniers et demy séans en la » rue Hallée. » Les rentes seigneuriales consistaient en 5 rasières 1 havot 2 quaregnons d'avoine, 8 chapons et demi, 4 poules, 6 livres 7 sols, levés sur 7 bonniers d'héritages ; neuf hommages étaient tenus de ce fief, qui relevait du roi à cause de la Salle de Lille. Ce fief au XIVe siècle appartenait à la famille *de le Hallerie* dont il retint le nom dès 1389. Marie *Canard*, veuve de Thomas *de Langlée*, mère de Jehan *de le Hallerie*, avait *en viage la moitié de tous les proffis qui en yssent*, d'après les rapports de 1373 et 1389. Il passa ensuite à Guillaume *Boudet*, fils de Pierre, bourgeois de Lille, qui en fit le dénombrement au comte de Flandre le 10 mars 1373. Guillaume *Boudet* releva la bourgeoisie de Lille en 1369, devint échevin de cette ville en 1376, puis juré

(1) Archives du Nord — reg : côté L, 186 f° VIII verso.

Digitized by Google

ou conseiller en 1377 et 1378 et laissa le fief de la Hallerie à Jean *Boudet* (2), son fils, qui releva la bourgeoisie de Lille en 1389, fut nommé roi de l'Epinette en 1391 et servit le dénombrement de ce fief le 24 mars 1389.

Henri *de Tenremonde* était propriétaire de ce fief en 1417, après lui il passa à son fils Antoine *de Tenremonde*, puis à Catherine *de Tenremonde*, héritiére des précédents en 1475. Les revenus de ce fief furent alors évalués 123 livres parisis.

Jacques *de Berlrangle*, écuyer, fit le rapport dénombrement de la Hallerie au XVIe siècle, après lui il devint la propriété d'Allard *de la porte d'Espierre* et de la quièze à Templeuve, conseiller de l'empereur et lieutenant de la gouvernance de Lille, Douai et Orchies.

Jean *Parent* acheta la Hallerie en 1592 et le transmit à sa sœur Catherine *Parent* veuve de Mathieu *Ven Hoycqueslot*, qui paya en 1602, 666 livres parisis pour le droit de nouvel acquet dudit fief? Cette dame en servit le relief aux archiducs le 8 août 1615 et le laissa à sa fille Marie *Ven hoycqueslot* épouse d'Etienne *Passe*. Antoinette *Passe* fille de ces derniers qualifiée de dame de la Hallerie en 1645, ayant épousé Antoine *Denis*, ce fief devint la propriété de cette dernière famille.

François *Denis* s^r de la Deûle, trésorier et dépositaire de la ville et chatellenie de Lille, fils du précédent ayant hérité de ce fief du chef d'Antoinette *Passe*

(2) *Boudet* portait : d'or à 3 lions d'azur 3 et 1.

Digitized by Google

sa mère morte le 18 décembre 1653, la laissa à son fils Jacques *Denis*, capitaine au régiment d'Artois (dragons), mort le 23 janvier 1745 ayant plusieurs enfants parmi lesquelles Jacques François *Denis*, s^r du Pèage et de la Hallerie en partie, qui rendit foi et hommage au roi de France en novembre 1761 à cause de ce dernier fief. L'acte de relief de ce fief, nous apprend qu'il le possédait par indivis avec Antoine-François-Auguste *Brancau*, chevalier, s^r d'Obiprez, dont la bisaiyeule était Barbe *Passe*, petite fille d'Etienne et de Marie *Van Hoycquestot*.

Jacques-François *Denis*, s^r du Péage, releva la bourgeoisie de Lille, en 1751, devint mayeur de cette ville en 1767, 1768 et 1782, obtint des lettres d'anoblissement en 1769, et nommé rewart de la ville de Lille en 1785, fut le dernier qui exerça cette charge avant la révolution.

III

FIEF D'HÉBUTERNE.

Ce fief, tenu à dix livres de relief de la salle de Lille, d'après un rapport et dénombrement de 1615 consistoit en « ung lieu manoir, granges, estables, » contenant parmy jardin, fossez, prez, bois, choin- » gles, issues et terres à labour, vingt quatre à vingt » cinq bonniers d'héritages scituez en la paroisse » d'Houplines sur la Lys ; » les rentes seigneuriales étaient de 5 chapons et le quart d'un, 6 livres, 1 sol, 2 deniers parisis en argent, dont sont chargés 18 bonniers 11 cent d'héritages et 4 hommages (1).

(1) Archives du Nord. — Reg. côté 186, f° 174.

Digitized by Google

Il appartenait en 1373 et 1417 à Jean *de Hiesbustiergne* ou *Helbusterne*, écuyer et comprenoit en 1389 « parmy le lieu, manoir, XXV bonniers d'iretage ; » les rentes féodales consistaient alors en 10 chapons, cent sols de monnaie et quatre hommages.

Henri *de Tenremondc*, écuyer, seigneur de Mérignies, le possédoit en 1457, il passa ensuite à Philippe ou Michel *d'Espierre*, s^r de Morselede, qui en descendoit et le vendit.

Antoinette *Dragon*, fille de Jean, licencié en droit et de Marguerite *de Vendeville*, servit le relief de ce fief aux archiducs le 6 septembre 1615 et ayant épousé Jean *de la Vichte*, chevalier, s^r de Nieuwenhove, Beven et Erbodeghem le laissa à sa fille unique Antoinette *de la Vichte*, mariée à son cousin Ignace *de la Vichte*, s^r de Baudiment (1) qui en fit hommage au roi d'Epagne, Philippe IV, comte de Flandre, le 1er février 1651.

IV

FIEF DE LE BECQUE.

Le fief de le Becque, situé à Frelinghien, devoit 10 livres à la salle de Lille dont il était tenu et consistait, d'après un relief de 1373, en 13 bonniers 9 cents de terre « parmi lieu manoir, prés, bois, eauwes, que« mins, pastures et tières à Hanable, séans entre le « fief du Chastiel et le lieu de le Wonnerie. » De ce fief relevoit, le fief de le Blonderie qui devoit 60 sols

(1) Archives du Nord. — Généalogie de la famille de Vendeville, de Lille.

Digitized by Google

de relief et contenoit 14 cens de terres situés à Frelinghien, plus 20 rasières et 1 havot d'avoine et 10 sols en argent de rentes (1).

Jean *de Helbusterne*, écuyer, releva le 4 mars 1373 et le 24 avril 1389 le fief de le Becque qu'il possédait encore en 1417.

Le revenu de ce fief estimé en 1475 à 61 livres étoit alors la propriété d'Henri *de Tenremonde*, écuyer, s^r de Mérignies. Il fut relevé le 16 septembre 1615 par François *Vredière*, comme fils et héritier de feu Charles, bourgeois et marchant, demeurant à Lille (2); dans cet acte il n'est plus fait mention du manoir qui avoit été détruit et remplacé par un jardin. François *Vredière* vendit par acte du 29 août 1631 ce fief à Robert *de Douay* (3), receveur de la châtellenie de Lille, mort en octobre 1639 le laissant à son fils Antoine *de Douay*, prêtre, chanoine de St-Pierre qui en fit alors le relief.

V

SEIGNEURIE DE BACHY.

La seigneurie de Bachy d'une contenance de 52 bonniers « d'héritages en prés, bos et terres hanable » en 1389 et 1417 avait comme revenu féodal 20 ra-

(1) Le fief de le Blonderie appartenait en 1389 à Jean *de le Heute*, et en 1615 à Pierre *de Croix*, écuyer, s^r du petit Wasquehal.

(2) Archives du Nord — reg. côté 1 — 186, f° XXIIII.

(3) Robert *de Douay*, né à Arras, acheta la bourgeoisie de Lille le 5 octobre 1601 et épousa Jacqueline *Cardon*. Il portoit pour armes : D'azur au pal d'argent chargé de 3 tourteaux de sinople.

Digitized by Google

sières d'avoine, 54 chapons et 13 ourelées de rentes annuelles; 8 arrière fiefs lui devaient l'hommage. Par un relief de 1622 on voit qu'elle relevoit de la terre de Templeuve en Dossemer à 10 livres de relief et que cette dernière relevoit elle-même de la Salle de Lille. Elle appartenoit en 1389 à Gilles *de Baudimont dit Noiseux*, en 1417 à Jean de Baudimont et en 1470 à Allard de Calonne. Cette seigneurie paroît avoir été réunie à un autre fief situé sur la même paroisse, relevant également de la s^rie^ de Templeuve à 10 livres de relief, contenant d'après des actes de 1389 et 1417 « 14 bonniers de terres à hanables, et 24 bonniers de prez et de bos, » et 12 arrière fiefs; le revenu féodal consistait en 52 rasières d'avoine, 102 chapons, 10 sols, 4 deniers louisiens en monnaie et un terrage sur 35 bonniers de terre.

Ce fief était en 1389 possédé par Olivier *de Cuinghien*, écuyer, s^r^ de Fresne qui le tenait du chef de sa femme Jeanne *du Forest*, dame de Hem, fille d'Allard s^r^ de Hem ; ils eurent pour successeur en 1417 leur fils Gérard *de Cuinghien* qui épousa Jeanne *de Hingettes*, dame des Obeaux à Bondues et de Lomme dont il laissa 4 fils : 1° Messire Jean *de Cuinghien*, chevalier de Jérusalem, s^r^ de Hem, des Obeaux, de Lomme, de Sailly et de Capinghem qui fit le pélérinage de Jérusalem, mourut le 11 mars 1483 et fut inhumé dans la chapelle des Jacobins à Lille; 2° Jacques *de Cuinghien*, s^r^ de Fresne et de la Grande-Vigne; 3° Luc *de Cuinghien*, s^r^ de Fauquenal et de Tourmignies, mort le 9 février 1502; 4° Philippe *de Cuinghien*, écuyer, s^r^ de Bachy en 1502, marié à

Digitized by Google

Bonne *de Wailly* qui fut enterrée, ainsi que son mari, dans l'église de Bachy.

Antoinete *de Cuinghien*, fille unique de Philippe et de Bonne *de Wailly*, ayant épousé, vers 1490, Antoine *de Tenremonde*, écuyer s^r de Mérignies porta par mariage la seigneurie de Bachy dans cette maison.

Cette seigneurie resta dans cette famille jusqu'en 1685, pour devenir à cette époque la propriété de Marie-Jeanne *de Tenremonde*, qui en hérita à la mort de son père et la fit passer par son alliance avec Pierre *de Haudion* dans cette dernière maison. Nicolas-Alexandre-Antoine baron *de Haudion*, leur fils, n'ayant pas d'enfant, disposa par testament du viage de la seigneurie de Bachy en faveur de Louis-Philippe Marie *de Palmes*, comte d'Espaing, capitaine aux gardes françaises, qui devint maréchal de camp, et assista comme seigneur de Bachy à l'assemblée générale des trois ordres du ressort de la gouvernance de Lille, tenue le 24 mars 1789.

Louis-Philippe *de Palmes* qui avait obtenu le titre de comte par lettres patentes données à Versailles en mai 1771 était fils de messire Jacques-Nicolas *de Palmes*, lieutenant au gouvernement de Bergues et de Marie-Victoire-Romaine *de Gherbote* (1)

(1) La famille *de Gherbote*, possèda pendant 2 siècles la seigneurie d'Espaing à Wabrechie, tenue de la salle de Lille, contenant 8 bonniers de terre et 2½ arrières fiefs, les rentes seigneuriales consistaient en 355 rasières d'avoine et 51 chapons levés sur 80 bonniers de terre. Le gros du fief de la seigneurie de Wabrechie qui était loin d'être aussi important ne comprenait que 9 bonniers.

Digitized by Google

VI

SEIGNEURIE DE BERCUS.

Le fief de Bercus, situé sur la paroisse de Mouchin, étoit tenu du châtelain de Lille, à 10 livres parisis de relief, d'après un dénombrement servi en 1456 (1) à Louis de Luxembourg. Il comprenoit alors « ung manoir ancquié, planté et herbegiet « comme anchiennement a esté le chief dnd. fief con- « tenant en manoir comme en viviers et bos trois « bonniers d'héritages ou environ. Item y a ung « aultre lieu et manoir auquel il (Jean *Hanette*, sgr « de Bercus) demeure à présent; dont l'une partie « d'icelluy est tenue dud. fief et l'autre partie dud. « lieu est tenue de Rolland *de le Hovardric* à cause « de Madame sa femme, et est assavoir que lad. « partie tenue dud. fief (de la châtellerie de Lille) est « et sont les granges, le porte sur la ville et le porte « sur les camps et toute la ruyelle par laquelle on va « aux champs et encore plus avant en le cour vers le « chapelle dont y a bons enseignemens pour y trouver « le desoibue se mestier est.

« Item, a led. fief I et III bonniers de terres aha- « nables ou environ, item nœuf bonniers et demy de « pret, item huit bonniers de riez, de moisson et de » pasturage.

(1) Le dénombrement de la terre de Bercus donné en 1456 est conforme à celui de 1389, sauf le nom du seigneur et quelques variantes dans l'ortographe.

Digitized by Google

« Item sont et appertiennent à ce fief les terrages « et fourquaiges de XI — et VI bonniers et V cens « de terres ou environ, selon le coutume du lieu que « plusieurs personnes doibvent du terrage du cent de « garbes VIII garbes et deux garbes de coustures ; et « quant auxd fourcaiges chascun héritier doibt deux « garbes de bled et deux garbes de marck (mars).

« Item, doit-on à ced. fief VIII[l] de rente VII cha- « pons et demy, trois razières de bled et cinq razières « d'aveine, mesure de Tournay, que plusieurs per- « sonnes lui doibvent à cause de ced. fief..... Etancq « ce a led. Jehan *Hanette* nœuf hommes de fief qui « tiennent leur fief de sondit fief (1). »

Les revenus de la seigneurie de Bercus furent évalués en 1475 à 260 livres parisis comme l'indique le relevé suivant (2) :

« Messire Quentin *de Bercus;* la seigneurie de « Bercus contenant parmi lieu et terres 1 — XXV « bonniers qui valent par an VI[xx] XV[l] et VI[xx] rasières « de blé; en rentes I rasière de blé, VIII capons, « XV livres et I terraige vaillable VIII rasières de blé « et XV rasières d'avoine : — valissent en tout par « an II[c] I — X livres parisis. »

Cette seigueurie était en 1176 entre les mains de Wattier ou Gautier qualifié de sire de Bercus qui épousa Antoinette *de Hierin*, fille d'Anseau ou Anselme, sire de Hierin, chevalier, d'où vint un autre Gautier, marié à Clémence *de Bondues*. En 1313,

(1) Archives de l'Empire — 9, 835.

(2) Archives départementales du Nord 1 — 108, f° 16, v°.

Digitized by Google

nous trouvons Baude ou Bauduin *de Biercus*, probablement descendant des premiers seigneurs.

Enfin, au XIVe siècle, cette seigneurie appartenoit à Jean, qualifié de seigneur *de Bercus*, qui laissa une fille unique, Marie, dame *de Bercus*, décédée après l'année 1355. Cette dernière avait épousé avant 1339 Jean *de Croix*, écuyer, sr de Drumez, mort de 1350 à 1353, fils d'Olivier, frère cadet de Jean, sr de Croix, près Lille.

Gilbert *de Croix* dit *de Drumez*, écuyer, leur fils, leur succéda à la seigneurie de Bercus, et fut condamné par sentence de Jean *de Court ·ay*, sergent d'armes du Roi de France et lieutenant du souverain-bailli, gouverneur de Lille, prononcée le 9 novembre 1353, à payer 60 écus d'or à l'abbaye de Flines de couz et frais et 120 livres parisis d'amende au prouffit du Roy, pour injures et blessures faites au bailly et au forestier de cette abbaye. Faute de paiement et d'amende honorable et à la suite d'une saisie pratiquée par Jean *Julien*, sergent du Roi au bailliage de Lille, la seigneurie fut vendue, puis adjugée suivant la coustume du lieu et du pais, par Martin *de Boubert*, sergent du Roi, à Messire Simon *de Lalaing*, chevalier, pour la somme de 474 écus d'or et demi viex philippus et deux deniers parisis, comme au plus offrant, « et pour faire solennellement lad. vente, com-
« missions fut baillié par Jean *de Courtray* pour
« crier, renchérir et sabbaster lad. vente et marché
« pour savoir s'il estoit aucuns qui plus en vousist
« donner; lesquelles sabbastations, cris et renchières
« furent faites tant en l'église de Mouschin à plaines

Digitized by Google

« bretesques, à Orchies et à Lille : à ce appellé les « justiciers des lieux. Et furent fait ledit cri, sabbas- « tations et renchières par trois dimenches en ladite « église et par trois jours de marchié ésd. villes de « Lille et de Orcies et la quarte foiz d'abundant; aux- « quielx jours et lieux aucuns ne vint ne comparu « qui plus en vosist donner, et à la cause dite lesdites « vente et marchié soit y est domouréz audit cheva- « lier comme au plus offrant. »

Simon *de Lalaing* fut mis en possession de la s^rie^ de Bercus le 20 avril 1356 par devant Jean *Hannequin*, bailli du châtelain de Lille et les hommes de fief jugans en la cour de Phalempin, et vit son acquisition validée par le Roi de France par lettres d'approbation données à Paris en juin 1356 (1).

Bernard *de Croix*, frère cadet de Gilbert, rentra en possession de la terre de Bercus que nous voyons entre les mains de son neveu et héritier Otte ou Othon *de Croix*. Ce dernier la vendit à Gilles *Hanette* qui se qualifioit de seigneur de Bercus en 1417 et en 1426.

Gilles *Hanette*, demeurant à Mouchin en 1412, avoit épousé Catherine d'Auberchicourt, fille de Jean, chevalier, et de Marie *Clenquet*. Ils laissèrent leur fief à leur fils Jean *Hanette* qualifié en 1430 de seigneur de Bercus, dont il servit le dénombrement le 20 juin 1441 et en 1456. Jean Hanette testa en 1456 et prit pour femme Jeanne *du Chastel de la Hovar-*

(1) Archives de l'Empire, registre côté JJ. 84. (Trésor des Chartes, f° II^c IIII^xx IIII.

Digitized by Google

drie (1) dont il eut Messire Quentin *Hanette*, chevalier, s^r de Bercus en 1462 et en 1487, mort avant 1493 après avoir épousé Anastasie *de Landas*, décédée avant 1503. Arnould *Hanette*, chevalier, leur fils, qualifié de s^r de Bercus en 1493, épousa Catherine *de le Vacquerie*, sa veuve en 1529, fille de Jean, premier président au Parlement de Paris, mort en 1497, et laissa la terre de Bercus à son fils François *Hanette*, qui la releva en aout 1526. Ce dernier qui avoit épousé Jeanne *le Preudhomme d'Hailly* fut inhumé dans la chapelle Notre-Dame de l'église de Mouchin avec sa femme dont il avoit une fille, Catherine *Hanette*, qui eut la terre de Bercus après la mort de ses parents. Catherine *Hanette* fit passer, par son mariage avec Philippe *de Tenremonde*, chevalier, s^r de Bachy et de Mérignies, la seigneurie de Bercus dans la famille de son mari où elle resta environ deux siècles.

VII

Fief des Fremaux.

Le fief des Fremaux qui parait tirer son nom de la famille Fremault entre les mains de laquelle il resta longtemps, situé sur la paroisse de Verlinghem était tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief et contenait d'aprés un rapport et dénombrement servi vers 1389 six bonniers et demi d'héritage parmi manoir prez

(1) Jeanne *du Chastel dite de Louvignies*, fille bâtarde de Gérard *du Chastel*, seigneur de la Hovardrie, sœur naturelle d'Arnoul *du Chastel* fut légitimée. (Voir M. Goethals, *Miroir des notabilités nobiliaires de la Belgique*, tome I, page 777.)

Digitized by Google

et terres, le revenu féodal consistait en 1 fromage de caulet de XXX livres de pesant ou V sols de rente par an (1), que devait un héritage appartenant à la collégiale de s^r Pierre de Lille.

Un rapport et dénombrement de la chatellenie de Lille donné vers 1389, par Wallerand de Luxembourg nous apprend que ce fief appartenait à cette époque à Lotart *Fremault*, bourgeois de Lille, roi de l'Epinette en 1389, qui en était encore propriétaire en 1417. Jean *Fremault*, son fils, roi de l'Epinette en 1425 est qualifié de s^r des *Fremaux* en 1456 et laissa ce fief à sa fille Jeanne *Fremault* qui le possédait en 1475. Cette dernière ayant épousé Gérard *du Mez*, dit *d'Anstaing*, écuyer, le transmit à sa fille Marie *du Mez*, appelée dame des Fremaux en 1504, alors mariée à Wallerand *de Haversquerque* dit *de Rasse* écuyer (2).

Ce fief fut relevé en 1536 par Antoine *de Tenremonde*, chevalier, s^r de Mérignies et en 1542 par son petit fils Philippe *de Tenremonde*, écuyer, sans que nous ayons pu découvrir comment ils en étaient devenus propriétaires (3)

Maître Gilles *Jouvenel* l'acheia en 1551 et le légua à Jeanne, Anne et Marguerite *Jouvenel*, ses filles qui le vendirent vers 1586 à Jean *Leblanc*, bailli de la seigneurie de Lambersart, qui paya, en 1587, 199

(1) Archives départementales du Nord, reg. Coté D 228, rapport et dénombrement de la châtellenie de Lille, donné vers 1889 par Wallerand de Luxembourg f° XXVI vo.

(2) Archives départementales du Nord reg. L. 127 f° 94 reg L 106, reg. L 108 f° 111.

(3) Id. id. anciens comptes de la châtellerie de Lille.

Digitized by Google

livres, 6 sols au receveur du domaine de Lille pour le droit de nouvel acquet (1).

Vers 1600, la famille *A la Truye*, dit *de la Vigne*, acheta ce fief qui passa par alliance dans la famille *Le Prévost de Basserode*. Sébastien-Ferdinand-Joseph *Le Prévost de Basserode*, chevalier, s^r de le Becque et des Marissons et Gilles *Pelard*, directeur des monts de piété de Flandre, Artois et Haynaut servirent le 16 janvier 1778 au roi Louis XVI le rapport et dénombrement du fief des Fremaux, qu'ils possédaient par indivis. Sébastien *Le Prévost de Basserode* mourut à Lille le 14 novembre 1782 et laissa son fief des Fremaux à une de ses sœurs, qui, en 1789, prenoit le titre de dame des Fremaux.

VIII

FIEF D'ASCK.

Le fief d'Asck, situé à Deulémont, était tenu de la Salle de Lille à 10 livres de relief et consistoit en 1373 en 24 bonniers de terres et un revenu féodal de 13 rasières d'avoine, 2 rasières de blé, 15 chapons, 100 sols de rentes annuelles ; 13 arriere fiefs lui devaient l'hommage.

Le fief d'Asck appartenait en 1373 à Alix Lamont, femme de Guillaume, sire de Prémesque, écuyer qui en fit le rapport et dénombrement au comte de Flandre le 9 mars 1373. En 1387 il était la propriété de

(1) Archives départementales du Nord, compte des nouveaux acquests, levéz en la ville et chastellerie de Lille és années 1585, 1586, 1587, folio 11°, LIII.

Digitized by Google

Jean de *Joye* dit de Wasiers ; Gilles *Litoillier dit Desfontaines* et sa femme Béatrix *Renier* avaient la jouissance des revenus et produits de ce fief à cette époque.

Jean *de Tenremonde* paroît avoir acquis cette seigneurie vers 1424 et la transmit probablement à son frère Henri, s^r de Mérignies, qui la possédoit en 1475.

Nous la trouvons en 1585 entre les mains de Martin *Castellain*, bourgeois de Lille, mort avant l'année 1600, qui la laissa à son fils Jacques *Castellain*, capitaine d'une compagnie de gardes bourgeoises de Lille, mort avant 1636. Elle devint à cette époque la propriété de François *Castellain*. George *Castellain*, fils, de ce dernier bailli de la terre de Tourcoing en 1665 est qualifié de s^r d'Asck à partir de l'année 1665. Enfin, en 1733, elle était possédée par indivis entre Michel-Alexandre *Lefebvre Delattre*, écuyer, et *N. Castellain*.

IX

Fief de Durmort.

Ce fief situé à Sequedin tenu de la salle de Lille en justice vicomtière et à 10 livres de relief, se composait en 1373, parmy manoir, près, bos, haies et terres ahanables, de 13 bonniers, de rentes féodales, consistant en une rasière de blé, 3 rasières, 2 havots et demi d'avoine, 24 chapons et 36 sols en argent ; 5 arrière fiefs lui devaient l'hommage.

Jean, sire *d'Amering* ou d'Emmerin, chevalier, en

Digitized by Google

servit le relief au comte de Flandre le 6 mars 1373. Guillaume *de Warenghien*, bourgeois de Lille, fit le rapport du fief de Durmort le 3 avril 1489, et laissa de sa femme Jeanne *de Thumesnil*, Marguerite *de Warenghien*, dame de Durmort, vers 1412, après le décès de son père ; elle avoit épousé Joires ou George *Vredière*. (1)

Ces derniers vendirent le fief de Durmort à Lotart *Fremault*, qui paya le droit de nouvel acquet de ce fief en 1416 (2) et laissa de Catherine *Lenepveu*, Jean *Fremault*, bourgeois de Lille, qui releva ce fief le 23 septembre 1456 et le transmit à sa fille Jeanne *Fremault*, mariée à Gérard *Du Mez*, dit *d'Anstaing*, écuyer.

Michelle *Du Mez*, fille de ces derniers, le laissa probablement en 1536 à son cousin Antoine *de Tenremonde*, chevalier, s^r de Mérignies, entre les mains duquel il se trouvoit à cette époque. Jacques *de Tenremonde*, écuyer, s^r de Mérignies et de Durmort, petit-fils et héritier d'Antoine, étant mort en célibat en 1569, ses biens passèrent à sa sœur Gérardine de Tenremonde qui vendit par acte du 4 octobre 1573 le fief de Durmort à Guillaume *Deliot*, bourgeois de Lille, qui paya en 1585 615 livres, 4 sols, 4 deniers parisis pour le droit de nouvel acquêt de ce fief, dont le revenu fut alors évalué à 280 florins. Agnès *Deliot*, fille de Guillaume et d'Antoinette *Duhot*, servit le re-

(1) Archives départementales du Nord. — Reg. — L. 129. fo XXVI.

(2) Compte de droit de nouvel acquet rendu en 1416 par Dreue Sucquet, fo XIII.

Digitized by Google

lief de ce fief en février 1588, et étant morte le 3 juillet de la même année, le laissa à sa sœur Jeanne *Deliot*, qui le releva en 1589. Cette dernière épousa André *de Fourmestraulx* (1) fils d'André, bourgeois de Lille, qui servit le 14 décembre 1619 le rapport et dénombrement du fief de Durmort, qui lui appartenoit du chef de sa femme.

X

Fief du Gars ou du Gard

Ce fief situé à Wazemmes tenu de la salle de Lille en justice vicomtière et à dix livres de relief, comprenait d'après le dénombrement servi à Louis de Mâle comte de Flandre par Jean *de Tenremonde* le 7 mars 1373, 13 bonniers de terres et un droit de pêche ; ses rentes féodales consistaient en 6 livres, 2 sols en argent et six chapons.

Henri *de Tenremonde*, s^r de Mérignies, neveu du précédent, servit en 1475 le dénombrement du fief du Gars, qui contenoit alors « en lieu manoir, près et terres ahanables, XVI bonniers » dont le revenu fut alors évalué à 140 [1] parisis et la rente de 8 chapons

(1) André *de Fourmestraulx*, s^r de Wazières, anobli par Philippe IV, roi d'Espagne, à Madrid, le 3 novembre 1623, fut créé chevalier par lettres patentes du 31 juillet 1641, par le même souverain. Le 25 janvier 1619 André de *Fourmestaulx* avait acheté le fief et chateau de Beaupret situé à Haubourdin aux enfants de François de Beauffrémetz et de Jeanne de Longueval, contenant en lieu manoir, jardin, pretz, eauwes et bois, 9 bonniers. Ce fief relevoit du seigneur d'Haubourdin, et devoit en relief à la mort de chacun héritier un cheval et armes et sy suffisant que pour entrer en camp et bataille avec le s^r dudit Haubourdin.

Digitized by Google

à 1 ¹ 8 sols. Un arrière fief innommé de 10 bonniers de terres situées à Wazemmes, appartenant alors à Marguerite *Vredière*, dont le revenu fut estimé 120 livres, était tenu du fief du Gars. Enfin, d'après le dénombrement servi par Antoine *de Tenremonde*, écuyer, s^r de Mérignies, le 2 juin 1496, on voit que le fief du Gars comprenoit alors 16 bonniers 2 cens de terres plus une pesquerie et une rente de 8 chapons en plume.

Marie *de la Hamayde*, veuve de Pierre *de Tenremonde*, chevalier, s^r de Bachy, fit hommage le 30 janvier 1620 au Roi Philippe IV du fief du Gars, en sa qualité de mère et tutrice légitime de Louis, Lamoral et Christine *de Tenremonde*. Marie-Jeanne *de Tenremonde*, dame de Bachy et du Gars, fille de Louis, porta par mariage ce fief dans la famille *de Haudion*. En 1697, il fut vendu par son fils Louis-Ulric-Herménegilde *de Haudion*, baron de Ghibrechies et sg^r de Bachy, à Nicolas-François *Faulconnier*, écuyer, s^r de Wambrechies, qui en fut adhérité le 30 décembre 1697. Louis-François *de Tenremonde*, s^r de Mérignies, en fit le retrait en 1698 et le revendit en 1716 à Hyacinthe *Imbert*, écuyer, s^r de Frometz, qui en fut adhérité le 28 décembre 1716.

Ce fief, par suite des travaux faits aux fortifications de Lille, incorporé en partie dans l'enceinte de la citadelle de cette ville, vers 1672, ne contenoit plus alors qu'une prairie de 26 cens, située faubourg de la Barre, près la porte Dauphine, dite de secours de la citadelle. L'arrière fief de 10 bonniers, appartenant en 1670 à Suzanne *Frerot*, dit *de Quiencourt*, femme de Philippe *de Haultepenne*, écuyer, s^r de Rare-

Digitized by Google

terre et seigneurie de MM. du vénérable chapitre de l'église collégiale de St-Amé à Douai, séante à Flers-en-Escrebieu », délivre un récépissé, le 17 mars 1664, à l'occasion d'un dénombrement qui lui avait été servi pour une terre à Auby, « vers le bois de Belle-forière, tenant au bois dit Forestiel. »

Henry de Faulx, mayeur héréditaire, délivre un récépissé, à Flers, le 9 décembre 1689.

Pontus de Faulx, mayeur, reçoit, le 29 mars 1700, un acte concernant sa mairie de Flers (1).

Les fonctions du maire féodal étaient limitées, comme nous l'avons vu, à la justice basse ou foncière; quant à la justice haute et moyenne ou comtière et vicomtière, elle était exercée, dans la seigneurie qu'avaient MM. de St-Amé à Flers, à Auby et aux environs, par le bailli et les gens de loi composant la cour temporelle de St-Amé et siégeant à Douai dans le cloître de l'église.

L'hommage de la Mairie n'était pas le seul que MM. de St-Amé eussent à Flers. A propos de la seigneurie des Hauts-Fossés, nous avons dit que les rentes foncières qui en dépendaient étaient en 1423 tenues du prévôt de St-Amé. Signalons encore un dénombrement servi le 11 juillet 1458 aux doyen et chapitre, par *Pierre Le Hibert*, pour un fief « anciennement nommé fief Capron de Quinchy, qui fut sire *Jehan Clinquars*, chanoine de ladite église, depuis *Jehan de Fives* » ; il consistait uniquement en

(1) Arch. des Hospices, fonds du Béguinage.

Digitized by Google

rentes qu'on levait à Flers sur des fonds situés : rue Mourain, et aux lieux dits Hauts-fossés, Cauffours, etc. Le droit de relief était de 7 sols 6 deniers parisis et le tiers *cambrelaige*, et le droit seigneurial de vente était le *quint* denier (20 °/₀). Pierre Le Hibert, bourgeois de Douai, appartenait à la famille qui posséda longtemps le fief de Rollencourt à Flers.

Tels sont, sur le passé d'une commune rurale, les renseignements que nous avons recueillis, non-seulement dans les dépôts publics où chacun peut puiser, mais aussi dans des archives de famille qui nous ont été libéralement ouvertes. Aussi ne terminerons-nous pas sans remercier de nouveau MM. Dronsart, Desmoutiers et Bercq, grâce à l'obligeance desquels nous avons pu arriver à faire l'histoire à peu près complète du village de Flers sous l'ancien régime.

UNE VISITE
A L'ABBAYE DU VERGER-LEZ-OISY
EN 1769.

Nous avons déjà signalé dans le tome IX (1869, page 112) de ce recueil, les travaux considérables qu'avait entrepris au siècle dernier, dans les archives des abbayes du nord du royaume, un bénédictin de la congrégation de St-Maur, Dom Queinsert, et nous

Digitized by Google

avons dit que les innombrables copies de titres, prises par lui sur les originaux et dans les cartulaires, sont conservées à Paris, dans la collection Moreau si libéralement mise à la disposition des curieux dans la salle de lecture de la section des manuscrits, à la Bibliothèque nationale.

Les notices historiques que Dom Queinsert consacrait à la maison religieuse dont il venait d'explorer les archives, ne sont pas dénuées d'intérêt ; nous avons donné la notice sur l'abbaye de Flines ; aujourd'hui nous en publions une sur l'abbaye du Verger.

« Jean, comte de Chartres, seigneur d'Oisy et de Montmireil, fonda l'abbaye de Notre-Dame du Verger, proche ledit Oisy, diocèse de Cambray, de l'ordre de Cisteaux, filiation de Clairvaux, de la généralité cependant de la province d'Artois, resortisante à la gouvernance d'Arras; laquelle abbaye a eu pour première dénomination : *Abbaye de Grand-Champ* (1).

» Le premier acte de la fondation de cette abbaye ne s'y trouve pas ; mais à juger par la charte dudit Jean (1224, février) et une autre de Baudoin d'Aubencheul de 1220, par laquelle, avec sa femme Ode, il acheta les bois de Vénerolles, proche ledit Aubencheul, diocèse de Cambray, sur le chemin dudit Cambray à St-Quentin, et celle qui porte donation de ces bois par ce même seigneur à l'abbaye du Verger, en date de 1228, ensemble de la donation faite par le même

(1) « Abbatia de Magno Campo, in marisco de Oysi, que Virgultum Beate Marie dicitur. » Charte du comte, février 1225 (vieux style). Collection Moreau, vol. 137, f° 1.

Digitized by Google

du *buiron* du moulin de Paluel etc, nous prouvent assez que l'abbaye du Verger existoit quelque temps avant 1225.

» Quoiqu'il en soit, ce monastère est situé à un quart de lieue d'Oisy, endroit qui étoit autrefois assez renommé, puisqu'il appartenoit aux seigneurs les plus puissants qui fussent alors en France. Cette seigneurie étoit très considérable ; son domaine s'étendoit jusqu'à sur 36 paroisses, et aujourd'hui le comte d'Oisy jouit encore d'une mouvance très considérable. Cette terre fut dans la maison de Coucy-le-Château, jusqu'après Enguerrand 7e, qui étant mort sans enfant mâle, toute sa succession fut partagée entre Marie et Ysabel, deux filles qui succédèrent à ses grands biens. Oisy et Havraincourt, avec d'autres terres, tombèrent en partage à Ysabel, qui fut femme du comte de Bar. Ensuite fut dans la maison de Vendosme et par succession au roi Henri IV, qui fit vendre Oisy avec Epinoy, Markion, Paluel etc, à son profit en 1605, au sieur Tornay d'Assigni (1) qui étoit pour lors un de ses officiers audit Oisy, pour la somme de 100,000 livres environ. Cette terre en rapporte à présent plus de 40,000 de rente. Bourlon etc, de cette seigneurie, fut vendu 20,000 livres et rapporte 10,000 livres de rente, et ainsi du reste de cette fameuse seigneurie.

» Mais revenons à l'abbaye du Verger ; cette abbaye est située à un quart de lieue du grand chemin de Douay à Cambray, et le village d'Oisy d'un côté, entre Cambray et Arras d'autre côté, éloigné de 5

(1) Ou plus exactement : Antoine de Tournay, chevalier, seigneur de Noyelles-sous-Bellonne. Ce n'est qu'en 1678 qu'un d'Assignies fut substitué aux nom et armes de Tournay.

Digitized by Google

lieues d'Arras en droitière, et de 2 lieues 1/2 de Cambrai ; elle est bâtie plus dans le marais qu'en dehors. L'entrée, la basse cour, l'église, le monastère, tout y est neuf et très-solidement bâti ; tout aussi y sent la maison religieuse. Du côté du marais, les deux rivières, l'une nommée la Gage ou l'Hyrondèle, qui fait tourner le moulin qui est dans l'intérieur de ce monastère, du côté d'Oisy, et la Senset, autre rivière, font la clôture de cette abbaye. Il y a voûte sur voûte dans l'intérieur de cette maison et quasi autant de bâtiments dessous qu'il y en a dessus.

» Le nombre des religieuses de chœur est de 40, et celui des sœurs converses est de 16. Elles ont l'une et l'autre une grande piété, s'acquittent exactement de leurs devoirs religieux, et l'office auquel personne ne manque, pas même celles qui sont chargées, comme officières, du détail et de la recette des revenus de ce monastère, ne sont pas exemptes d'y assister ; elles vivent entre elles avec la plus grande union et tout, dans ce monastère, respire et inspire la piété. Elles ne sont pas sujettes à la grille ni à la clôture ; cependant elles n'usent de leurs libertés en conséquence que très-rarement et toujours avec la permission de leur abbesse, qui est très respectable et par son âge, sa piété, son expérience et sa vertu.

» Le chartrier ou dépôt des titres est dans un lieu voûté dessous et dessus, au haut, de plein pied au dortoir, donnant et posé à l'orient, au-dessus de la porte de l'entrée du monastère, contre l'église.

» 13 et 20 juin 1769. *Signé* : *Queinsert.* » (1)

(1) Collection Moreau, volumes 137 f° 2 et 215 f° 27.

Digitized by Google

Nous ajouterons à la notice de Dom Queinsert que les religieuses Bernardines du Verger Notre-Dame ne reconnaissaient pas pour seul fondateur Jean de Montmirail dit d'Oisy, sire ou baron d'Oisy et de Montmirail, châtelain ou vicomte de Cambrai, mais qu'elles honoraient encore comme tels : la femme du sire d'Oisy, Isabeau de Blois, comtesse de Chartres, fille de Thibaut V dit le bon, comte de Blois, et de la princesse Alix de France ; le chevalier Bauduin d'Aubencheul, bailli d'Oisy, et dame Ode, épouse de ce dernier.

Bauduin d'Aubencheul était seigneur d'Aubencheul-au-Bac (arrondissement de Cambrai) et d'Aubencheul-au-bois (département de l'Aisne), qu'on nommait aussi Petit-Aubencheul ou Aubencheul-en-Arrouaise. Dans une charte de l'an 1216, en décembre, Jean de Montmirail, sire d'Oisy, l'appelle son ami et son cousin, *amicus et consanguineus meus* (1). Bauduin et Ode s'attribuent la fondation du monastère dans un acte de 1233 : « *ecclesia de Virgulto Beate Marie, quam fundavimus.* »

A propos du *buiron* (2) du moulin de Paluel, donné en 1225 par le comte de Chartres à son bailli d'Oisy et abandonné par ce dernier à l'abbaye, Dom Queinsert nous explique la signification de ce vieux mot wallon. « *Buironum, buronum, buironium*, un *bouron* ou *buiron :* espèce de réservoir, fait d'osier ou de planches, pour y resserrer, dans les rivières,

(1) Collection Moreau, vol 121, fo 98; archives de l'abbaye du Verger.

(2) « Buirunum molendini de fossato de Paluel. » Coll. Moreau, vol. 136, fo 47.

Digitized by Google

le poisson qu'on y prend, surtout les anguilles, qu'on prend au moyen d'une claye, qu'on nomme *clyet* dans ce pays ; il est placé à côté du tournant des moulins. » En 1242, le sire d'Oisy fit un règlement à propos de l'usage du *buiron* de Paluel, commun entre l'abbaye et lui : « Volo et concedo quod unica » *clavis* habeatur, et illam habeat et apponat bui- » ronno ecclesia, per omnes ebdomadas, perpetuo, » usque ad sabbatum, hora merediei, tanquam suam, » et tunc ab eadem ecclesia reddatur illi qui, ex parte » mea, dictum tenebit buironnum, usque ad Domi- » nicam sequentem, eadem meridiei hora, et tunc ab » eodem reddatur ecclesie vel illi qui, ex parte eccle- » sie, dictum tenebit buironnum. Salva quinta anguilla, quam in dicto habeo buironno. » (1)

Roquefort, dans son Glossaire de la langue romane (Paris, 1808, in-8°, I, page 193), se contente de dire : *buiron*, instrument pour pêcher. Il y a, dans le département de l'Aisne, un bourg important qu'on nomme *Buironfosse*.

Que sont devenues les archives de l'abbaye du Verger ? Si elle n'ont été ni détruites ni gaspillées pendant la Révolution, elles doivent se trouver au dépôt d'Arras, dépôt bien riche sans doute, mais qui vraiment est trop modeste et ne fait pas assez parler de lui, à une époque où chacun tient à honneur de produire son inventaire sommaire. En attendant d'être éclairé sur ce point, nous signalerons à l'attention des chercheurs les nombreuses copies qu'a prises en 1769 notre digne bénédictin.

(1) Coll. Moreau, vol 160, fo 84.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L'histoire de l'abbaye du Verger est encore à faire ; le catalogue des abbesses, inséré dans la *Gallia christiana*, III, manque presqu'absolument de dates. Dans sa notice sur Aubencheul-au-Bois (Cambrai, 1859, broch. in-8°), M. l'abbé Louis Boniface, ancien curé de cette paroisse, s'est efforcé de dresser une liste des abbesses un peu moins vague que celle que nous avaient laissée les bénédictins ; c'est lui qui nous apprend le nom de l'abbesse à qui dom Quiensert adresse des éloges ; elle s'appelait Madame *Victoire Lansiarre*, et l'année précédente elle avait été distinguée comme très méritante par l'abbé de Vaucelles, chargé de visiter le couvent en qualité de vicaire général.

Fx. B.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Mémoire sur un point important de l'histoire de Douai. Etablissement de la collégiale de St-Amé dans cette ville. Par M. Brassart . . . . . 5 et 75

Dom Caffiaux, auteur du Trésor généalogique, et les archives de la ville de Douai. 63

Anciens Artistes douaisiens.
(5e article.) *Antoine Prouveu*, auteur des célèbres châsses de Marchiennes 114

Document inédit sur la cérémonie de la Candouille en l'église St-Amé 126

Coup-D'œil sur quelques anciennes seigneuries.
XI. *Flers-en-Escrebieu*, 972-1789, par MM. Amédée de Ternas et Brassart. 131

Une Visite à l'abbaye du Verger-lez-Oisy en 1769. . . . 191

DOUAI. — IMPRIMERIE L. CRÉPIN, 33, RUE DE LA MADELEINE.

Digitized by Google

Digitized by Google

9 2 6 6 4

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google